

CONTRAT TERRITORIAL MILIEUX

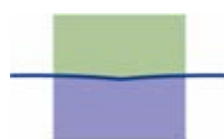
AQUATIQUES MARAIS POITEVIN VENDEE



Période 2015-2019



Établissement public du ministère
chargé du développement durable



Etablissement public
du Marais poitevin



**CONTRAT TERRITORIAL MILIEUX AQUATIQUES MARAIS
POITEVIN VENDEE
(2015 - 2019)**

ENTRE :

Le Syndicat mixte Vendée Sèvre Autize représenté par M. Jean-Claude RICHARD, agissant en tant que Président, conformément à la délibération du comité syndical en date du 15 septembre 2014 désigné ci-après par le **coordinateur du contrat**,

Le Syndicat mixte de Coordination Hydraulique du Nord Aunis (SYHNA) représenté par M. Patrick BLANCHARD, agissant en tant que Président, conformément à la délibération du comité syndical en date du 29 septembre 2014 désigné ci-après par le **SYHNA**,

Les autres maîtres d'ouvrage des actions du contrat : Le Parc Naturel Régional du Marais Poitevin, la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), la Fédération Départementale de Groupement contre les Organismes Nuisibles (FDGDON), le syndicat intercommunal des communes riveraines de la Vendée l'association syndicale des marais mouillés de Nalliers, Mouzeuil, Saint Martin, le Langon, l'association syndicale de Chaix Auzay Fontenay, l'association syndicale de Sainte Gemme la Plaine, l'association syndicale de l'île d'Elle, la société des Marais de Vix, Doix, Maillé, Maillezais, Saint Pierre Le Vieux, l'association syndicale de la Taillée, l'association syndicale de la Perle, l'association syndicale du marais de Bouil, l'association syndicale du Gros Aubier, devant et des Taures, la société administrative du canal des 5 Abbés, l'association syndicale du Petit Poitou et du Commandeur, l'association syndicale des marais desséchés de Champagné, l'association syndicale Marais Sauvage, l'association syndicale Mouillepieu, la Communauté des communes du Pays de l'Hermenault, la Communauté des communes des Isles du Marais Poitevin, la Communauté des communes du Pays de Fontenay le Comte.

d'une part,

ET :

L'agence de l'eau Loire-Bretagne, établissement public de l'Etat, représenté par M. Martin GUTTON, Directeur général, agissant en vertu de la délibération n°2014-111 du Conseil d'Administration du 26 juin 2014,

L'Etablissement public Marais Poitevin, établissement public de l'Etat, représenté par M. Johann LEIBREICH, Directeur général, agissant en vertu de la délibération du Conseil d'Administration du 25 septembre 2014,

Le Département de la Vendée, représenté par M. Bruno RETAILLEAU, agissant en tant que Président du Conseil Général de la Vendée, conformément à la décision de la commission permanente en date du XXXXX ,
d'autre part,

IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet du contrat territorial

Le présent contrat territorial traduit l'accord intervenu entre les différents signataires concernant l'opération de reconquête des milieux aquatiques et zones humides sur le territoire du Marais Poitevin partie Vendée.

Il précise, en particulier :

- les objectifs poursuivis,
- la stratégie d'intervention adoptée,
- la nature des actions ou travaux programmés,
- le dispositif de suivi/évaluation, notamment les indicateurs,
- la gouvernance mise en place et les moyens d'animation,
- les calendriers de réalisation et les coûts prévisionnels,
- le plan de financement prévu,
- les engagements des signataires.

Article 2 : Territoire, contexte et enjeux

2.1. Contexte général

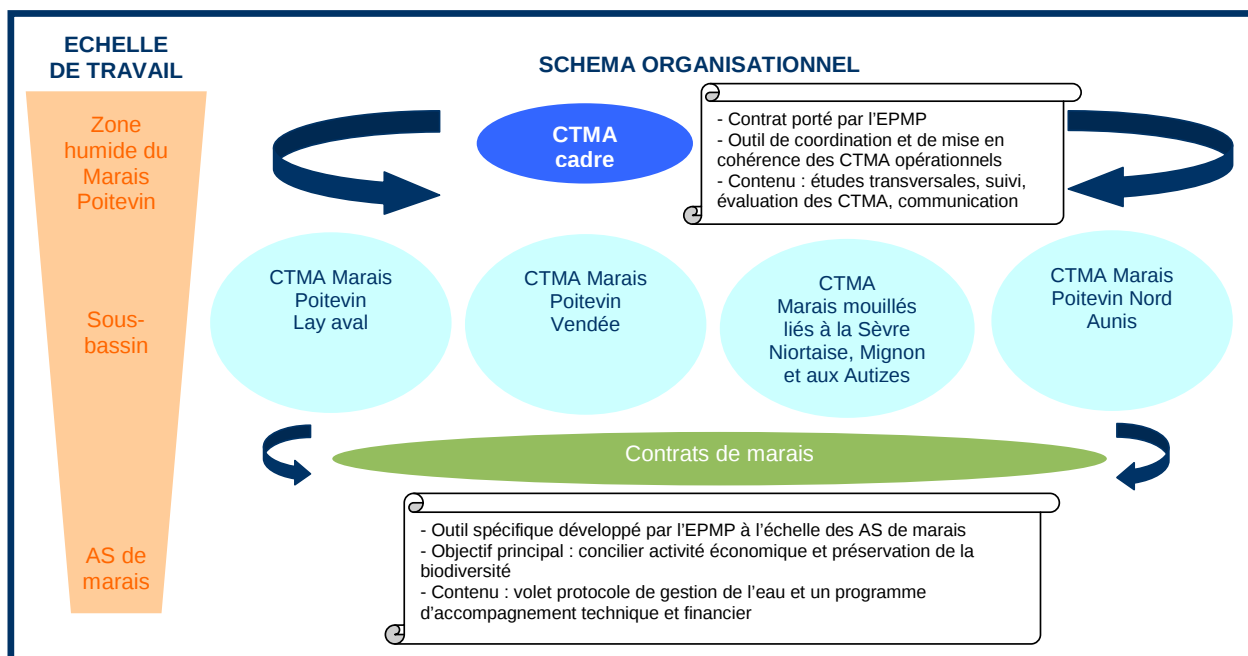
L'ensemble de la zone humide du Marais poitevin est couvert par 4 contrats territoriaux milieux aquatiques, Trois contrats sur le périmètre du Sage Sèvre Niortaise Marais Poitevin sont arrivés à échéance fin 2013 et ont fait l'objet d'une étude bilan et d'une nouvelle programmation et un contrat est en cours sur le périmètre du Sage Lay jusqu'en 2015.

L'établissement public du Marais poitevin (EPMP), créé par le décret n°2011-912 du 29 juillet 2011 a pour mission principale la coordination gestion de l'eau et de la biodiversité sur le Marais poitevin et sur les bassins versants qui l'alimentent, soit un périmètre d'intervention total de 630 000 ha.

Dans un souci de cohérence et après discussions entre les différents acteurs du Marais Poitevin, il a été défini 3 niveaux complémentaires pour la mise en place des actions sur les zones humides du territoire du Marais Poitevin :

- un contrat cadre,
- 4 contrats territoriaux milieux aquatiques correspondant aux 4 sous bassins hydrographiques du Marais poitevin,
- des contrats de marais à l'échelle des associations syndicales de marais.

Le schéma ci-dessous présente les différents niveaux d'organisation :



Les 4 contrats territoriaux milieux aquatiques sont mis en place sur l'ensemble de la zone humide du Marais poitevin et comprennent également des parties cours d'eau en amont de la zone humide.

Les 4 CTMA visent l'atteinte du bon état des masses d'eau associées à ces zones humides et à la préservation du Marais Poitevin. Ils sont pilotés par des structures porteuses qui définissent un programme d'actions avec l'ensemble des maîtres d'ouvrages locaux, en adéquation avec les orientations du contrat cadre.

Ces 4 contrats sont les suivants :

- contrat territorial de la zone humide des marais mouillés liés à la Sèvre Niortaise, au Mignon et aux Autizes porté par l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise (IIBSN) adopté par le conseil d'administration de l'agence le 27 mars dernier,
- contrat territorial milieux aquatiques Marais poitevin Nord Aunis porté par le Syndicat mixte de coordination hydraulique du Nord Aunis (SYHNA) en cours de finalisation et qui sera présenté aux instances de l'agence à l'automne 2014,
- contrat territorial milieux aquatiques Marais Poitevin Vendée porté par le Syndicat mixte Vendée Sèvre Autize faisant l'objet du présent contrat.
- contrat Marais Poitevin Lay aval porté par le Syndicat mixte Marais Poitevin bassin du Lay est pour sa part en cours pour la période 2011-2015:

La carte du territoire concerné par le présent contrat est présentée en annexe 1.

Le projet de contrat territorial milieux aquatiques Marais Poitevin Vendée a fait l'objet d'un avis favorable de la CLE du Sage Sèvre Niortaise Marais Poitevin le 21/01/2014 et de la CLE du Sage Vendée le 31/01/2014.

2.2. Territoire et problématiques

Le Marais Poitevin est une zone humide d'intérêt patrimonial majeur du littoral atlantique au confluent de 2 fleuves côtiers : la Sèvre Niortaise et le Lay. Le Marais poitevin est la deuxième plus grande zone humide de France (après la Camargue), avec une superficie de 100 000 hectares environ.

Ce territoire est partagé entre 2 régions (Poitou-Charentes et Pays de la Loire) et 3 départements (Vendée, Charente-Maritime et Deux-Sèvres).

Le contrat comprend un volet important sur les zones humides mais également un volet cours d'eau :

- 34 500 ha de zones humides situées entre le canal de Luçon et l'Autize au nord de la Sèvre Niortaise
- 10.5 km de cours d'eau de la Vendée entre l'aval du barrage de Mervent et Fontenay Le Comte.

Lors de l'étude bilan du CREZH 2008/2012, les Unités Hydrauliques Cohérentes (UHC) ont été regroupées par trois grands types de marais.

Les marais desséchés : Secteur quasi exclusif de cultures, ils n'ont aucune vocation à accepter les débordements, et les surfaces végétalisées sont très réduites, enfin les classements naturels sont également très restreints sur ces milieux.

Les marais intermédiaires : Peu nombreux, présentent un bilan général sensiblement équivalent à celui des marais desséchés, pour les mêmes raisons, avec toutefois une altération moins marquée des fonctions hydrauliques et épuratoires en raison notamment d'une surface végétalisée plus importante.

Les marais mouillés présentent une vocation agricole plus tournée vers l'élevage de ces marais.

L'importance des surfaces en herbe, la capacité des sols à une meilleure absorption de l'eau et la capacité de ces marais à accepter les inondations permettent d'obtenir de bons résultats et plus particulièrement au niveau de la fonction épuratoire. Les classements naturels, plus importants sur le marais mouillé, traduisent également de meilleurs résultats sur la fonction biologique.

2.3. Principales fonctionnalités du marais et enjeux associés

Dans le cadre de l'étude préalable à la mise en place du contrat, plusieurs fonctionnalités ont été identifiées. Celles-ci s'apparentent aux grands enjeux du territoire. Les paragraphes suivants s'attachent à présenter les fonctionnalités du marais.

➤ **Fonctionnalité hydrologique (régulation, recharge, épuration)**

Les marais desséchés

Les marais desséchés, en dehors des réseaux de canaux eux-mêmes, n'ont pas de vocation hydrologique. L'inondation des terrains cultivés et des prairies n'est pas envisageable au regard des investissements entrepris depuis de nombreuses années sur les différents territoires.

Seule la pluie météorique peut être gérée sur des prairies (cas des terrains gérés par la LPO sur le Syndicat de Champagné les Marais).

Sur ces marais, seuls les canaux peuvent être utilisés pour cette fonctionnalité.

La disparition du maillage tertiaire a encore réduit cette fonctionnalité. Les capacités de rétention sont très diminuées. Les gestionnaires se retrouvent donc dans l'obligation de faire transiter l'eau dans leur structure le plus rapidement possible par les émissaires principaux.

Si le réseau tertiaire de petits canaux a fortement régressé, les réseaux principaux sont restés identiques : ils se trouvent soumis à des variations de niveaux (marnage) préjudiciables à leur tenue. L'instabilité des berges est alors fréquente. L'absence de végétation de bordure (ripisylve ou ceintures d'hélophytes) renforce le caractère érosif.

Les marais mouillés

L'inondation est possible et l'ensemble des éléments de la fonctionnalité est respecté.

La contrainte sur les réseaux est moindre que dans le desséché. Les bordures sont généralement végétalisées. Les réseaux sont plus stables.

➤ **Fonctionnalité biologique**

Les canaux

Le biotope formé par les canaux : masse d'eau, berges, fond, végétation de bordure (ripisylve et ceinture d'hélophytes) est l'élément le plus important du marais.

L'accueil de ce milieu concerne les espèces piscicoles, les oiseaux et certains mammifères.

Le maintien en état des éléments constitutifs est garant de la bonne fonctionnalité.

Les prairies

Intéressantes pour l'avifaune et certains mammifères, elles ont besoin d'une gestion cohérente pour assurer la fonctionnalité :

- inondation possible dans le marais mouillé, rétention de l'eau météorique dans le marais desséché. La fauche et le pâturage sont nécessaires à l'entretien de la strate herbacée qui se renouvelle et permet d'éviter la fermeture du milieu ;
- la gestion de l'eau météorique sur certaines parcelles du marais desséché permet de reconquérir des zones d'intérêt ornithologique.

➤ **Fonctionnalité économique**

L'agriculture

C'est une composante économique majeure dans les marais desséchés.

Les investissements menés depuis de nombreuses années ont conduit à la gestion globale des marais en fonction de cette activité. Sa protection est garante de la survie économique du marais desséché.

Le tourisme

Les paysages du marais mouillé attirent une clientèle de plus en plus nombreuse. Les activités de loisirs se développent : promenades en barque, randonnées.

Les nombreux sites naturels et du patrimoine bâti sont mis en valeur et proposés aux touristes.

La conchyliculture

Le Marais Poitevin est en amont de la baie de l'Aiguillon, un des plus importants bassins conchylicoles français.

Son déclassement dû à une mauvaise qualité bactériologique a mis en péril une profession bien représentée localement.

➤ **Fonctionnalité paysagère**

Les paysages du marais sont deux types :

- le marais mouillé avec ses canaux bordés d'arbres, ses prairies, présente un paysage plus sauvage ;
- le marais desséché présente un paysage plus anthropisé : les digues, les systèmes d'amenée et d'évacuation des eaux.

Les deux entités se complètent et leur intérêt réside dans la conservation ou l'amélioration des équilibres en place.

Les composantes qui s'expriment dans le marais ont une valeur paysagère les unes par rapport aux autres :

- proximité de la mer, grandes étendues ;
- zone de culture, canaux et ouvrages ;
- digues : cheminement ;
- prairies permanentes, réserves naturelles ;
- marais mouillé, milieu fermé, peu de perspective en dehors des canaux.

Le déséquilibre ne doit pas se faire pour favoriser telle ou telle composante.

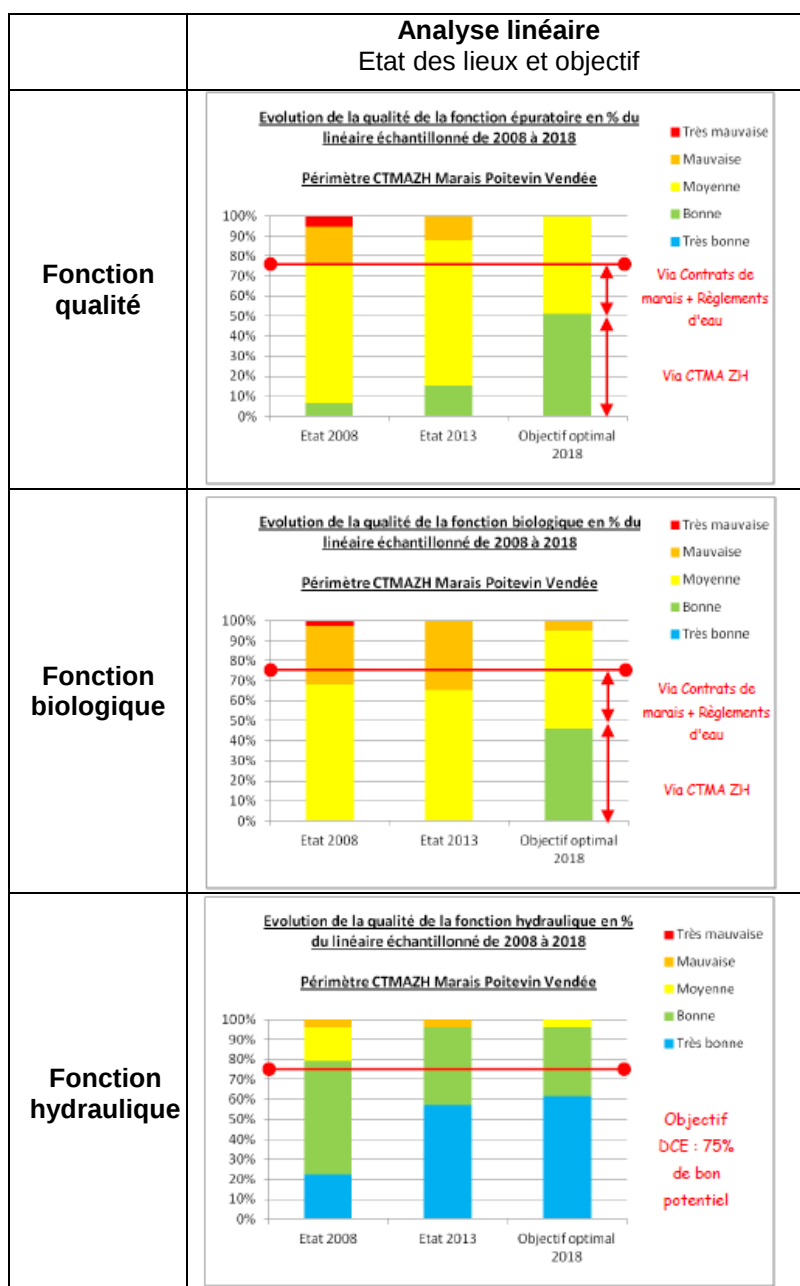
2.4. Contrat précédent

L'évaluation du contrat précédent a été réalisée selon la même méthodologie pour les 3 trois contrats arrivant à échéance.

Les résultats de l'analyse ont permis de comparer l'évolution de la fonctionnalité des réseaux avant et après travaux. Il ressort que :

- la qualité des fonctions (qualité, hydraulique et biologique) des unités hydrographiques cohérentes (UHC) est dépendante du type de marais considéré. Les marais mouillés possèdent une meilleure capacité d'absorption de l'eau comparativement aux marais desséchés et sont des milieux naturellement plus riches d'un point de vue environnemental.
- une amélioration significative de la fonction hydraulique du réseau, suite aux travaux de curage, d'entretien de la ripisylve et la gestion des embâcles.
- une amélioration de la fonction épuratoire, grâce à une augmentation du volume d'eau dans les canaux suite aux actions de curage.
- pas d'amélioration significative de la fonction biologique. En effet, le bon fonctionnement écologique du marais ne peut être atteint que si ce type de programme d'actions spécifique au réseau est accompagné par des actions relatives au niveau d'eau et à la gestion des parcelles (cf. contrats de marais).
- concernant la continuité écologique, une étude sur 18 ouvrages a été réalisée et les travaux sont programmés dans le nouveau contrat territorial milieux aquatiques Marais Poitevin Vendée.

Le tableau ci-dessous présente la synthèse des résultats de cette analyse multicritère appliquée sur le territoire d'étude :



2.5. Enjeux

Masse d'eau	Etat de la masse d'eau	Niveau de confiance	Objectif environnemental	Paramètre(s) déclassant(s)	Paramètres justifiant le report en 2021 ou 2027
FRGR0559b : LA SEVRE NIORTAISE DEPUIS NIORT JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA VENDEE	moyen	3 élevé	Bon potentiel 2015	IBD et IPR moyen	
FRGR0560 : LA SEVRE NIORTAISE DEPUIS LA CONFLUENCE DE LA VENDEE JUSQU'A L'ESTUAIRE	moyen	3 élevé	Bon potentiel 2015	IBD, IBGA et IPR moyen	
FRGR0584a : LA VENDEE DEPUIS LE COMPLEXE DE MERVENT JUSQU'A AUZAY	moyen	3 élevé	Bon potentiel 2015	IPR médiocre et bilan O2 moyen	
FRGR0584b : LA VENDEE DEPUIS AUZAY JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA SEVRE NIORTAISE	moyen	3 élevé	Bon potentiel 2015	IBD, bilan O2 et Phosphore total moyen	
FRGR0924 : CANAL DE LUCON	moyen	1 faible	Bon potentiel 2015		

Article 3 : Etat zéro et objectifs du contrat territorial

- **Objectifs de résultats sur la qualité de l'eau et des milieux aquatiques à l'issue du contrat**

- Volet cours d'eau :

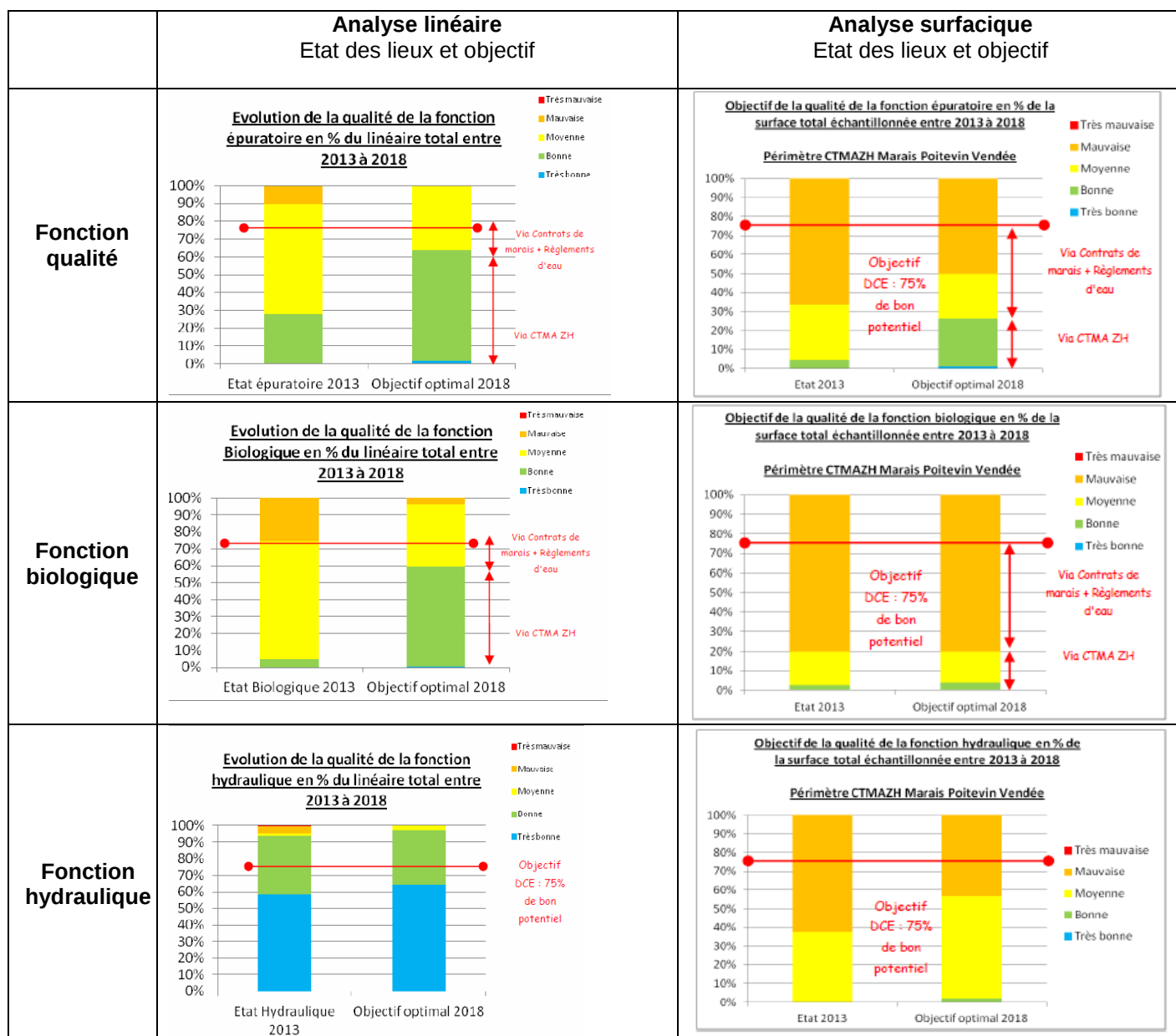
Pour la partie cours d'eau, concernant la Vendée de l'aval du barrage de Mervent jusqu'à Fontenay le Comte, le diagnostic a montré un fort niveau d'altération du fait de la présence d'ouvrages hydrauliques de type chaussées de moulins et de la gestion artificialisée des débits restitués par le barrage de Mervent. Par ailleurs, il est fixé un objectif de bon potentiel 2015 pour cette masse d'eau.

A noter que la Vendée est classée en liste 2 au titre de l'article L214-17 du Code de l'Environnement de la confluence avec la Longèves jusqu'à la confluence avec la Sèvre niortaise pour les espèces anguille, grande alose, lamproie marine et espèces holobiotiques. Des réflexions sont donc à mener afin de restaurer la continuité notamment sur les ouvrages de Pilorge, Gachet et Crochet.

- Volet zones humides :

Les zones humides sont des milieux spécifiques à l'interface entre le milieu aquatique et le milieu terrestre. Elles concourent à l'amélioration ou à la préservation de la ressource en eau, tant qualitative que quantitative.

Pour le volet zone humide, les indicateurs utilisés pour évaluer l'état écologique des masses d'eau ne peuvent pas s'appliquer. Aussi, le bon état écologique, à l'échelle de la zone humide a été traduit dans le cadre de cette étude par le fait que 75 % du système (surface et réseaux) soit au moins en classe de qualité bonne pour chacune des 3 fonctions (représenté par la barre horizontale sur les graphiques).



Article 4 : Stratégie et programme d'actions

L'ensemble des actions définies par l'étude préalable et mentionnées dans la programmation ci-jointe est destiné à corriger les altérations hydro-morphologiques du linéaire de cours d'eau de la Vendée concerné et vise à améliorer les fonctions de la zone humide.

Pour cela, l'étude préalable a fixé les actions à conduire sur les différents compartiments du linéaire de cours d'eau concerné : lit mineur, ligne d'eau, lit majeur et annexes, berges et ripisylve, continuité, ainsi que sur la zone humide.

Le programme d'actions du contrat est réparti ainsi en 2 volets : le volet cours d'eau et le volet zones humides. Cependant, la quasi-totalité des dépenses (98 %) envisagées concernent les zones humides.

4.1. Volet cours d'eau

Les actions concernent un tronçon de 7.5 km du cours d'eau de la Vendée entre l'aval du barrage de Mervent et Fontenay le Comte.

- **Restauration des berges et de la ripisylve** : de lourds travaux de restauration sont à réaliser sur la ripisylve qui est dans un état sanitaire dégradé en raison d'une contamination par le phytophthora. Par ailleurs, il est envisagé la mise en place de clôtures et l'aménagement d'abreuvoirs afin de limiter le piétinement bovin.
- **Restauration de la continuité écologique** : une étude est programmée en première année du contrat sur trois ouvrages : les chaussées de Crochet, Gachet qui sont privées et l'ouvrage de Pilorge qui est propriété de la commune de Fontenay le Comte.
- **Suivi des indicateurs biologiques** : il est programmé le suivi des indicateurs biologiques indice poisson, IBD et IPR.

4.2. Volet zones humides

Les actions programmées sont les suivantes :

- Actions récurrentes d'amélioration ou de conservation des qualités fonctionnelles des zones humides :

L'entretien des réseaux par le curage, de la végétation de bordure (hélophytes et ripisylve), la lutte contre les plantes invasives, ainsi que les actions de stabilisation des berges avec plantations sont les principales actions retenues. Le réseau hydraulique d'intérêt collectif du marais permet l'alimentation des réseaux d'ordres inférieurs et assure la continuité hydraulique du territoire. Il favorise leur colonisation par des espèces piscicoles et augmente leurs capacités d'accueil.

Ces réseaux sont soumis à un envasement perpétuel et il est nécessaire de procéder à l'entretien régulier des canaux par le curage. En diminuant le taux d'envasement des réseaux curés, les fonctions hydrauliques et épuratoires des voies d'eau seront améliorées. De manière plus générale, le curage aura également un effet bénéfique sur la fonction biologique en diversifiant les classes d'envasement sur une même voie d'eau (zones curée et non curée).

Au total, environ 167.5 km de canaux et cours d'eau feront l'objet de travaux de curage ou baccage et un linéaire de 1350 km sera concerné par la lutte contre les plantes envahissantes.

Egalement, afin de limiter le phénomène d'érosion des berges et de l'envasement des réseaux, environ 90km de berges seront mis en pente douce accompagné d'une plantation d'hélophytes sur les linéaires qui en sont aujourd'hui dépourvus. Cette typologie d'action affecte de manière directe la fonction épuratoire et biologique puisqu'elle permet de restaurer les secteurs à nu. Les habitats de berges sont alors reconstitués et la végétation améliore les capacités d'autoépuration du milieu.

- Travaux d'aménagement et gestion des manœuvres d'ouvrages pour restaurer la continuité écologique :

L'arrêté de classement des cours d'eau signé le 10 juillet 2012 (liste 2) par le Préfet coordonnateur de bassin précise la liste des cours d'eau et des canaux devant être rendus accessibles aux poissons migrateurs. Pour la Vendée depuis la confluence avec la Longèves jusqu'à la confluence avec la Sèvre Niortaise, les espèces cibles sont : l'anguille, la grande alose, la lamproie marine et les espèces holobiotiques. Pour les canaux du marais, les espèces cibles sont l'anguille et les espèces holobiotiques.

Une étude a été menée sur 18 ouvrages dans le cadre du précédent contrat et les aménagements sont programmés dans le présent contrat pour 14 ouvrages : mise en place de raidisseurs (5), aménagement de passes à anguilles fixes (4), aménagement de passes à anguilles mobiles (2), aménagement couplé d'une passe à anguilles mobile et d'une vannette (1) et la mise en place de vannettes (2).

Pour les 4 autres ouvrages, il est simplement préconisé une amélioration de la gestion des manœuvres d'ouvrages.

La gestion des ouvrages aménagés devra être formalisée par un règlement d'eau ou une convention de gestion des manœuvres d'ouvrage.

Typologie d'action	Ouvrage concerné
Raidisseur	Porte des Grands Greniers
	La Pointe aux Herbes (portes du Russon)
	Portes de Vienne
	Portes des 5 abbés
	Portes des Amarres
Passe à anguille fixe	Barrage de la Boule d'Or 1
	Barrage de la Boule d'Or 2
	Barrage de Massigny
	Barrage de Boisse
Passe à anguille mobile	Barrage du Petit Vanneau
	Vanne de la Perle
Passe à anguilles mobile et vannette	Barrage de la Coupe
Vannette	Barrage de Sainte Marie
	Barrage de l'Orange

- Travaux de restauration, d'aménagement et de modernisation des ouvrages :

Cette action vise l'amélioration des conditions de gestion de l'eau pour les ouvrages structurants situés sur le DPF et le réseau principal. Un règlement d'eau sera exigé pour chaque ouvrage restauré.

Au total 25 ouvrages feront l'objet de travaux dans le cadre du contrat.

Ces travaux ne sont pas financés par l'agence excepté la restauration de petits ouvrages dans le cadre des contrats de marais ou le plan de gestion de la RNR du Marais de la Vacherie, avec nécessité de mettre en place un règlement d'eau ou une convention de gestion des manœuvres d'ouvrage.

- Actions inscrites dans le plan de gestion de la réserve naturelle régionale du Marais de la Vacherie

Les travaux portés par la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) ont été définis dans le plan de gestion sur le périmètre de la RNR du Marais de la Vacherie sur la commune de Champagné les Marais ont pour objectif d'améliorer et conserver une bonne fonctionnalité des zones humides. Ces actions consistent en l'entretien, la mise en place de micro-ouvrages avec règlements d'eau, veille foncière, animation du plan de gestion, promotion des mesures agri environnementales auprès des exploitants agricoles, évaluation à mi-parcours du plan de gestion.

- Suivi des indicateurs: Un suivi annuel et un bilan en fin de contrat sont programmés. En complément, des indicateurs techniques et financiers, des indicateurs biologiques de suivi permettant de suivre les effets du présent contrat seront mis en place.

- Travaux de restauration parcellaires via le plan d'aménagement et de restauration des marais occidentaux (PARMO) :

Ces travaux portés par le syndicat mixte du Parc interrégional du Marais Poitevin visent à favoriser le développement et le maintien des prairies naturelles par la réalisation de travaux type nettoyage, plantations, créations de roselières, aménagements pastoraux, curage de fossés tertiaires et de mares, aménagement de baisses.

- Travaux d'entretien dans les réserves biologiques de Nalliers/Mouzeuil et l'Île de Charrouin :

les réserves biologiques de Nalliers/Mouzeuil et de l'Île de Charrouin à Vix sont des Espaces Naturels Sensibles (ENS) propriétés du Conseil Général de la Vendée s'étalant sur des superficies respectives de 132 ha et 100 ha. Ces ENS sont quadrillés par de nombreux fossés peu profonds. Il est envisagé une opération de curage consistant à évacuer, par des moyens mécaniques adaptés, les matériaux vaseux accumulés sur le fond du lit du chenal, afin de retrouver le profil d'équilibre.

Ainsi, les fonctions hydrauliques, biologiques et qualité seront restaurées sur les réseaux concernés.

4.3. Actions d'accompagnement

L'ensemble du contrat repose sur son pilotage par la cellule d'animation mise en place au sein du Syndicat mixte Vendée Sèvre Autize. Elle est composée de 2 techniciens zones humides (2 ETP) qui assurent la coordination, le suivi des travaux et les relations avec les différents partenaires et un agent administratif (0,5 ETP)

Le contrat comporte également un volet communication. Le Syndicat mixte Vendée Sèvre Autize a défini une stratégie de communication à l'échelle de son territoire d'actions afin de mettre en place des actions de communication complémentaires et cohérentes pour l'ensemble des CTMA dont il assure le pilotage.

En complément de l'ensemble de ces actions, un travail sera mené sur la gestion des niveaux d'eau dans les marais via les contrats de marais. Cette réflexion est nécessaire pour l'amélioration des fonctions biologique et qualité.

4.4. Conditions de mise en œuvre des actions

La réalisation des actions est opérée sur un milieu vivant accueillant espèces végétales et animales dont il est tenu compte en terme d'habitats et de cycles de reproduction. Les périodes de travaux et les modes opératoires doivent intégrer ces contraintes.

Le choix se porte sur des méthodes douces d'intervention et sur la mise en œuvre d'actions réversibles sauf cas particulier justifié.

Article 5 : Suivi/évaluation

Un bilan doit être présenté chaque année au comité de pilotage assorti des perspectives pour l'année suivante. L'établissement de ce **bilan annuel** doit permettre :

- De faire le point, une fois par an, sur l'état d'avancement technique et financier du programme d'actions spécifique et des programmes associés ;
- De vérifier la conformité des actions menées et de réorienter si nécessaire les plans d'actions annuels. Le cas échéant, un avenant peut être nécessaire ;
- De favoriser et développer le dialogue, basé sur des faits objectifs, entre les différents acteurs et leur implication ;
- D'aider les prises de décisions des élus et partenaires financiers ;
- De justifier les demandes de versement des aides financières annuelles.

Un rapport d'activités rédigé par le porteur de projet et accepté par l'agence de l'eau formalise le bilan annuel et les conclusions du comité de pilotage.

Sur la demande du Conseil d'administration de l'agence de l'eau Loire-Bretagne du 26 juin 2014; il devra être réalisé un bilan à mi-parcours présentant l'état d'avancement de la mise en œuvre des règlements d'eau et des contrats de marais.

Le contrat doit obligatoirement être évalué la dernière année. Ce **bilan évaluatif de fin de contrat** sera présenté au comité de pilotage, à la CLE du Sage, le cas échéant.

L'établissement du bilan évaluatif de fin de contrat doit permettre :

- De questionner la pertinence de la stratégie d'action par rapport aux enjeux identifiés ;
- D'analyser la gestion de projet (pilotage, mise en œuvre, partenariats, animation) ;
- D'analyser les réalisations, résultats et impacts des actions ;
- De sensibiliser et de mobiliser les acteurs locaux autour de l'évaluation ;
- D'établir une synthèse des points forts et des limites de l'action locale, et d'identifier les améliorations afin d'élaborer, le cas échéant, un nouveau contrat.

Une synthèse du bilan évaluatif de fin de contrat sera présentée au conseil d'administration, en cas de renouvellement du contrat.

Plusieurs types de suivis sont mis en place à différents niveaux : au niveau du CTMA cadre porté par l'EPMP et au niveau du CTMA opérationnel.

✓ **Suivis mis en place à l'échelle du CTMA opérationnel :**

Le suivi mis en place sur la partie cours d'eau et la partie marais sont bien distincts.

Pour la partie cours d'eau, il est programmé le suivi d'indicateurs biologiques : l'indice poisson, l'Indice biologique diatomés (IBD) et l'indice biologique global normalisé (IBGN).

Le réseau de suivi de l'état des masses d'eau comprendra des points qui s'intégreront dans le réseau de contrôle opérationnel du bassin Loire-Bretagne (ou le compléteront) et éventuellement dans d'autres réseaux répondant à des problématiques plus locales (réseau d'impact pour certaines actions spécifiques). Afin d'éviter les redondances, et pour avoir la garantie que le réseau intègre bien les spécifications du réseau de contrôle opérationnel, sa construction s'effectuera en lien étroit avec l'agence de l'eau, le Département de la Vendée (opérateur du contrôle opérationnel), la DREAL et l'Onema.

Dans le cadre du suivi du programme d'actions, il est proposé 1 point de suivi sur le tronçon de la vendée concernée par le contrat qui sera défini précisément la première année du contrat. :

Pour la partie marais, plusieurs suivis sont prévus. Les indicateurs à suivre à minima sont les suivants :

- **espèces envahissantes (ragondins et jussies)** : deux réseaux régionaux existent actuellement. Il est proposé de mettre en place un suivi de la jussie selon deux approches :

- suivi des secteurs programmés pour intervention : renseignement du linéaire, du recouvrement et de la biomasse par secteur d'intervention.
- données de présence/absence pour les secteurs non programmés pour intervention (origine de la donnée variée-> relevés opportunistes)

- **taux d'envasement (réseau I, II et III en marais)** : les unités retenues pour conduire l'analyse en fin de contrat seront à la fois le tronçon et l'UHC. La mise en place de cet indicateur doit donc se faire avec une entrée par UHC et une information renseignée pour chaque tronçon. Le suivi du taux d'envasement portera sur les réseaux I, II et III ic.

Le suivi du taux d'envasement sera mis en œuvre à la fois sur des sections de canaux programmées dans le contrat (2/3) et à la fois sur des sections non programmées (1/3). Ceci permettra de connaître la dynamique sédimentaire et les classes d'envasement de chaque UHC afin de lui attribuer une note. Le suivi sera mis en place deux fois pour chaque section de canal pendant la durée du contrat :

- au moment du diagnostic préalable à l'intervention
- à la fin du contrat

On cherchera à suivre environ 10% du réseau de chaque UHC. Le plan d'échantillonnage sera établi au prorata de l'importance relative de chaque typologie de réseau au sein de l'UHC. Le taux d'envasement sera évalué en comparaison du niveau d'eau médian annuel au sein de l'UHC.

- **niveaux d'eau (annuels)** : cet indicateur est indispensable pour l'interprétation des autres facteurs (berges, envasement, etc.). Un suivi des niveaux d'eau sur un cycle hydrologique complet devra être mis en place à l'échelle de chaque CTMA opérationnel.

On ne recherchera pas nécessairement l'exhaustivité pour ce suivi, notamment pour les UHC les plus petites. La liste des UHC à suivre sera établie conjointement par les porteurs de CTMA opérationnels et l'EPMP.

- **stabilité et végétation des berges (réseau I et II)** : l'objet de ce suivi est double :

- suivre l'état des berges = degré d'érosion, d'altération
- suivre le recouvrement de la végétation des berges (distinction entre les hélophytes et les roseaux a minima)

La logique de mise en œuvre de cet indicateur est à rapprocher de celle utilisée pour le suivi du taux d'envasement des canaux. La différence résiderait dans la typologie de canaux suivis puisqu'il ne serait demandé de suivre que les berges des réseaux I et II, a priori plus soumis à l'érosion que les berges des canaux et fossés III.

Ce suivi concernera donc des linéaires programmés pour intervention et des linéaires non programmés. L'échantillonnage à mettre en œuvre est construit de la même manière que pour le taux d'envasement. Dans l'idéal, on cherchera à positionner les linéaires qui feront l'objet d'un suivi dans des secteurs localisés à proximité des linéaires suivis pour le taux d'envasement dans une logique de mutualisation.

En plus de ce suivi conduit sur la période du programme, un suivi des travaux à proprement parler n'est pas à exclure. Ce suivi après intervention peut faire l'objet d'observation visuelle complétée par des prises de vue photographiques du site (avant, après, n+1, n+2, etc.).

Les indicateurs à suivre dans le cadre du contrat découlent de la maquette indicateurs réalisée par le Forum des Marais Atlantiques et les fiches sont présentées en annexe 3.

Article 6 : Organisation des acteurs locaux et modalités de pilotage de la démarche

➤ L'animation et la coordination générale du CTMA

Le Syndicat mixte Vendée Sèvre Autizes a été désignée comme structure d'animation et de coordination générale du contrat. A ce titre, elle est chargée de veiller à la mise en œuvre des actions prévues au programme de telle sorte que les objectifs du contrat puissent être atteints.

Le Syndicat mixte Vendée Sèvre Autizes a notamment en charge l'animation des comités et des réunions de travail, le suivi du tableau de bord des opérations portées par l'ensemble des maîtres d'ouvrages, ainsi que les actions de communication se rapportant au contrat ou aux actions pour lesquelles il a été désigné. Une cellule d'animation est constituée durant les 5 années du contrat, elle comprend :

- la coordination générale du CTMA entre les différents maîtres d'ouvrages,
- la coordination de certaines actions avec celles mises en œuvre dans d'autres programmes (CTMA voisins, autres actions isolées, ...),
- l'élaboration des dossiers d'intervention par action,
- les suivis techniques, administratifs et financiers des opérations,
- les charges afférentes à la maîtrise d'ouvrage publique pour les opérations engagées par le Syndicat mixte VSA (passation des marchés),
- les charges afférentes à la conduite d'opération ou aux délégations de maîtrise d'ouvrage pour le compte des syndicats de marais, ..
- la réalisation des bilans et du rapport d'activité annuel,
- l'évaluation des actions en référence aux réseaux d'indicateurs.

2.5 ETP sont identifiés au sein du syndicat mixte VSA pour l'animation, la coordination, la mise en œuvre et le suivi de ce contrat : l'animateur général du CTMA à temps plein, 1 technicien à 50% du temps, 1 ingénieur à 50% du temps ainsi qu'1 poste administratif à 50% du temps.

➤ L'animation sur le réseau des ASA

Il s'agit d'assister sur les plans techniques et administratifs les associations syndicales de marais qui seront chargées de mettre en œuvre les actions prévues au contrat sur leurs propres réseaux (principal, secondaire et tertiaire d'intérêt collectif). A la demande des syndicats ou de leur Union, certaines opérations peuvent aussi être déléguées au Syndicat mixte Vendée Sèvre Autizes.

L'animation sera assurée conjointement par :

- le Syndicat mixte Vendée Sèvre Autizes, pour les réseaux situés sur la partie vendéenne du CTMA,
- le SYHNA pour les réseaux situés en Charente-Maritime.

➤ **Le comité de pilotage :**

Présidé par M. Jean-Claude RICHARD, Président du Syndicat mixte Vendée, Sèvre, Autizes, le Comité de pilotage rassemble, au moins une fois par an, les représentants des différents acteurs concernés : les autres maîtres d'ouvrage, les partenaires institutionnels et financiers, les communes, les associations, etc.

Il a pour rôle de :

- Valider toutes les étapes liées à l'élaboration du contrat,
- Valider la stratégie d'actions,
- Valider le contenu du contrat,
- Valider les éventuels avenants,
- Valider le plan de financement du contrat initial et de ses avenants,
- Examiner les bilans annuels (ainsi que le bilan évaluatif de fin de contrat), évaluer les résultats obtenus, débattre des orientations à prendre et valider les actions de l'année à venir.

Afin d'assurer une bonne articulation avec le Sage Sèvre Niortaise Marais Poitevin et le Sage Vendée, les CLE sont également représentées au comité de pilotage, avec une voix consultative.

Article 7 : Engagements des signataires du contrat

➤ **Le coordinateur du contrat :**

S'engage à :

- Assurer le pilotage de l'opération, l'animation de la concertation et la coordination des différents partenaires et maîtres d'ouvrage.
- Réaliser les actions prévues dont il assure la maîtrise d'ouvrage, dans les délais indiqués, et selon les règles de l'art, par des méthodes douces et respectueuses de l'environnement pour les travaux sur cours d'eau et zones humides.
- Participer financièrement aux opérations prévues dans le programme d'actions, selon le plan de financement présenté dans l'article 9.
- Réaliser des bilans annuels et le bilan évaluatif de fin de contrat, en s'assurant de la mise en œuvre des indicateurs, de façon à rendre compte de l'état d'avancement de l'opération et de l'efficacité des actions menées.
- Assumer la responsabilité des relations avec les propriétaires riverains, et ce dans le respect des lois et règlements en vigueur. Il ne peut se prévaloir du contrat passé avec l'agence en cas de contentieux éventuel.
- Respecter les règles de confidentialité dans l'utilisation et la diffusion des informations individuelles (il est destinataire de toutes les études, informations collectives et individuelles financées dans le cadre du contrat)

➤ **Le Syndicat mixte de Coordination Hydraulique du Nord Aunis (SYHNA)**

S'engage à :

- Assurer l'animation et le suivi de la mise en œuvre des actions « milieux aquatiques » portées par les ASA de Mouillepieu et ASA Marais Sauvage prévues au contrat,
- Assurer le suivi administratif et financier des actions pour ces 2 ASA en lien avec les partenaires,
- De rendre compte, transmettre les données et informations nécessaires au coordinateur du contrat pour alimenter les différents bilans.

➤ **Les autres maîtres d'ouvrages du contrat :**

S'engagent à :

- Réaliser les actions prévues dont il assure la maîtrise d'ouvrage, dans les délais indiqués, et selon les règles de l'art, par des méthodes douces et respectueuses de l'environnement pour les travaux sur cours d'eau et zones humides.

- Participer financièrement aux opérations prévues dans le programme d'actions, selon le plan de financement présenté dans l'article 9.
- Assumer la responsabilité des relations avec les propriétaires riverains, et ce dans le respect des lois et règlements en vigueur. Il ne peut se prévaloir du contrat passé avec l'agence en cas de contentieux éventuel.
- Respecter les règles de confidentialité dans l'utilisation et la diffusion des informations individuelles (il est destinataire de toutes les études, informations collectives et individuelles financées dans le cadre du contrat)

➤ **L'agence de l'eau Loire-Bretagne**

S'engage à :

- Attribuer des aides financières en application de ses règles générales d'attribution et de versement des subventions. Les taux d'intervention appliqués sont ceux retenus dans le présent contrat ; les coûts plafonds sont ceux en vigueur lors de la décision annuelle. Les engagements restent toutefois subordonnés à l'existence des moyens budgétaires nécessaires mais bénéficient d'une priorité. L'engagement de l'agence ne vaut que si l'échéancier prévu est respecté,
- Transmettre au bénéficiaire et à sa demande toute information susceptible de l'aider à suivre et piloter les actions réalisées, dans le respect des règles de confidentialité dans l'utilisation et la diffusion des informations individuelles dont elle dispose.

➤ **Le Département de la Vendée**

S'engage à financer en priorité, dans le cadre de son Programme pour l'Hydraulique et les Milieux Aquatiques en vigueur au moment du dépôt des demandes de subventions, et dans la limite des crédits budgétaires disponibles et des taux de financement qu'il a adopté, les opérations décrites à l'annexe 3, conformément à l'échéancier indiqué.

➤ **L'Etablissement Public Marais Poitevin**

S'engage à :

- Attribuer des aides financières en application de ses règles générales d'attribution et de versement des subventions. Les taux d'intervention appliqués sont ceux retenus dans le présent contrat. Les engagements restent toutefois subordonnés à l'existence des moyens budgétaires nécessaires.
- Accompagner la structure porteuse et les maitres d'ouvrage pour une mise en œuvre cohérente et harmonisée du programme d'actions vis-à-vis du CTMA cadre et des autres CTMA opérationnels du Marais poitevin.
- Animer et piloter le dispositif « contrat de marais » avec les maitres d'ouvrage concernés au sein du CTMA porté par le SMVSA
- Transmettre au bénéficiaire et à sa demande toute information susceptible de l'aider à suivre et piloter les actions inscrites dans le contrat.

Article 8 : Données financières

Le coût prévisionnel total du contrat s'élève à 10 290 887 euros et le coût prévisionnel retenu par l'agence est de 5 068 086 euros .

Le plan de financement global est le suivant :

Organismes	Taux moyen de participation
Agence de l'eau	21 %
Conseil général de la Vendée	23%
Conseil général de la Charente Maritime	5,3 %
Conseil régional Pays de La Loire	2,2 %
Conseil régional Poitou-Charentes	0,1 %
EPMP (PITE)	1,8 %
SMVSA	9,5 %
LPO	1,2 %
Autres maîtres d'ouvrages	35,9 %
Total	100 %

Concernant l'agence de l'eau Loire-Bretagne, le montant total des subventions se répartit comme suit :

Maîtres d'ouvrages	Désignation des actions	Coût prévisionnel (€)	Coût prévisionnel retenu (€)	Subvention agence	
				Taux d'aide	Montant d'aide prévisionnelle de l'agence (€)
SMVSA	Etude restauration de la continuité écologique (partie cours d'eau)	5 000	5 000	70%	3 500
	Restauration lit mineur (gestion encombres et arbres en travers) (partie cours d'eau)	4 000	4 000	50%	2 000
	Restauration berges et ripisylve (végétation, clôtures, abreuvoirs) (partie cours d'eau)	169 000	169 000	50%	84 500
	Indicateurs de suivi (partie cours d'eau)	25 000	25 000	50%	12 500
	Sous-total partie cours d'eau	203 000	203 000		102 500
SMVSA	Baccage canal de Luçon	50 000	50 000	35%	17 500
SMVSA	Désenvasement par bac dévaseur	210 000	0	35%	0
AS	Curage/élagage	1 051 300	783 350	35%	274 173
AS	Curage par baccage divers canaux (I,II)	155 700	115 700	35%	40 495
SMVSA	Entretien de la ripisylve	75 000	75 000	35%	26 250
AS	Entretien de la ripisylve	601 000	182 300	35%	63 805
AS	Plantations d'hélophytes	496 620	496 620	50%	248 310
AS	Adoucissement de berges	459 730	459 730	50%	229 865
AS	Restauration de berges	2 327 950	0	0%	0
AS	Mise en place de clôtures	32 100	32 100	50%	16 050
AS	Mise en place d'abreuvoirs	15 000	15 000	50%	7 500
SMVSA	Lutte contre l'Egéria densa	300 000	300 000	35%	105 000
	Lutte contre les Jussies	607 500	607 500	35%	212 625
	Lutte contre la Renouée du Japon	25 000	25 000	35%	8 750
SYHNA	Lutte contre les Jussies	100 000	100 000	35%	35 000
FDGDON	Lutte contre la prolifération du ragondin et rat musqué	1 345 801	0	0%	0
AS	Restauration et réfection des ouvrages	596 500	0	0%	0

AS	Entretien et modernisation des ouvrages	7 500	0	0%	0
AS	Rétablissement des connexions et des circulations hydrauliques par pont cadre ou hydrotubes	128 000	128 000	35%	44 800
SMVSA	Restauration continuité écologique: travaux, aménagements	10 000	10 000	50%	5 000
	Restauration continuité écologique:suivi et gestion	4 500	4 500	50%	2 250
AS	Restauration continuité écologique: travaux, aménagements	154 600	154 600	50%	77 300
SMVSA	Restauration ZH via des aménagements de baisses	30 000	30 000	50%	15 000
LPO85	Plan de gestion de la RNR de la Vacherie (Champagné)	240 786	240 786	50%	120 110
PIMP	PARMO	100 000	100 000	35%	35 000
CG85	Travaux de curage des Plans de gestion des réserves départementales:Nalliers/Mouz euil et de l'Ile Charrouin	30 700	27 900	35%	9 765
ASA/EPMP	Contrats de marais	200 000	200 000	50%	100 000
SMVSA	Suivi niveaux d'eau du marais	50 000	50 000	50%	25 000
AS	Etudes Ouvrages (faisabilité)	4 000	2 000	70%	1 400
AS	Etude incidence au titre de la loi sur l'eau	1 600	0	0%	0
SMVSA	Postes de technicien	575 000	575 000	50%	287 500
	Communication	100 000	100 000	50%	50 000
Sous-total partie zones humides		10 087 887	4 865 086		2 058 447

Total général	10 290 887	5 068 086		2 160 947
----------------------	-------------------	------------------	--	------------------

Les modalités d'intervention retenues par l'agence sont décrites dans les tableaux en annexes 2. Ces derniers présentent, pour chaque maître d'ouvrage, les coûts prévisionnels action par action, les dépenses retenues, les conditions d'éligibilité (délibération n°2014-111 du 26 juin 2014), les taux de subvention et les aides prévisionnelles en résultant ainsi que les échéanciers d'engagement.

Concernant le Département de la Vendée, le montant total des subventions se répartit comme suit :

Maîtres d'ouvrages	Désignation des actions	Coût prévisionnel (en Vendée) (€)	Coût prévisionnel retenu (€)	Taux d'aide	Montant d'aide prévisionnelle de l'agence (€)
SMVSA	Etude restauration de la continuité écologique (partie cours d'eau)	5 000	4 000	10%	400
	Restauration lit mineur (gestion encombres et arbres en travers) (partie cours d'eau)	4 000	3 200	30%	960
	Restauration berges et ripisylve (végétation, clôtures, abreuvoirs) (partie cours d'eau)	169 000	135 200	30%	40 560
	Indicateurs de suivi (partie cours d'eau)	25 000	20 000	10%	2 000
	Sous-total partie cours d'eau	203 000	166 200		43 920
SMVSA	Baccage canal de Luçon	50 000	0	0%	0
SMVSA	Désenvasement par bac dévaseur	210 000	0	0%	0
AS	Curage/élagage	691 210	681 746	20% à 45%	254 360
AS	Curage par baccage divers canaux (I,II)	155 700	142 700	38 à 45%	63 655
SMVSA	Entretien de la ripisylve	75 000	60 000	35%	21 000
AS	Entretien de la ripisylve	601 000	481 440	45%	216 648
AS	Plantations d'hélophytes	496 620	468 540	30%	140 562
AS	Adoucissement de berges	407 430	391 350	16 % à 30%	109 082
AS	Restauration de berges	1 782 750	1 747 950	50%	873 975
AS	Mise en place de clôtures	32 100	25 680	30%	7 704
AS	Mise en place d'abreuvoirs	15 000	12 000	30%	3 600
SMVSA	Lutte contre l'Egéria densa	300 000	240 000	35%	84 000
	Lutte contre les Jussies	607 500	486 000	35%	170 100
	Lutte contre la Renouée du Japon	25 000	20 000	35%	7 000
SYHNA	Lutte contre les Jussies	100 000	0	0%	0
FDGDON 85	Lutte contre la prolifération du ragondin et rat musqué	1 345 801	Hors CTMA	%	Hors CTMA
AS	Restauration et réfection des ouvrages	582 500	538 000	50%	269 000
AS 17	Entretien et modernisation des ouvrages	7 500	0	0%	0
AS	Rétablissement des connexions et des circulations hydrauliques par pont cadre ou hydrotubes	128 000	102 400	45%	46 080
SMVSA	Restauration continuité écologique: travaux, aménagements	10 000	8 000	30%	2 400
	Restauration continuité écologique:suivi et gestion	4 500	0	0%	0
AS	Restauration continuité écologique: travaux, aménagements	150 600	128 880	30%	38664
SMVSA	Restauration ZH via des aménagements de baisses	30 000	24 000	30%	7 200

LPO85	Plan de gestion de la RNR de la Vacherie (Champagné)	240 786	0	0%	0
PIMP	PARMO	100 000	0	0%	0
CG85	Travaux de curage des Plans de gestion des réserves départementales: Nalliers/Mouz euil et de l'île Charrouin	30 700	0	0%	Maitrise d'ouvrage CG
ASA/EPMP	Contrats de marais	200 000	0	0	0
SMVSA	Suivi niveaux d'eau du marais	50 000	0	0%	0
AS 17	Etudes Ouvrages (faisabilité)	4 000	0	0%	0
AS 17	Etude incidence au titre de la loi sur l'eau	1 600	0	0%	0
SMVSA	Postes de technicien	575 000	0	0	0
	Communication	100 000	80 000	10%	8 000
Sous-total partie zones humides		10 087 887	5 638 686		2 323 030
Total général		10 290 887	5 804 886		2 366 950

Le plan de financement synthétique est présenté en annexe 2.

Article 9 : Modalités d'attribution et de versement des aides financières

9.1 Modalités d'attribution et de versement des aides financières de l'agence de l'eau Loire-Bretagne

Concernant l'agence de l'eau, chacune des opérations prévues dans le présent contrat doit faire l'objet d'une décision individuelle de participation financière.

Pour chaque opération récurrente (animation, suivi,...), le bénéficiaire doit déposer une demande d'aide avant la fin de l'année.

Pour les projets ponctuels (études, travaux, ...) [*cas particulier d'un CTGQ – Ajouter :* et pour chaque tranche de travaux pour les retenues de substitution], il doit déposer une demande d'aide avant tout engagement juridique tel que, par exemple, la signature d'un marché ou d'un bon de commande. L'engagement juridique de l'opération ne pourra intervenir qu'après réception d'un accusé réception de l'agence de l'eau pour les opérations récurrentes et d'une lettre d'éligibilité pour les projets ponctuels. Aucune subvention ne pourra être accordée si ces conditions ne sont pas respectées.

Conformément aux règles générales d'attribution et de versement de ses aides, l'agence de l'eau est habilitée à vérifier l'exactitude des renseignements qui lui sont fournis, la conformité technique de l'opération subventionnée et le coût de l'opération. Ces vérifications peuvent être effectuées chez le maître d'ouvrage par elle-même ou par toute personne mandatée par elle à cet effet, et peuvent intervenir lors de l'instruction des dossiers, de l'exécution de l'opération ou après sa réalisation.

S'il apparaît que les engagements définis dans le contrat ne sont pas respectés, le directeur peut prononcer l'annulation totale (résolution) ou partielle (résiliation) de la décision d'aide et demander le remboursement immédiat de tout ou partie des sommes versées.

Si, au cours de l'exécution du contrat, les règles générales d'attribution et de versement des aides de l'agence de l'eau sont modifiées, un exemplaire du nouveau règlement sera notifié par l'agence de l'eau au bénéficiaire par lettre recommandée avec accusé de réception. La date d'application des nouvelles règles au contrat sera celle décidée par le conseil d'administration de l'agence de l'eau.

9.2 Modalités d'attribution et de versement des aides financières du Département de la Vendée

Concernant le Département de la Vendée, chacune des opérations (ou groupe d'opération de même nature) définies dans le présent contrat doit faire l'objet d'une décision de la commission permanente de participation financière.

Pour chaque opération (ou groupe d'opération), le maître d'ouvrage doit déposer une demande d'aide avant tout engagement juridique autorisant le lancement de l'opération tel que, par exemple, la signature d'un marché, d'un bon de commande ou d'une convention... **Le démarrage de l'opération ne pourra intervenir qu'après réception de la notification d'aide du Département ou d'une dérogation autorisant le démarrage des travaux en cas d'urgence.** Aucune subvention ne pourra être accordée si ces conditions ne sont pas respectées.

9.3 Modalités d'attribution et de versement des aides financières de l'Etablissement public du Marais poitevin

Concernant l'EPMP, chacune des opérations prévues dans le présent contrat doit faire l'objet d'une décision individuelle de participation financière, validée par le conseil d'administration de l'EPMP.

Pour les projets ponctuels et récurrents (études, travaux, animation, suivi, etc.), le bénéficiaire doit déposer une demande d'aide avant tout engagement juridique tel que, par exemple, la signature d'un marché ou d'un bon de commande.

L'engagement juridique de l'opération ne pourra intervenir qu'après réception d'un accusé de réception de dossier complet délivré par l'EPMP. Cet accusé de réception ne vaut pas promesse de subvention. L'attribution d'une aide financière de l'EPMP est formalisée par une convention attributive de subvention entre le bénéficiaire de l'aide et l'EPMP. Aucune subvention ne pourra être accordée si ces conditions ne sont pas respectées.

Article 10 : Durée du contrat territorial

Le présent contrat est conclu pour une durée de 5 ans couvrant la période 2015 – 2019.

Article 11 : Révision et résiliation du contrat territorial

Article 11.1 : Révision

Pour l'Agence de l'Eau :

- **Toute modification significative du présent contrat portant sur :**
 - l'ajout d'opération(s) entièrement nouvelle(s),
 - l'abandon d'opération(s) avec remise en cause de l'intérêt du contrat (qui peut également aller jusqu'à la résiliation du contrat),
 - une révision financière (montant des postes et échéanciers, plan de financement),
 - tout changement de l'un des signataires du contrat,
 - la prolongation du contrat,

fera l'objet d'un avenant.

Lorsqu'une modification du contrat nécessite un avenant, celui-ci est présenté devant le comité de pilotage. En cas d'avis favorable du comité de pilotage, l'avenant peut être signé uniquement par la structure porteuse du contrat et par le ou les maîtres d'ouvrage des travaux concernés. Après signature, une copie de l'avenant sera adressée par la structure porteuse à toutes les parties du contrat.

- **Toute modification mineure portant sur :**

- un décalage¹ de l'engagement d'une opération inscrite dans le contrat, sans remise en cause de la stratégie ou de l'économie générale du contrat,
- une augmentation justifiée et raisonnable du coût estimatif d'une opération inscrite dans le contrat,
- un ajout d'opération peu coûteuse et de même nature, sans modification du montant total (pluriannuel) du poste dont elle relève donc avec la réduction concomitante d'une autre dotation du poste,
- un changement de maîtrise d'ouvrage, pour une opération inscrite dans le contrat.

fera l'objet d'un accord écrit de l'agence de l'eau.

Dans ces cas là, le maître d'ouvrage concerné doit établir au préalable une demande écrite en joignant le compte-rendu de la réunion du comité de pilotage où la décision correspondante a été validée. L'agence lui signifie alors son accord par écrit avec copies aux autres signataires du contrat.

Dans le cas où l'un des partenaires ne respecterait pas les engagements précisés dans ce contrat, celui-ci est révisable de plein droit.

Article 11.2 : Résiliation

Le contrat pourra être résilié par l'une ou l'autre des parties, en cas de modification dans ses objectifs qui ne lui conviendrait pas.

La résiliation du contrat par l'une ou l'autre des parties pourra intervenir à l'expiration d'un délai de 2 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 12 : litige

Tout litige relatif à l'exécution de ce contrat est du ressort du tribunal administratif d'Orléans.

¹ Dans le cas d'un décalage d'opération qui engendre une prolongation de contrat, celui-ci fera l'objet d'un avenant lié à la prolongation.

Fait à..... le.....

Le Syndicat mixte Vendée, Sèvre et Autizes	L'agence de l'eau Loire-Bretagne	L'Etablissement Public Marais Poitevin
Le Département de la Vendée	Le Parc Naturel Régional du Marais Poitevin	Syndicat mixte de Coordination Hydraulique du Nord Aunis (SYHNA)
Fédération Départementale des Groupements de Défenses des Organismes Nuisibles	Ligue de Protection des Oiseaux	Association syndicale des marais mouillés de Nalliers, Mouzeuil, Saint Martin, le Langon
Syndicat intercommunal des communes riveraines de la Vendée	Association syndicale de l'Ile d'Elle	Société des Marais de Vix, Doix, Maillé, Maillezais, Saint Pierre le Vieux
Association syndicale de la Taillée	Association syndicale du Gros Aubier, devant et des Taures	Association syndicale de la Perle

Association syndicale du marais de Bouil	Association syndicale des marais desséchés de Champagné	Société administrative du canal des 5 Abbés
Association syndicale du Petit Poitou et du Commandeur	Association syndicale de Chaix Auzay Fontenay	Association syndicale de Sainte Gemme la Plaine
Association syndicale Mouillepieu	Association syndicale Marais Sauvage	Communauté des communes du Pays de Fontenay le Comte
Communauté des communes du Pays de l'Hermenault	Communauté des communes des isles du Marais Poitevin	

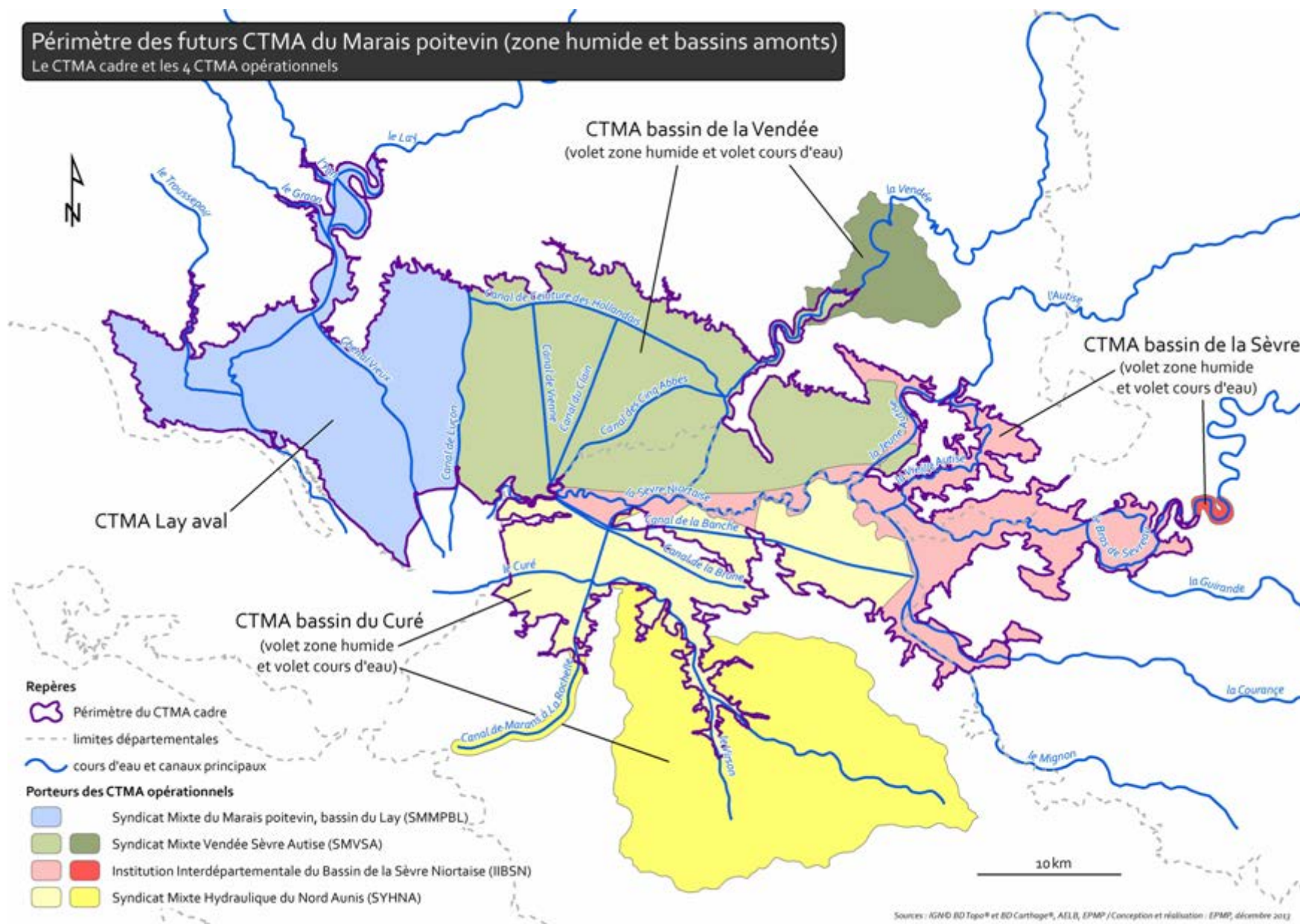
SOMMAIRE DES ANNEXES

ANNEXE 1 : Carte de découpage des CTMA opérationnels du Marais Poitevin

ANNEXE 2 : Tableaux de financement de la programmation pluriannuelle des actions du contrat territorial

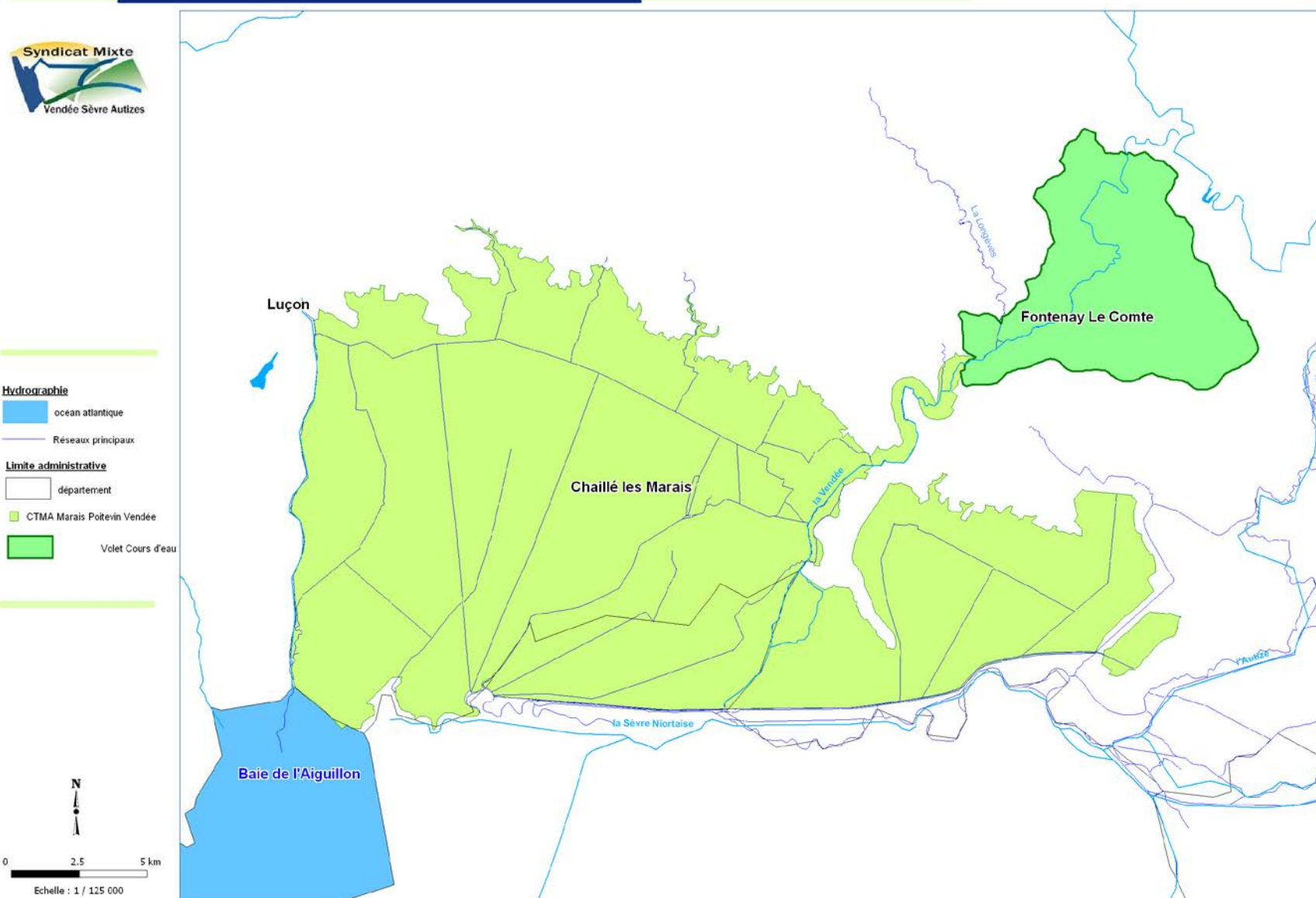
ANNEXE 3 : Tableau de suivi des indicateurs et fiches indicateurs

ANNEXE 1 : Carte de découpage des CTMA opérationnels du Marais Poitevin



LOCALISATION DU CTMA MARAIS POITEVIN VENDÉE

1



Réalisation : le 28 août 2014

Sources : BD Cartho IGN, BD Carthage 2012 IGN, données MapInfo, SMVSA

Contrat Territorial Milieux Aquatiques Marais Poitevin Vendée

ANNEXE 2 : Tableaux de financement de la programmation pluriannuelle des actions du contrat territorial

Echéancier prévisionnel des aides e l'agence de l'eau Loire-Bretagne

					Subvention agence		Echéancier d'engagement (€)				
					Taux d'aide	Montant d'aide prévisionnelle de l'agence (€)	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019
Partie cours d'eau	SMVSA	Etude restauration de la continuité écologique (partie cours d'eau)	5 000	5 000	70%	3 500	3 500	0	0	0	0
		Restauration Lit mineur (gestion encombres et arbres en travers) (partie cours d'eau)	4 000	4 000	50%	2 000	1 520	480	0	0	0
		Restauration berges et ripisylve (végétation, clôtures, abreuvoirs) (partie cours d'eau)	169 000	169 000	50%	84 500	30 085	25 540	28 875	0	0
		Indicateurs de suivi (partie cours d'eau)	25 000	25 000	50%	12 500	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500
		Sous-total partie cours d'eau	203 000	203 000		102 500	37 605	28 520	31 375	2 500	2 500
Partie marais	SMVSA	Baccage canal de Luçon	50 000	50 000	35%	17 500	3 500	3 500	3 500	3 500	3 500
	SMVSA	Désenvasement par bac dévaseur	210 000	0	35%	0	0	0	0	0	0
	ASA	Curage/élagage	1 051 300	783 350	35%	274 173	53 697	59 136	61 100	51 797	48 444
	ASA	Curage par baccage divers canaux (I,II)	155 700	115 700	35%	40 495	14 175	5 425	5 635	5 215	10 045
	SMVSA	Entretien de la ripisylve	75 000	75 000	35%	26 250	5 250	5 250	5 250	5 250	5 250
	ASA	Entretien de la ripisylve	601 000	182 300	35%	63 805	4 690	11 830	16 345	15 925	15 015
	ASA	Plantations d'hélophytes	496 620	496 620	50%	248 310	31 415	54 490	46 825	64 295	51 285
	ASA	Adoucissement de berges	459 730	459 730	50%	229 865	21 725	43 100	64 800	50 200	50 040
	ASA	Restauration de berges	2 327 950	0	0%	0	0	0	0	0	0
	ASA	Mise en place de clôtures	32 100	32 100	50%	16 050	1 350	5 100	4 500	3 300	1 800
	ASA	Mise en place d'abreuvoirs	15 000	15 000	50%	7 500	1 000	1 500	1 500	1 500	2 000
	SMVSA	Lutte contre l'Egéria densa	300 000	300 000	35%	105 000	21 000	21 000	21 000	21 000	21 000
		Lutte contre les Jussies	607 500	607 500	35%	212 625	36 225	39 375	42 525	45 675	48 825
		Lutte contre la Renouée du Japon	25 000	25 000	35%	8 750	1 750	1 750	1 750	1 750	1 750

	Maitres d'ouvrages	Désignation des actions	Coût prévisionnel (€)	Coût prévisionnel retenu (€)	Subvention agence		Echéancier d'engagement (€)				
					Taux d'aide	Montant d'aide prévisionnelle de l'agence (€)	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019
Partie marais	SYHNA	Lutte contre les Jussies	100 000	100 000	35%	35 000	7 000	7 000	7 000	7 000	7 000
	FDGDON	Lutte contre la prolifération du ragondin et rat musqué	1 345 801	0	0%	0	0	0	0	0	0
	ASA	Restauration et réfection des ouvrages	596 500	0	0%	0	0	0	0	0	0
	ASA	Entretien et modernisation des ouvrages	7 500	0	0%	0	0	0	0	0	0
	ASA	Rétablissement des connexions et des circulations hydrauliques par pont cadre ou hydrotubes	128 000	128 000	35%	44 800	0	11 200	11 200	11 200	11 200
	SMVSA	Restauration continuité écologique: travaux, aménagements	10 000	10 000	50%	5 000	0	0	5 000	0	0
		Restauration continuité écologique:suivi et gestion	4 500	4 500	50%	2 250	0	0	750	750	750
	ASA	Restauration continuité écologique: travaux, aménagements	154 600	154 600	50%	77 300	3 000	37 400	30 900	6 000	
	SMVSA	Restauration ZH via des aménagements de baisses	30 000	30 000	50%	15 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000
	LPO85	Plan de gestion de la RNR de la Vacherie (Champagné)	240 786	240 786	50%	120 110	27 510	27 510	37 580	27 510	0
	PIMP	PARMO	100 000	100 000	35%	35 000	7 000	7 000	7 000	7 000	7 000
	CG85	Travaux de curage dans le cadre des plans de gestion des réserves départementales:Nalliers/Mouzeuil et de l'Île Charrouin	30 700	27 900	35%	9 765	0	4 515	2 100	1 575	1 575
	ASA/EPMP	Contrats de marais	200 000	200 000	50%	100 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000
	SMVSA	Suivi niveaux d'eau du marais	50 000	50 000	50%	25 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
	ASA	Etudes Ouvrages (faisabilité)	6 000	2 000	70%	1 400	0	0	1 400	0	0
	ASA	Etude incidence au titre de la loi sur l'eau	1 600	0	0%	0	0	0	0	0	0
	SMVSA	Postes de technicien	575 000	575 000	50%	287 500	57 500	57 500	57 500	57 500	57 500
		Communication	100 000	100 000	50%	50 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
	Sous-total partie zones humides	10 087 887	4 865 086		2 058 447	335 787	441 581	473 159	425 942	381 979	
	Total général	10 290 887	5 068 086		2 160 947	373 392	470 101	504 534	428 442	384 479	



PROGRAMME CTMAZH 2015/2019

PROGAMME CTMAZH 2015/2019						Fonctions			CTMA Cadre	Coût en € TTC	% dans le Programme	
Typologies d'action	M-O	Intitulé	Fiche n°	Détails	Commentaires	Fct. Hydraulique	Fct. Biologique	Fct. Epuratoire				
1- Travaux sur la Rivière Vendée	SMVSA	Entretien et suivi de travaux sur la rivière Vendée (amont de Fontenay le Comte)	1	Continuité et ligne d'eau	Etude sur les ouvrages de Pilorge, Gachet et Crochet		x x x			5 000,00 €	0,05%	
			2 et 3	Lit mineur Berges et ripisylve	Désencombrement Végétation déperrissante / abreuvoirs, clôtures	x x	x	x		4 000,00 €	0,04%	
						x x	x x	x		169 000,00 €	1,64%	
			4	Indicateur de suivi	En lien avec suivi niveaux d'eau marais	sans objet	sans objet	sans objet	X	25 000,00 €	0,24%	
203 000,00 €											2%	
2- Curage et actions associées	SMVSA	Curage par Baccage des canaux intérieur		Baccage canal de Luçon	Interventions bac "Petit Poitou"	x x	x x	x		50 000,00 €	0,49%	
	SMVSA	Baccage des estuaires		Désenvasement par bac dévaseur	Interventions bac "S Abbés", 7 estuaires	x x	x	x		210 000,00 €	2,04%	
	ASA	Entretien du réseau	5	Curage/élagage	Entretien des canaux II et III	x x x	x	x		1 051 300,00 €	10,22%	
	ASA	Curage par Baccage des canaux intérieur		Divers canaux (I,II)	Interventions bac "Petit Poitou"	x x	x x	x		155 700,00 €	1,51%	
1 467 000,00 €											14%	
3- Entretien ripisylve et actions associées	SMVSA	Entretien ripisylvre réseau primaire		Arbres morts/embacles	Interventions annuelles	x x	x	x		75 000,00 €	0,73%	
	ASA	Entretien du lit et des ripisylves	2	Entretien du lit et des ripisylves	Plan de gestion	x x	x x	x		601 000,00 €	5,84%	
	ASA	Plantations	6	Plantations	En lien avec les actions sur berges	x	x x	x x x		496 620,00 €	4,83%	
1 172 620,00 €											11%	
4- Restauration des berges et actions associées	ASA	Adoucissement de berges		Adoucissement de berges	En complément des restaurations de berges	x x	x x	x x		459 730,00 €	4,47%	
	ASA	Restauration des berges	7	Restauration des berges	Bordure de voiries communales	x x	x	x		2 327 950,00 €	22,62%	
	ASA	Lutte contre le piétinement		Clôtures	Interventions sur les communaux	x	x x	x		32 100,00 €	0,31%	
	ASA		3	Abreuvoirs	Interventions sur les communaux	x	x x	x		15 000,00 €	0,15%	
2 834 780,00 €											28%	
5- Lutte contre les espèces envahissantes	SMVSA	Lutte contre les plantes aquatiques exotiques envahissantes		Lutte contre l'Egéria densa Lutte contre les Jussies	Rivière Vendée - Secteur Fontenay le Comte Phase d'entretien annuel	x x	x x x	x x		300 000,00 €	2,92%	
			8	Lutte contre la Renouée du Japon Lutte contre les Jussies	Expérimentations Phase d'entretien annuel	x	x x	x x		607 500,00 €	5,90%	
	SYHNA	Lutte contre les plantes aquatiques exotiques envahissantes				x x	x x x	x x		25 000,00 €	0,24%	
	FDGDON	Lutte contre la prolifération du ragondin et rat musqué	9	Opération de lutte et de suivi	Canton de Chaillé les Marais et de Maillezaïs	x	x x	x		100 000,00 €	0,97%	
1 345 801,00 €											13,08%	
6- Ouvrages hydrauliques	ASA	Restauration et réfection des ouvrages		Ouvrages	Ouvrages structurants	x x x	x x	x		596 500,00 €	5,80%	
	ASA	Entretien et modernisation des ouvrages	10	Entretien ouvrages	Entretien annuel	sans objet	sans objet	sans objet		7 500,00 €	0,07%	
	ASA	Rétablissement des connexions et des circulations hydrauliques	11	Modification des ouvrages existants	Suite à la restauration du canal des Hollandais dans le précédent CREZH	x x x	x x	x		128 000,00 €	1,24%	
732 000,00 €											7%	
7- Continuité écologique	SMVSA	Continuité écologique		Travaux, aménagements	Ouvrage de la Pointe aux Herbes		x x x			10 000,00 €	0,10%	
	ASA	Restauration de la continuité écologique	1	Suivi et gestion Cont. éco. (aménagements et étude)	Ensemble des ouvrages aménagés Ouvrages en marais	sans objet	sans objet	sans objet	X	4 500,00 €	0,04%	
156 600,00 €											1,52%	
171 100,00 €											2%	
8- Actions en lit majeur	SMVSA	Plan de gestion des baisses SMVSA	12	Aménagement des baisses après Xynthia	Création d'habitats		x x x	x		30 000,00 €	0,29%	
	LPO85	Plan de gestion de la RNR de la Vacherie (Champagné)	13	Programme d'actions retenues	Aménagements et entretien de la RNR	x	x x x	x		240 785,60 €	2,34%	
	PIMP	PARMO	14	Programme travaux, suivi, animation	Intervention sur les communaux	x	x x	x		100 000,00 €	0,97%	
	CG85	Plan de gestion des réserves départementales	15	Réserves de Nalliers/Mouzeuil et de l'île Charrouin	Aménagements et entretiens des ENS	x x	x x x	x x		30 700,00 €	0,30%	
	ASA/EPMP	CONTRATS DE MARAIS	16	Contrats de marais	Actions à déterminer en cours de contrat	x x	x x	x		200 000,00 €	1,94%	
601 485,60 €											6%	
9- Evaluation, études et suivis	SMVSA	Suivi et analyse des niveaux d'eau du marais		Suivi niveaux d'eau du marais	Analyses annuelles	sans objet	sans objet	sans objet	X	50 000,00 €	0,49%	
	SMVSA	Suivi de l'état sanitaire de la ripisylve et des espèces envahissantes	4	Phytophthora, Chalarose du frêne, Renouée,,,	Suivis annuels	sans objet	sans objet	sans objet	X	Pour mémoire		
	PIMP	Réseau Anguille Marais Poitevin (RAMP)	17	Périmètre Marais Poitevin	Intégré au CTMA Cadre	sans objet	sans objet	sans objet	X	Pour mémoire		
	EPMP	Réseau d'évaluation des milieux aquatiques	4	Périmètre Marais Poitevin	Intégré au CTMA Cadre	sans objet	sans objet	sans objet	X	Pour mémoire		
	EPMP	Etude bilan CTMAZH	18	Evaluation du CTMAZH	Intégré au CTMA Cadre	sans objet	sans objet	sans objet	X	Pour mémoire		
	ASA		19	Etude Ouvrage (faisabilité)	Ouvrage en amont d'un bassin de chasse	sans objet	sans objet	sans objet		4 000,00 €	0,04%	
	ASA	Etudes	20	Etude incidence au titre de la loi sur l'eau	Elaboration de fiches réglementaires	sans objet	sans objet	sans objet		1 600,00 €	0,02%	
	55 600,00 €											1%
10- Animation du programme	SMVSA	Animation du CTMA ZH	21	Postes de tecnicien	Accompagnement technique des MO	sans objet	sans objet	sans objet		575 000,00 €	5,59%	
			22	Communication	Regroupe les 3 CTMA portés par le SMVSA	sans objet	sans objet	sans objet	X	100 000,00 €	0,97%	
675 000,00 €											7%	
TOTAL Programme CTMAZH Marais Poitevin Vendée:											10 290 886,60 €	100%

PROGRAMME CTMAZH 2015/2019

Typologies d'action	M-O	Intitulé	Fiche n°	Détails	Unité	Quantité	Coût en € TTC	% dans le Programme
1- Travaux sur la Rivière Vendée	SMVSA	Entretien et suivi de travaux sur la rivière Vendée (amont de Fontenay le Comte)	1	Continuité et ligne d'eau	Forfait étude		5 000,00 €	0,05%
			2 et 3	Lit mineur Berges et ripisylve	Forfait km de rives	14300	4 000,00 € 169 000,00 €	0,04% 1,64%
			4	Indicateur de suivi	Forfait annuel		25 000,00 €	0,24%
							203 000,00 €	2%
2- Curage et actions associées	SMVSA	Curage par Baccage des canaux intérieur		Baccage canal de Luçon	km	50	50 000,00 €	0,49%
	SMVSA	Baccage des estuaires	5	Désenvasement par bac dévaseur	Forfait annuel		210 000,00 €	2,04%
	ASA	Entretien du réseau		Curage/élagage	ml	144 015	1 051 300,00 €	10,22%
	ASA	Curage par Baccage des canaux intérieur		Divers canaux (I,II)	ml	23 450	155 700,00 €	1,51%
							1 467 000,00 €	14%
3- Entretien ripisylve et actions associées	SMVSA	Entretien ripisylve réseau primaire	2	Arbres morts/embacles	Forfait annuel		75 000,00 €	0,73%
	ASA	Entretien du lit et des ripisylves		Entretien du lit et des ripisylves	ml	91 150	601 000,00 €	5,84%
	ASA	Plantations	6	Plantations	ml	78 840	496 620,00 €	4,83%
							1 172 620,00 €	11%
4- Restauration des berges et actions associées	ASA	Adoucissement de berges	7	Adoucissement de berges	ml	69 785	459 730,00 €	4,47%
	ASA	Restauration des berges		Restauration des berges	ml	21 565	2 327 950,00 €	22,62%
	ASA	Lutte contre le piétinement	3	Clôtures	ml	5 350	32 100,00 €	0,31%
	ASA			Abreuvoirs	U	15	15 000,00 €	0,15%
							2 834 780,00 €	28%
5- Lutte contre les espèces envahissantes	SMVSA	Lutte contre les plantes aquatiques exotiques envahissantes		Lutte contre l'Egéria densa	km	30	300 000,00 €	2,92%
				Lutte contre les Jussies	km	1350	607 500,00 €	5,90%
	SYHNA	Lutte contre les plantes aquatiques exotiques envahissantes	8	Lutte contre la Renouée du Japon	Forfait annuel		25 000,00 €	0,24%
	FDGDON	Lutte contre la prolifération du ragondin et rat musqué		Lutte contre les Jussies	Forfait annuel		100 000,00 €	0,97%
			9	Opération de lutte et de suivi	Forfait annuel		1 345 801,00 €	13,08%
							2 378 301,00 €	23%
6- Ouvrages hydrauliques	ASA	Restauration et réfection des ouvrages	10	Ouvrages	U	25	596 500,00 €	5,80%
	ASA	Entretien et modernisation des ouvrages		Entretien ouvrages	Forfait annuel		7 500,00 €	0,07%
	ASA	Relaisement des connexions et des circulations hydrauliques	11	Modification des ouvrages existants	U	16	128 000,00 €	1,24%
							732 000,00 €	7%
7- Continuité écologique	SMVSA	Continuité écologique		Travaux, aménagements	U	1	10 000,00 €	0,10%
			1	Suivi et gestion	Forfait annuel		4 500,00 €	0,04%
	ASA	Restauration de la continuité écologique		Cont. éco. (aménagements et étude)	U	15	156 600,00 €	1,52%
							171 100,00 €	2%
8- Actions en lit majeur	SMVSA	Plan de gestion des baisses SMVSA	12	Aménagement des baisses après Xynthia	Forfait annuel		30 000,00 €	0,29%
	LPO85	Plan de gestion de la RNR de la Vacherie (Champagné)	13	Programme d'actions retenues	Forfait annuel		240 785,60 €	2,34%
	PIMP	PARMO	14	Programme travaux, suivi, animation	Forfait annuel		100 000,00 €	0,97%
	CG85	Plan de gestion des réserves départementales	15	Réserves de Nalliers/Mouzeuil et de l'île Charrouin	Forfait annuel		30 700,00 €	0,30%
	ASA/EPMP	CONTRATS DE MARAIS	16	Contrats de marais			200 000,00 €	1,94%
							601 485,60 €	6%
9- Evaluation, études et suivis	SMVSA	Suivi et analyse des niveaux d'eau du marais		Suivi niveaux d'eau du marais	Forfait annuel		50 000,00 €	0,49%
	SMVSA	Suivi de l'état sanitaire de la ripisylve et des espèces envahissantes	4	Phytophthora, Chalarose du frêne, Renouée,,,			Pour mémoire	
	PIMP	Réseau Anguille Marais Poitevin (RAMP)	17	Périmètre Marais Poitevin			Pour mémoire	
	EPMP	Réseau d'évaluation des milieux aquatiques	4	Périmètre Marais Poitevin			Pour mémoire	
	EPMP	Etude bilan CTMAZH	18	Evaluation du CTMAZH			Pour mémoire	
	ASA	Etudes	19	Etude Ouvrage (faisabilité)	Forfait étude		4 000,00 €	0,04%
	ASA		20	Etude incidence au titre de la loi sur l'eau	Forfait		1 600,00 €	0,02%
							55 600,00 €	1%
10- Animation du programme	SMVSA	Animation du CTMA ZH	21	Postes de technicien	Forfait annuel		575 000,00 €	5,59%
			22	Communication	Forfait annuel		100 000,00 €	0,97%
							675 000,00 €	7%
							10 290 886,60 €	100%

Typologies d'action	M-O	Intitulé	Fiche n°	Détails	Coût en € TTC	AELB		CG85 (sur le HT)		CG17 (sur le HT)		CRpdl		CRpc		EPMP		Solde MO
						% maxi	Coûts	% maxi	Coûts	% maxi	Coûts	% maxi	Coûts	% maxi	Coûts	% maxi	Coûts	
1- Travaux sur la Rivière Vendée	SMVSA	Entretien et suivi de travaux sur la rivière Vendée (amont de Fontenay le Comte)	1	Continuité et ligne d'eau	5 000,00 €	70%	3 500,00 €	10%	400,00 €									1 100,00 €
			2 et 3	Lit mineur	4 000,00 €	50%	2 000,00 €	30%	960,00 €								1 040,00 €	
				Berges et ripisylve	169 000,00 €	50%	84 500,00 €	10 et 30%	40 560,00 €								43 940,00 €	
			4	Indicateur de suivi	25 000,00 €	50%	12 500,00 €	10%	2 000,00 €								10 500,00 €	
					203 000,00 €		102 500,00 €		43 920,00 €	0,00 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €	56 580,00 €	
2- Curage et actions associées	SMVSA	Curage par Baccage des canaux intérieur		Baccage canal de Luçon	50 000,00 €	35%	17 500,00 €											32 500,00 €
	SMVSA	Baccage des estuaires		Désenvasement par bac dévaseur	210 000,00 €													210 000,00 €
	ASA	Entretien du réseau	5	Curage/élagage	1 051 300,00 €	35%	274 172,50 €	45%	254 360,06 €	70%	167 138,80 €	25%	41 277,58 €				314 351,06 €	
	ASA	Curage par Baccage des canaux intérieur		Divers canaux (I,II)	155 700,00 €	35%	40 495,00 €	45%	63 655,00 €			25%	1 992,00 €				49 558,00 €	
					1 467 000,00 €		332 167,50 €		318 015,06 €	167 138,80 €		43 269,58 €		0,00 €		0,00 €	606 409,06 €	
3- Entretien ripisylve et actions associées	SMVSA	Entretien ripisylve réseau primaire		Arbres morts/embacles	75 000,00 €	35%	26 250,00 €	35%	21 000,00 €									27 750,00 €
	ASA	Entretien du lit et des ripisylves	2	Entretien du lit et des ripisylves	601 000,00 €	35%	63 805,00 €	45%	216 648,00 €			25%	14 950,00 €					305 597,00 €
	ASA	Plantations	6	Plantations	496 620,00 €	50%	248 310,00 €	30%	140 562,00 €	30%	2 764,80 €							104 983,20 €
						1 172 620,00 €		338 365,00 €		378 210,00 €	2 764,80 €		14 950,00 €		0,00 €		0,00 €	438 330,20 €
4- Restauration des berges et actions associées	ASA	Adoucissement de berges	7	Adoucissement de berges	459 730,00 €	50%	229 865,00 €	30%	109 082,00 €	30%	12 552,00 €	25%	8 350,00 €					99 881,00 €
	ASA	Restauration des berges		2 327 950,00 €	50%	0,00 €	50%	873 975,00 €	70%	305 312,00 €	38%	119 620,00 €					1 029 043,00 €	
	ASA	Lutte contre le piétinement	3	Clôtures	32 100,00 €	50%	16 050,00 €	30%	7 704,00 €									8 346,00 €
	ASA			Abreuvoirs	15 000,00 €	50%	7 500,00 €	30%	3 600,00 €								3 900,00 €	
					2 834 780,00 €		253 415,00 €		994 361,00 €	317 864,00 €		127 970,00 €		0,00 €		0,00 €	1 141 170,00 €	
5- Lutte contre les espèces envahissantes	SMVSA	Lutte contre les plantes aquatiques exotiques envahissantes	8	Lutte contre l'Egéria densa	300 000,00 €	35%	105 000,00 €	35%	84 000,00 €									111 000,00 €
		Lutte contre les Jussies		607 500,00 €	35%	212 625,00 €	35%	170 100,00 €								224 775,00 €		
		Lutte contre la Renouée du Japon		25 000,00 €	35%	8 750,00 €	35%	7 000,00 €							9 250,00 €			
	SYHNA	Lutte contre les plantes aquatiques exotiques envahissantes		Lutte contre les Jussies	100 000,00 €	35%	35 000,00 €			25%	24 000,00 €			15%	15 000,00 €			26 000,00 €
FDGDON	Lutte contre la prolifération du ragondin et rat musqué	9	Opération de lutte et de suivi	1 345 801,00 €														1 345 801,00 €
					2 378 301,00 €		361 375,00 €		261 100,00 €	24 000,00 €		0,00 €		15 000,00 €		0,00 €	1 716 826,00 €	
6- Ouvrages hydrauliques	ASA	Restauration et réfection des ouvrages	10	Ouvrages	596 500,00 €			50%	269 000,00 €	70%	5 440,00 €			30%	91 500,00 €			230 560,00 €
	ASA	Entretien et modernisation des ouvrages		7 500,00 €			40%	4 200,00 €								3 300,00 €		
	ASA	Rétablissement des connexions et des circulations hydrauliques	11	Modification des ouvrages existants	128 000,00 €	35%	44 800,00 €	45%	46 080,00 €									37 120,00 €
					732 000,00 €		44 800,00 €		315 080,00 €	9 640,00 €		0,00 €		0,00 €		91 500,00 €	270 980,00 €	
7- Continuité écologique	SMVSA	Continuité écologique	1	Travaux, aménagements	10 000,00 €	50%	5 000,00 €	30%	2 400,00 €									2 600,00 €
		Suivi et gestion		4 500,00 €	50%	2 250,00 €										2 250,00 €		
	ASA	Restauration de la continuité écologique		Cont. éco. (aménagements et étude)	156 600,00 €	50%	78 700,00 €	30%	38 664,00 €	30%	800,00 €							38 436,00 €
					171 100,00 €		85 950,00 €		41 064,00 €	800,00 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €	43 286,00 €	
8- Actions en lit majeur	SMVSA	Plan de gestion des baisses SMVSA	12	Aménagement des baisses après Xynthia	30 000,00 €	50%	15 000,00 €	10%	7 200,00 €									7 800,00 €
	LPO85	Plan de gestion de la RNR de la Vacherie (Champagné)	13	Programme d'actions retenues	240 785,60 €	35% à 70%	120 109,92 €					A définir dans le prochain Plan de gestion 2015/2021					120 675,68 €	
	PIMP	PARMO	14	Programme travaux, suivi, animation	100 000,00 €	35%	35 000,00 €					40%	40 000,00 €		25%	25 000,00 €	0,00 €	
	CG85	Plan de gestion des réserves départementales	15	Réserves de Nalliers/Mouzeuil et de l'île Charrouin	30 700,00 €	35%	9 765,00 €											20 935,00 €
	ASA/EPMP	CONTRATS DE MARAIS	16	Contrats de marais	200 000,00 €	50%	100 000,00 €								30%	60 000,00 €		40 000,00 €
					601 485,60 €		279 874,92 €		7 200,00 €	0,00 €		40 000,00 €		0,00 €		85 000,00 €	189 410,68 €	
9- Evaluation, études et suivis	SMVSA	Suivi et analyse des niveaux d'eau du marais	4	Suivi niveaux d'eau du marais	50 000,00 €	50%	25 000,00 €											25 000,00 €
	SMVSA	Suivi de l'état sanitaire de la ripisylve et des espèces envahissantes			Phytophthora, Chalarose du frêne, Renouée,,,	Pour mémoire												
	PIMP	Réseau Anguille Marais Poitevin (RAMP)	17	Périmètre Marais Poitevin	Pour mémoire													
	EPMP	Réseau d'évaluation des milieux aquatiques	4	Périmètre Marais Poitevin	Pour mémoire													
	EPMP	Etude bilan CTMAZH	18	Evaluation du CTMAZH	Pour mémoire													
	ASA	Etude Ouvrage (faisabilité)	19	Etude Ouvrage (faisabilité)	4 000,00 €			70%	2 240,00 €									1 760,00 €
	ASA	Etudes	20	Etude incidence au titre de la loi sur l'eau	1 600,00 €			70%	896,00 €									704,00 €
					55 600,00 €		25 000,00 €		0,00 €	3 136,00 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €	27 464,00 €	
10- Animation du programme	SMVSA	Animation du CTMA ZH	21	Postes de technicien	575 000,00 €	50%	287 500,00 €											287 500,00 €
			22	Communication	100 000,00 €	50%	50 000,00 €	10%	8 000,00 €								42 000,00 €	
					675 000,00 €		337 500,00 €		8 000,00 €	0,00 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €	329 500,00 €	
TOTAL Programme CTMAZH Marais Poitevin Vendée:					10 290 886,60 €		2 160 947,42 €		2 366 950,06 €	525 343,60 €		226 189,58 €		15 000,00 €		176 500,00 €		4 819 955,94 €
							21%		23%	5%		2%		0%		2%		47%

Dépenses par MO

Montants en € TTC	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	TOTAL	
SMVSA	459 710	452 540	478 750	420 000	429 000	2 240 000	2 240 000
TOTAL	459 710	452 540	478 750	420 000	429 000		
ASA de Vix	173 020	178 420	348 900	182 980	190 810	1 074 130	6 233 600
ASA de Nalliers	42 900	62 100	67 800	54 000	53 800	280 600	
ASA Petit Poitou	164 820	244 580	198 020	298 800	289 280	1 195 500	
ASA de Champagné	178 760	177 320	204 450	210 100	163 860	934 490	
SICRV	125 500	116 000	227 500	104 000	110 000	683 000	
ASA Le Bouil	0	6 000	0	0	0	6 000	
Soc 5 Abbés	66 400	66 700	52 200	71 000	34 700	291 000	
ASA La Perle	0	0	11 100	0	0	11 100	
ASA Auzay Chaix	0	20 000	0	5 000	0	25 000	
ASA Ile d'Elle	0	50 000	30 000	0	0	80 000	
ASA La Taillée	5 400	24 000	15 000	7 650	8 400	60 450	
ASA Sainte Gemme la Plaine	0	1 500	5 000	0	0	6 500	
ASA Gros Aubier	0	0	11 200	0	0	11 200	
ASA Mouilleped	139 630	121 260	198 480	121 220	120 500	701 090	
ASA Marais Sauvage	36 950	80 850	27 120	114 360	41 840	301 120	
Communes	69 420	81 600	85 000	69 600	66 800	372 420	
Contrats de marais	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	200 000	
TOTAL	1 042 800	1 270 330	1 521 770	1 278 710	1 119 990	6 233 600	
FDGDON	269 126	267 248	266 644	270 517	272 266	1 345 801	1 817 287
SYHNA	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	100 000	
LPO85	56 600	56 600	70 986	56 600	0	240 786	
PIMP	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	100 000	
CG85	0	15 700	6 000	4 500	4 500	30 700	
TOTAL	365 726	379 548	383 630	371 617	316 766	1 817 287	
TOTAL						10 290 887	

							Subventions															
Maitre d'Ouvrage	Actions	Désignation	Prévisionnel CTMA zh				AELB				CG85				Région PDL-CRBV		Participation					
			Quantité	Unité	Coût unitaire	Montant HT	Année	Coût/ml	%	Montant HT	%	Montant HT	%	Montant HT	Montant HT	%	Montant HT	%	Montant HT			
Société des Marais déséchés de Vix, Doix, Maillé, Maillezais et St Pierre le Vieux	Curage / Elagage préparatoire	Fossé Atterrée	870	ml	6	5 220,00 €	A1	6	35%	1827	35%	1 827 €	20%	1 049,22 €		25%	1 299,78 €	20%	1 044,00 €			
		Ceinture de la Levée Neuve	1200	ml	6	7 200,00 €	A1	6	35%	2520	35%	2 520 €	20%	1 447,20 €		25%	1 792,80 €	20%	1 440,00 €			
		A1 sous-total	2070			12 420,00 €				4 347,00 €		4 347,00 €			8 200,00 €	25%	3 092,58 €		2 484,00 €			
		Ceinture du Marais d'Ecoulé	4950	ml	6	29 700,00 €	A2	6	35%	10395	35%	10 395 €	20%	5 940,00 €		23%	6 821,85 €	22%	6 543,15 €			
		Fossé du Marais de Doix	1000	ml	6	6 000,00 €	A2	6	35%	2100	35%	2 100 €	20%	1 200,00 €		23%	1 378,15 €	22%	1 321,85 €			
		A2 sous-total	5950			35 700,00 €				12 495,00 €		12 495,00 €			8 200,00 €		8 200,00 €		7 865,00 €			
		Rte d'eau du Petit bot	1350	ml	6	8 100,00 €	A3	6	35%	2835	35%	2 835 €	45%	3 645,00 €				20%	1 620,00 €			
		La Levée du Marais d'Ecoulé	5800	ml	6	34 800,00 €	A3	6	35%	12180	35%	12 180 €	45%	15 660,00 €				20%	6 960,00 €			
		Fossé de la Ceinture à la Barque	700	ml	6	4 200,00 €	A3	6	35%	1470	35%	1 470 €	45%	1 890,00 €				20%	840,00 €			
		A3 sous-total	7850			47 100,00 €				16 485,00 €		16 485,00 €							9420			
		Canal de Gargouilleau	5200	ml	6	31 200,00 €	A4	6	35%	10920	35%	10 920 €	45%	14 040,00 €				20%	6 240,00 €			
		Fossé des Rouchères	1450	ml	6	8 700,00 €	A4	6	35%	3045	35%	3 045 €	45%	3 915,00 €				20%	1 740,00 €			
		Fossé des Dix Pieds	2000	ml	6	12 000,00 €	A4	6	35%	4200	35%	4 200 €	45%	5 400,00 €				20%	2 400,00 €			
		A4 sous-total	8650			51 900,00 €				18 165,00 €		18 165,00 €							10 380,00 €			
		Rte d'Eau des Rouches	1650	ml	6	9 900,00 €	A5	6	35%	3465	35%	3 465 €	45%	4 455,00 €				20%	1 980,00 €			
		Canal de Gargouilleau	2075	ml	6	12 450,00 €	A5	6	35%	4357,5	35%	4 358 €	45%	5 602,50 €				20%	2 490,00 €			
		Rte d'eau Port d'Ecoulé	1270	ml	6	7 620,00 €	A5	6	35%	2667	35%	2 667 €	45%	3 429,00 €				20%	1 524,00 €			
		A5 sous-total	4995			29 970,00 €				10 489,50 €		10 489,50 €							5 994,00 €			
		Total Curage/Elagage	29 515			177 090,00 €				61 981,50 €		61 981,50 €			16 400,00 €			11 292,58 €		36 143,00 €		
	Curage par Baccage des canaux intérieur	Canal de Vix	1000	ml	8	8 000,00 €	A1	4	35%	1400	18%	1 400 €	38%	3 040,00 €		25%	1 992,00 €	20%	1 568,00 €			
		A1 sous-total	1000			8 000,00 €				1 400,00 €		1 400,00 €					1 992,00 €		1 568,00 €			
		Canal de Vix	1000	ml	8	8 000,00 €	A2	4	35%	1400	18%	1 400 €	45%	3 600,00 €				38%	3 000,00 €			
		A2 sous-total	1000			8 000,00 €				1 400,00 €		1 400,00 €							3 000,00 €			
		Canal de Vix	1000	ml	8	8 000,00 €	A3	4	35%	1400	18%	1 400 €	45%	3 600,00 €				38%	3 000,00 €			
		A3 sous-total	1000			8 000,00 €				1 400,00 €		1 400,00 €							3 000,00 €			
		Canal de Vix	1000	ml	8	8 000,00 €	A4	4	35%	1400	18%	1 400 €	45%	3 600,00 €				38%	3 000,00 €			
		A4 sous-total	1 000			8 000,00 €				1 400,00 €		1 400,00 €							3 000,00 €			
		Canal de Vix	1000	ml	8	8 000,00 €	A5	4	35%	1400	18%	1 400 €	45%	3 600,00 €				38%	3 000,00 €			
		A5 sous-total	1000			8 000,00 €				1 400,00 €		1 400,00 €							3 000,00 €			
		Total curage par baccage	5 000,00 €			40 000,00 €				7 000,00 €		7 000,00 €					1 992,00 €		13 568,00 €			
	Adoucissements de berges	Canal du Pont aux Chèvres	1000	ml	6	6 000,00 €	A1				50%	3 000 €	30%	1 800,00 €				20%	1 200,00 €			
		A1 sous-total	1000			6 000,00 €						3 000,00 €		1 800,00 €					1 200,00 €			
		Canal du Pont aux Chèvres	3200	ml	6	19 200,00 €	A2				50%	9 600 €	30%	5 760,00 €				20%	3 840,00 €			
		Canal de la Bonde des Marais	1550	ml	6	9 300,00 €	A2				50%	4 650 €	30%	2 790,00 €				20%	1 860,00 €			
		A2 sous-total	4750			28 500,00 €						14 250,00 €		8 550,00 €					5 700,00 €			
		Fossé des Dix Pieds	2500	ml	6	15 000,00 €	A3				50%	7 500 €	30%	4 500,00 €				20%	3 000,00 €			
		A3 sous-total	2500			15 000,00 €						7 500,00 €		4 500,00 €					3 000,00 €			
		Etier des Marais d'Ecoulé	3200	ml	6	19 200,00 €	A4				50%	9 600 €	30%	5 760,00 €				20%	3 840,00 €			
		A4 sous-total	3 200			19 200,00 €						9 600,00 €		5 760,00 €					3 840,00 €			
		Canal de Gargouilleau	3500	ml	6	21 000,00 €	A3				50%	10 500 €	30%	6 300,00 €				20%	4 200,00 €			
		Canal de la Bonde des Marais	3050	ml	6	18 300,00 €	A5				50%	9 150 €	30%	5 490,00 €				20%	3 660,00 €			
		A5 sous-total	6550			39 300,00 €						19 650,00 €		11 790,00 €					7 860,00 €			
		Total Adoucissements	18 000,00 €			108 000,00 €						54 000,00 €		32 400,00 €					21 600,00 €			
	Plantation d'hélophytes	Canal du Pont aux Chèvres	1250	ml	6	7 500,00 €	A1				50%	3 750 €	30%	2 250,00 €				20%	1 500,00 €			
		Canal de Vix	100	ml	6	600,00 €	A1				50%	300 €	30%	180,00 €				20%	120,00 €			
		A1 sous-total	1350			8 100,00 €						4 050,00 €		2 430,00 €					1 620,00 €			
		Canal du Pont aux Chèvres	3770	ml	6	22 620,00 €	A2				50%	11 310 €	30%	6 786,00 €				20%	4 524,00 €			
		Canal de Vix	100	ml	6	600,00 €	A2				50%	300 €	30%	180,00 €				20%	120,00 €			
		Canal de la Bonde des Marais	1550	ml	6	9 300,00 €	A2				50%	4 650 €	30%	2 790,00 €				20%	1 860,00 €			
		A2 sous-total	5420			32 520,00 €						16 260,00 €		9 756,00 €					6 504,00 €			
		Fossé des Dix Pieds	2500	ml	6	15 000,00 €	A3				50%	7 500 €	30%	4 500,00 €				20%	3 000,00 €			
		Canal du Pont aux Chèvres	550	ml	6	3 300,00 €	A3				50%	1 650 €	30%	990,00 €				20%	660,00 €			
		A3 sous-total	3050			18 300,00 €						9 150,00 €		5 490,00 €					3 660,00 €			
		Etier des Marais d'Ecoulé	3200	ml	6	19 200,00 €	A4				50%	9 600 €	30%	5 760,00 €				20%	3 840,00 €			
		Canal de Vix	350	ml	6	2 100,00 €	A4				50%	1 050 €	30%	630,00 €				20%	420,00 €			
		Canal du Pont aux Chèvres	380	ml	6	2 280,00 €	A4				50%	1 140 €	30%	684,00 €				20%	456,00 €			
		A4 sous-total	3 930			23 580,00 €						11 790,00 €		7 074,00 €					4 716,00 €			
		Canal de Gargouilleau	3500	ml	6	21 000,00 €	A5				50%	10 500 €	30%	6 300,00 €				20%	4 200,00 €			
		Fossé des Rouchères	470	ml	6	2 820,00 €	A5				50%	1 410 €	30%	846,00 €				20%	564,00 €			
		Canal du Pont aux Chèvres	170	ml	6	1 020,00 €	A5				50%	510 €	30%	306,00 €				20%	204,00 €			
		Canal de la Bonde des Marais	3050	ml	6	18 300,00 €	A5				50%	9 150 €	30%	5 490,00 €				20%	3 660,00 €			
		A5 sous-total	7190			43 140,00 €						21 570,00 €		12 942,00 €					8 628,00 €			
		Total Adoucissements	20 940,00 €			125 640,00 €						62 820,00 €		37 692,00 €					25 128,00 €			
	Restauration de berges	Canal du Pont aux Chèvres	250	ml	110	27 500,00 €	A1					50%	13 750,00 €			25%	6 785,71 €	25%	6 964,29 €			
		Canal de Vix	100	ml	110	11 000,00 €	A1					50%	5 500,00 €			25%	2 714,29 €	25%	2 785,71 €			
		A1 sous-total	350			38 500,00 €							19 250,00 €	9 500,00 €			9 500,00 €		9 750,00 €			
		Canal du Pont aux Chèvres	570	ml	110	62 700,00 €	A2					50%	31 350,00 €			13%	8 082,09 €	37%	23 267,91 €			
		Canal de Vix	100	ml	110	11 000,00 €	A2					50%	5 500,00 €			13%	1 417,91 €	37%	4 082,09 €			
A2 sous-total		670			73 700,00 €							36 850,00 €	9 500,00 €			9 500,00 €		27 350,00 €				
Canal du Pont aux Chèvres		550	ml	110	60 500,00 €	A3					50%	30 250,00 €					50%	30 250,00 €				
A3 sous-total		550			60 500,00 €							30 250,00 €						30 250,00 €				
Canal de Vix		350	ml	110	38 500,00 €	A4					50%	19 250,00 €					50%	19 250,00 €				
Canal du Pont aux Chèvres		380	ml	110	41 800,00 €	A4					50%	20 900,00 €					50%	20 900,00 €				
A4 sous-total		730			80 300,00 €							40 150,00 €						40 150,00 €				
Fossé des Rouchères		470	ml	110	51 700,00 €	A5					50%	25 850,00 €					50%	25 850,00 €				
Canal du Pont aux Chèvres		170	ml	110	18 700,00 €	A5																

ASA de Nalliers
Mouzeuil le
Langon

							Subventions										Participation		
							AELB					CG85		Région PDL-CRBV					
Actions	Désignation	Prévisionnel CTMA zh					Plafond AELB			Financement Prévisionnel		Financement Prévisionnel		Plafond Région		Financement Prévisionnel		ASA	
		Quantité	Unité	Coût unitaire	Montant TTC	Année	Coût/ml	%	Montant TTC	%	Montant TTC	%	Montant HT	Montant TTC	%	Montant TTC	%	Montant HT	
Curage / Elagage préparatoire	Fossé du marais David	1500	ml	10	15 000,00	A1	6	35%	3150	21,00%	3 150 €	45,00%	5 400,00 €	4 980,00 €		17,00%	2 549,49 €	26,00%	3 900,51 €
	Fossé du Booth de l'homme	200	ml	10	2 000,00	A1	6	35%	420	21,00%	420 €	45,00%	720,00 €			17,00%	339,93 €	26,00%	520,07 €
	Fossé des Huttes	350	ml	10	3 500,00	A1	6	35%	735	21,00%	735 €	45,00%	1 260,00 €			17,00%	594,88 €	26,00%	910,12 €
	Canal de la pompe de la folie	350	ml	8	2 800,00	A1	6	35%	735	26,25%	735 €	45,00%	1 008,00 €			17,00%	475,90 €	20,75%	581,10 €
	Fossé les Cunaudes	750	ml	8	6 000,00	A1	6	35%	1575	26,25%	1 575 €	45,00%	2 160,00 €			17,00%	1 019,80 €	20,75%	1 245,20 €
	A1 sous-total	3150			29 300,00						6 615,00 €		10 548,00 €	4 980,00 €			4 980,00 €		7 157,00 €
	Fossé la Brevette	2300	ml	10	23 000,00	A2	6	35%	4830	21,00%	4 830 €	45,00%	8 280,00 €	4 980,00 €	13,14%	3 022,16 €	29,86%	6 867,84 €	
	Fossé de Le Pas Gaudine	950	ml	8	7 600,00	A2	6	35%	1995	26,25%	1 995 €	45,00%	2 736,00 €		13,14%	998,63 €	24,61%	1 870,37 €	
	Fossé des Prés de Coulandre	650	ml	10	6 500,00	A2	6	35%	1365	21,00%	1 365 €	45,00%	2 340,00 €		13,14%	854,09 €	29,86%	1 940,91 €	
	Fossé de Jamay	100	ml	8	800,00	A2	6	35%	210	26,25%	210 €	45,00%	288,00 €		13,14%	105,12 €	24,61%	196,88 €	
	A2 sous-total	4000			37 900,00						8 400,00 €		13 644,00 €	4 980,00 €			4 980,00 €		10 876,00 €
	Fossé Carailles	1000	ml	8	8 000,00	A3	6	35%	2100	26,25%	2 100 €	45%	2 880,00 €					37,75%	3 020,00 €
	Fossé du Vallon de l'Ile	1500	ml	8	12 000,00	A3	6	35%	3150	26,25%	3 150 €	45%	4 320,00 €					37,75%	4 530,00 €
	Fossé du Motty	500	ml	8	4 000,00	A3	6	35%	1050	26,25%	1 050 €	45%	1 440,00 €					37,75%	1 510,00 €
	Fossé du Chatelier	350	ml	8	2 800,00	A3	6	35%	735	26,25%	735 €	45%	1 008,00 €					37,75%	1 057,00 €
	Fossé des Briens	350	ml	8	2 800,00	A3	6	35%	735	26,25%	735 €	45%	1 008,00 €					37,75%	1 057,00 €
	Fossé Bailleau	200	ml	8	1 600,00	A3	6	35%	420	26,25%	420 €	45%	576,00 €					37,75%	604,00 €
	Fossé Marais Voleau	200	ml	8	1 600,00	A3	6	35%	420	26,25%	420 €	45%	576,00 €					37,75%	604,00 €
	A3 sous-total	4100			32 800,00						8 610,00 €		11 808,00 €						
	Fossé du Ramage	2300	ml	10	23 000,00	A4	6	35%	4830	21,00%	4 830 €	45%	8 280,00 €					43,00%	9 890,00 €
	Fossé des Prés de l'Ane	1100	ml	10	11 000,00	A4	6	35%	2310	21,00%	2 310 €	45%	3 960,00 €					43,00%	4 730,00 €
	A4 sous-total	3400			34 000,00						7 140,00 €		12 240,00 €						
	La Corde	2000	ml	12	24 000,00	A5	6	35%	4200	17,50%	4 200 €	45%	8 640,00 €					46,50%	11 160,00 €
	La Douve	2000	ml	12	24 000,00	A5	6	35%	4200	17,50%	4 200 €	45%	8 640,00 €					46,50%	11 160,00 €
	Fossé de la Couraudière	100	ml	8	800,00	A5	6	35%	210	26,25%	210 €	45%	288,00 €					37,75%	302,00 €
	A5 sous-total	4100			48 800,00						8 610,00 €		17 568,00 €						
	Total Curage	18 750			182 800,00						39 375,00 €		65 808,00 €				9 960,00 €		67 657,00 €
Entretien ripisylve	La Corde (rivière)	1700	ml	8	13 600,00	A1	2	35%	1190	8,75%	1 190 €	45%	4 896,00 €	2 490,00 €	18,31%	2 490,00 €	36,94%	5 024,00 €	
	A1 sous-total	1700			13 600,00					1 190,00 €		4 896,00 €	2 490,00 €			2 490,00 €		5 024,00 €	
	La Corde (rivière)	400	ml	8	3 200,00	A2	2	35%	280	8,75%	280 €	45%	1 200,00 €	2 490,00 €	12,97%	415,00 €	40,78%	1 305,00 €	
	Fossé de la rivière	2000	ml	8	16 000,00	A2	2	35%	1400	8,75%	1 400 €	45%	6 000,00 €		12,97%	2 075,00 €	40,78%	6 525,00 €	
	A2 sous-total	2400			19 200,00						1 680,00 €		7 200,00 €	2 490,00 €			2 490,00 €		7 830,00 €
	Total Entretien ripisylve	4 100			32 800,00						2 870,00 €		12 096,00 €				4 980,00 €		12 854,00 €
Travaux sur Ouvrages	Batardeau du Breuil	1	Forfait	5000	5 000,00	A2						50%	2 000,00 €				60%	3 000 €	
	A2 sous-total	1			5 000,00								2 000,00 €					3 000 €	
	Ouvrage de la Corde	1	Forfait	35000	35 000,00	A3						50%	14 000,00 €				60%	21 000 €	
	A3 sous-total	1			35 000,00								14 000,00 €					21 000 €	
	Ouvrage de Pont Silly	1	Forfait	20000	20 000,00	A4						50%	8 000,00 €				60%	12 000 €	
	A4 sous-total	1			20 000,00								8 000,00 €					12 000 €	
	Ouvrage du Bois de la Touche	1	Forfait	5000	5 000,00	A5						50%	2 000,00 €				60%	3 000 €	
	A5 sous-total	1			5 000,00								2 000,00 €					3 000 €	
	Total travaux ouvrages	4			65 000,00						0		26 000,00 €					39 000,00 €	
Total ASA Nalliers					280 600,00						42 245,00 €		103 904,00 €				14 940,00 €		119 511,00 €

							Subventions												Participation	
							AELB		Financement Prévisionnel		CG85		Région PDL-CRBV		Financement Prévisionnel		ASA			
							Coût/ml	Montant HT	%	Montant HT	%	Montant HT	%	Montant HT	%	Montant HT	%	Montant HT		
Maître d'Ouvrage	Actions	Désignation	Quantité	Unité	Prévisionnel CTMA 1h															
					Coût unitaire	Montant HT	Atteinte	Coût/ml	Montant HT	Financement Prévisionnel	Financement Prévisionnel	Région PDL-CRBV	Financement Prévisionnel	ASA						
Curage / Elagage préparatoire		Ceinture Ouest du Commandeur	2500	ml	6	15 000,00 €	A1	6	35%	5 250,00 €	35%	5 250 €	30%	4 500,00 €		14%	2 100,00 €	21%	3 150,00 €	
		A1 sous-total	2500			15 000,00 €			5 250,00 €		5 250,00 €		4 500,00 €			2 100,00 €		3 150,00 €		
		Ceinture Nord du Commandeur	5200	ml	6	31 200,00 €	A2	6	35%	10 920,00 €	35%	10 920 €	38%	11 856,00 €		7%	2 100,00 €	20%	6 324,00 €	
		A2 sous-total	5200			31 200,00 €			10 920,00 €		10 920,00 €		11 856,00 €			2 100,00 €		6 324,00 €		
		Fossé du marais de la Vacherie	1370	ml	6	8 220,00 €	A3	6	35%	2 877,00 €	35%	2 877 €	45%	3 699,00 €				20%	1 644,00 €	
		A3 sous-total	1370			8 220,00 €			2 877,00 €		2 877,00 €		3 699,00 €					1 644,00 €		
		Canal de la Chevrière	2750	ml	8	22 000,00 €	A4	6	35%	5 775,00 €	26%	5 775 €	45%	9 900,00 €				29%	6 325,00 €	
		A4 sous-total	2750			22 000,00 €			5 775,00 €		5 775,00 €		9 900,00 €					6 325,00 €		
		Total Curage/Elagage	11 820			76 420,00 €			24 822,00 €		24 822,00 €		29 955,00 €			4 200,00 €		17 443,00 €		
		Curage par Baccage des canaux intérieurs		Canal du Clain	1250	ml	6	7 500,00 €	A1	6	35%	2 625,00 €	35%	2 625,00 €	45%	3 375,00 €				20%
A1 sous-total	1250					7 500,00 €			2 625,00 €		2 625,00 €		3 375,00 €					1 500,00 €		
Canal de Vienne	1250			ml	6	7 500,00 €	A2	6	35%	2 625,00 €	35%	2 625,00 €	45%	3 375,00 €				20%	1 500,00 €	
A2 sous-total	1250					7 500,00 €			2 625,00 €		2 625,00 €		3 375,00 €					1 500,00 €		
Canal du Clain	1350			ml	6	8 100,00 €	A3	6	35%	2 835,00 €	35%	2 835,00 €	45%	3 645,00 €				20%	1 620,00 €	
A3 sous-total	1350					8 100,00 €			2 835,00 €		2 835,00 €		3 645,00 €					1 620,00 €		
Canal de Vienne	1150			ml	6	6 900,00 €	A4	6	35%	2 415,00 €	35%	2 415,00 €	45%	3 105,00 €				20%	1 380,00 €	
A4 sous-total	1150					6 900,00 €			2 415,00 €		2 415,00 €		3 105,00 €					1 380,00 €		
Canal du Clain	1650			ml	6	9 900,00 €	A5	6	35%	3 465,00 €	35%	3 465,00 €	45%	4 455,00 €				20%	1 980,00 €	
A5 sous-total	1650					9 900,00 €			3 465,00 €		3 465,00 €		4 455,00 €					1 980,00 €		
Adoucissements de berges		Canal de Vienne	1800	ml	6	10 800,00 €	A5	6	35%	3 780,00 €	35%	3 780,00 €	45%	4 860,00 €				20%	2 160,00 €	
		A5 sous-total	1800			10 800,00 €			3 780,00 €		3 780,00 €		4 860,00 €					2 160,00 €		
		Total curage par baccage	8 450			50 700,00 €			17 748,00 €		17 748,00 €		22 815,00 €			0,00 €		10 348,00 €		
		Canal de la Boissière	550	ml	6	3 300,00 €	A1			50%	1 650 €	17%	561,00 €				13%	427,78 €	20%	661,22 €
		Canal de Guinée	800	ml	6	4 800,00 €	A1			50%	2 400 €	17%	816,00 €				13%	622,22 €	20%	961,78 €
		A1 sous-total	1350			8 100,00 €				50%	4 050,00 €		1 377,00 €		1 050,00 €				1 623,00 €	
		Canal du Clain	850	ml	6	5 100,00 €	A2			50%	2 550 €	20%	1 020,00 €				10%	525,00 €	20%	1 005,00 €
		A2 sous-total	1700			10 200,00 €				50%	5 100,00 €		2 040,00 €		1 050,00 €		1 050,00 €		2 010,00 €	
		Canal de Guinée	750	ml	6	4 500,00 €	A3			50%	2 250 €	30%	1 350,00 €					20%	900,00 €	
		A3 sous-total	1550			9 300,00 €				50%	4 650,00 €		2 790,00 €						1 860,00 €	
ASA Petit Poitou		Canal de Guinée	1050	ml	6	6 300,00 €	A4			50%	3 150 €	30%	1 890,00 €					20%	1 260,00 €	
		Canal du Clain	400	ml	6	2 400,00 €	A4			50%	1 200 €	30%	720,00 €					20%	480,00 €	
		Canal des Bardettes	800	ml	6	4 800,00 €	A4			50%	2 400 €	30%	1 440,00 €					20%	960,00 €	
		A4 sous-total	2 250			13 500,00 €				50%	6 750 €		4 050 €						2 700 €	
		Canal du Clain	1100	ml	6	6 600,00 €	A5			50%	3 300 €	30%	1 980,00 €					20%	1 320,00 €	
		Canal de la Boissière	1100	ml	6	6 600,00 €	A5			50%	3 300 €	30%	1 980,00 €					20%	1 320,00 €	
		Canal des Bardettes	800	ml	6	4 800,00 €	A5			50%	2 400 €	30%	1 440,00 €					20%	960,00 €	
		A5 sous-total	3000			18 000,00 €				50%	9 000 €		5 400 €						3 600 €	
		Total Adoucissements	9 850			59 100,00 €			29 550		15 657		2 100		2 100				11 793	
		Plantation d'héophytes		Canal de la Boissière	550	ml	6	3 300,00 €	A1			50%	1 650 €	30%	990,00 €					20%
Canal du Temple	120			ml	6	720,00 €	A1			50%	360 €	30%	216,00 €					20%	144,00 €	
Canal du Clain	500			ml	6	3 000,00 €	A1			50%	1 500 €	30%	900,00 €					20%	600,00 €	
Canal de Guinée	1050			ml	6	6 300,00 €	A1			50%	3 150 €	30%	1 890,00 €					20%	1 260,00 €	
Canal de Sèvre	700			ml	6	4 200,00 €	A1			50%	2 100 €	30%	1 260,00 €					20%	840,00 €	
A1 sous-total	2920					17 520,00 €				50%	8 760,00 €		5 256,00 €						3 504,00 €	
Canal du Clain	1195			ml	6	7 170,00 €	A2			50%	4 185 €	30%	2 511,00 €					20%	1 674,00 €	
Canal du Temple	200			ml	6	1 200,00 €	A2			50%	600 €	30%	360,00 €					20%	240,00 €	
Canal de Vienne	350			ml	6	2 100,00 €	A2			50%	1 050 €	30%	630,00 €					20%	420,00 €	
A2 sous-total	1285					7 710,00 €				50%	3 855 €		2 313,00 €					20%	1 542,00 €	
Restauration de berges		Canal de la Boissière	3280	ml	6	19 680,00 €	A2			50%	9 840,00 €		5 814,00 €						3 678,00 €	
		Canal de Guinée	1105	ml	6	6 630,00 €	A3			50%	3 315 €	30%	1 989,00 €					20%	1 326,00 €	
		Canal de la Boissière	250	ml	6	1 500,00 €	A3			50%	750 €	30%	450,00 €					20%	300,00 €	
		Canal du Temple	150	ml	6	900,00 €	A3			50%	450 €	30%	270,00 €					20%	180,00 €	
		Canal du Clain	1270	ml	6	7 620,00 €	A3			50%	3 810 €	30%	2 286,00 €					20%	1 524,00 €	
		A3 sous-total	2775			16 650,00 €				50%	8 325,00 €		4 995,00 €						3 330,00 €	
		Canal de Guinée	1410	ml	6	8 460,00 €	A4			50%	4 230 €	30%	2 538,00 €					20%	1 692,00 €	
		Canal de Vienne	550	ml	6	3 300,00 €	A4			50%	1 650 €	30%	990,00 €					20%	660,00 €	
		Canal du Temple	150	ml	6	900,00 €	A4			50%	450 €	30%	270,00 €					20%	180,00 €	
		A4 sous-total	3280			19 680,00 €				50%	9 840,00 €		5 814,00 €						3 678,00 €	
Continuité écologique		Canal des Bardettes	1150	ml	6	6 900,00 €	A4			50%	3 450 €	30%	2 070,00 €					20%	1 380,00 €	
		Canal du Clain	815	ml	6	4 890,00 €	A4			50%	2 445 €	30%	1 467,00 €					20%	978,00 €	
		A4 sous-total	4 275			25 650,00 €				50%	12 825,00 €		7 695,00 €						5 130,00 €	
		Canal du Clain	2030	ml	6	12 180,00 €	A5			50%	6 090 €	30%	3 654,00 €					20%	2 436,00 €	
		Canal du Temple	355	ml	6	2 130,00 €	A5			50%	1 065 €	30%	639,00 €					20%	426,00 €	
		Canal de la Boissière	1100	ml	6	6 600,00 €	A5			50%	3 300 €	30%	1 980,00 €					20%	1 320,00 €	
		Canal des Bardettes	1100	ml	6	6 600,00 €	A5			50%	3 300 €	30%	1 980,00 €					20%	1 320,00 €	
		Canal de Guinée	120	ml	6	720,00 €	A5			50%	360 €	30%	216,00 €					20%	144,00 €	
		A5 sous-total	5005			30 630,00 €				50%	15 315,00 €		9 009,00 €						6 006,00 €	
		Total Plantations	18 205			109 230,00 €					54 615		32 769						21 846	
Travaux sur ouvrages		Canal de Guinée	250	ml	110	27 500,00 €	A1				50%	13 750,00 €			7%	1 839,08 €	43%	11 910,92 €		
		Canal du Temple	120	ml	110	13 200,00 €	A1				50%	6 600,00 €			7%	882,76 €	43%	5 717,24 €		
		Canal du Clain	500	ml	110	55 000,00 €	A1				50%	27 500,00 €			7%	3 858,58 €	43%	23 641,42 €		
		A1 sous-total	870			95 700,00 €						47 850,00 €		6 400,00 €		6 400,00 €		41 450,00 €		
		Canal de la Boissière	435	ml	110	47 850,00 €	A2				50%	23 925,00 €			4%	1 819,61 €	46%	22 105,39 €		
		Canal du Temple	200	ml	110	22 000,00 €	A2				50%	11 000,00 €			4%	836,60 €	46%	10 163,40 €		
		Canal de Vienne	350	ml	110	38 500,00 €	A2				50%	19 250,00 €			4%	1 444,05 €	46%	17 805,95 €		
		Canal du Clain	545	ml	110	59 950,00 €	A2				50%	29 975,00 €			4%	2 279,74 €	46%	27 695,26 €		
		A2 sous-total	1530			168 300,00 €							84 150,00 €		6 400,00 €		6 400,00 €		77 750,00 €	
		Canal de la Boissière	250	ml	110	27 500,00 €	A3				50%	13 750,00 €					50%	13 750,00 €		
Canal du Temple	150	ml	110	16 500,00 €	A3				50%	8 250,00 €					50%	8 250,00 €				
Canal de Guinée	355	ml	110	39 050,00 €	A3				50%	1										

PROGRAMMATION 2015/2019

PROGRAMMATION 2015/2019							Subventions													
Maître d'Ouvrage	Actions	Désignation	Prévisionnel CTMA zh				AELB						CG85		Région PDL-CRBV				Participation	
			Quantité	Unité	Coût unitaire	Montant HT	Année	Coût/ml	%	Montant HT	%	Montant HT	%	Montant HT	%	Montant HT	Plafond Région	Financement Prévisionnel	%	Montant HT
ASA des Marais de Champagné	Curage/élague préparatoire	Canal des Bougrines (vieux desséché)	4950	ml	6	29 700,00 €	A1	6	35%	10395	35%	10 395 €	20%	5 940,00 €		25%	7 290,00 €	20%	6 075,00 €	
		A1 sous-total	4950			29 700,00 €				10 395,00 €		10 395,00 €		5 940,00 €			7 290,00 €		6 075,00 €	
		Fossé de la Route des Prises	2500	ml	6	15 000,00 €	A2	6	35%	5250	35%	5 250 €	20%	3 000,00 €		25%	3 735,00 €	20%	3 015,00 €	
		A2 sous-total	2500			15 000,00 €				5 250,00 €		5 250,00 €		3 000,00 €			3 735,00 €		3 015,00 €	
		Canal de la Vergne	2875	ml	6	17 250,00 €	A3	6	35%	6037,5	35%	6 038 €	45%	7 762,50 €				20%	3 450,00 €	
		A3 sous-total	2875			17 250,00 €				6 037,50 €		6 037,50 €		7 762,50 €					3 450,00 €	
		Canal de la Nation	2700	ml	6	16 200,00 €	A4	6	35%	5670	35%	5 670 €	45%	7 290,00 €				20%	3 240,00 €	
		Fossé de la Seule	1850	ml	6	11 100,00 €	A4	6	35%	3885	35%	3 885 €	45%	4 995,00 €				20%	2 220,00 €	
		A4 sous-total	4550			27 300,00 €				9 555,00 €		9 555,00 €		12 285,00 €					5 460,00 €	
		Gonnelie du Nouveau desséché	3150	ml	6	18 900,00 €	A5	6	35%	6615	35%	6 615 €	45%	8 505,00 €				20%	3 780,00 €	
		Fossé de la Prée Mizotière	2780	ml	6	16 680,00 €	A5	6	35%	5838	35%	5 838 €	45%	7 506,00 €				20%	3 336,00 €	
		A5 sous-total	5930			35 580,00 €				12 453,00 €		12 453,00 €		16 011,00 €					7 116,00 €	
		Total Curage	20 805			124 830,00 €				43 690,50 €		43 690,50 €		44 998,50 €			11 025,00 €		25 116,00 €	
	Adoucissements de berges	Canal de Champagné (nord)	1800	ml	6	10 800,00 €	A1				50%	5 400 €	16%	1 688,28 €		14%	1 551,72 €	20%	2 160,00 €	
		Fossé de la Route des Prises	1825	ml	6	10 950,00 €	A1				50%	5 475 €	16%	1 711,72 €		14%	1 573,28 €	20%	2 190,00 €	
		A1 sous-total	3625			21 750,00 €					10 875,00 €		3 400,00 €	3 125,00 €		3 125,00 €		4 350,00 €		
		Canal de la Vergne	2000	ml	6	12 000,00 €	A2				50%	6 000 €	16%	1 887,67 €		14%	1 712,33 €	20%	2 400,00 €	
		Canal de Champagné (nord)	1650	ml	6	9 900,00 €	A2				50%	4 950 €	16%	1 557,33 €		14%	1 412,67 €	20%	1 980,00 €	
		A2 sous-total	3650			21 900,00 €					10 950,00 €		3 445,00 €	3 125,00 €		3 125,00 €		4 380,00 €		
		Canal des Bougrines (vieux desséché)	4500	ml	6	27 000,00 €	A3				50%	13 500 €	30%	8 100,00 €				20%	5 400,00 €	
		A3 sous-total	4500			27 000,00 €					13 500,00 €		8 100,00 €					5 400,00 €		
		Canal de la Nation	5400	ml	6	32 400,00 €	A4				50%	16 200 €	30%	9 720,00 €				20%	6 480,00 €	
		Fossé de la Seule	3550	ml	6	21 300,00 €	A4				50%	10 650 €	30%	6 390,00 €				20%	4 260,00 €	
		A4 sous-total	8 950			53 700,00 €					26 850,00 €		16 110,00 €					10 740,00 €		
		Gonnelie du Nouveau desséché	3150	ml	6	18 900,00 €	A5				50%	9 450 €	30%	5 670,00 €				20%	3 780,00 €	
		Fossé de la Prée Mizotière	2780	ml	6	16 680,00 €	A5				50%	8 340 €	30%	5 004,00 €				20%	3 336,00 €	
	A5 sous-total	5930			35 580,00 €					17 790,00 €		10 674,00 €					7 116,00 €			
	Total Adoucissements	26 655			159 930,00 €	0					79 965		41 729	6 250		6 250		31 986		
	Plantation d'hélophytes	Canal de Champagné (nord)	2210	ml	6	13 260,00 €	A1				50%	6 630 €	30%	3 978,00 €				20%	2 652,00 €	
		Fossé de la Route des Prises	1825	ml	6	10 950,00 €	A1				50%	5 475 €	30%	3 285,00 €				20%	2 190,00 €	
		Fossé de l'Etier du Bois	100	ml	6	600,00 €	A1				50%	300 €	30%	180,00 €				20%	120,00 €	
		Canal des Violettes	400	ml	6	2 400,00 €	A1				50%	1 200 €	30%	720,00 €				20%	480,00 €	
		A1 sous-total	4535			27 210,00 €					13 605,00 €		8 163,00 €					5 442,00 €		
		Canal de la Vergne	2760	ml	6	16 560,00 €	A2				50%	8 280 €	30%	4 968,00 €				20%	3 312,00 €	
		Canal de Champagné (nord)	1860	ml	6	11 160,00 €	A2				50%	5 580 €	30%	3 348,00 €				20%	2 232,00 €	
		A2 sous-total	4620			27 720,00 €					13 860,00 €		8 316,00 €					5 544,00 €		
		Canal de Champagné (nord)	250	ml	6	1 500,00 €	A3				50%	750 €	30%	450,00 €				20%	300,00 €	
		Canal de Champagné (sud)	700	ml	6	4 200,00 €	A3				50%	2 100 €	30%	1 260,00 €				20%	840,00 €	
		Canal des Bougrines (vieux desséché)	4500	ml	6	27 000,00 €	A3				50%	13 500 €	30%	8 100,00 €				20%	5 400,00 €	
		A3 sous-total	5450			32 700,00 €					16 350,00 €		9 810,00 €					6 540,00 €		
		Canal de la Nation	5400	ml	6	32 400,00 €	A4				50%	16 200 €	30%	9 720,00 €				20%	6 480,00 €	
	Canal de Champagné (nord)	175	ml	6	1 050,00 €	A4				50%	525 €	30%	315,00 €				20%	210,00 €		
	Canal de Champagné (sud)	425	ml	6	2 550,00 €	A4				50%	1 275 €	30%	765,00 €				20%	510,00 €		
	Canal de la Morandière	50	ml	6	300,00 €	A4				50%	150 €	30%	90,00 €				20%	60,00 €		
	Fossé de la Seule	3550	ml	6	21 300,00 €	A4				50%	10 650 €	30%	6 390,00 €				20%	4 260,00 €		
	A4 sous-total	9 600			57 600,00 €					28 800,00 €		17 280,00 €					11 520,00 €			
	Gonnelie du Nouveau desséché	3150	ml	6	18 900,00 €	A5				50%	9 450 €	30%	5 670,00 €				20%	3 780,00 €		
	Canal de Champagné (sud)	550	ml	6	3 300,00 €	A5				50%	1 650 €	30%	990,00 €				20%	660,00 €		
	A5 sous-total	3700			22 200,00 €					11 100,00 €		6 660,00 €					4 440,00 €			
	Total Plantations	27 905			167 430,00 €					83 715		50 229					33 486			
	Restauration de berges	Fossé de l'Etier du Bois	100	ml	110	11 000,00 €	A1					50%	5 500,00 €			20%	2 226,37 €	30%	3 273,63 €	
		Canal de Champagné (nord)	410	ml	110	45 100,00 €	A1					50%	22 550,00 €			20%	9 128,13 €	30%	13 421,87 €	
		Canal des Violettes	400	ml	110	44 000,00 €	A1					50%	22 000,00 €			20%	8 905,49 €	30%	13 094,51 €	
		A1 sous-total	910			100 100,00 €						50 050,00 €			20 260,00 €		20 260,00 €		29 790,00 €	
		Canal de la Vergne	760	ml	110	83 600,00 €	A2					50%	41 800,00 €			23,95%	20 018,56 €	26%	21 781,44 €	
		Canal de Champagné (nord)	210	ml	110	23 100,00 €	A2					50%	11 550,00 €			23,95%	5 531,44 €	26%	6 018,56 €	
		A2 sous-total	970			106 700,00 €						53 350,00 €		25 550,00 €		25 550,00 €		27 800,00 €		
		Canal de Champagné (nord)	250	ml	110	27 500,00 €	A3					50%	13 750,00 €					50%	13 750,00 €	
		Canal de Champagné (sud)	700	ml	110	77 000,00 €	A3					50%	38 500,00 €					50%	38 500,00 €	
		A3 sous-total	950			104 500,00 €						52 250,00 €						52 250,00 €		
		Canal de Champagné (nord)	175	ml	110	19 250,00 €	A4					50%	9 625,00 €					50%	9 625,00 €	
		Canal de Champagné (sud)	425	ml	110	46 750,00 €	A4					50%	23 375,00 €					50%	23 375,00 €	
		Canal de la Morandière	50	ml	110	5 500,00 €	A4					50%	2 750,00 €					50%	2 750,00 €	
	A4 sous-total	650			71 500,00 €						35 750,00 €						35 750,00 €			
	Canal de Champagné (sud)	550	ml	110	60 500,00 €	A5					50%	30 250,00 €					50%	30 250,00 €		
	A5 sous-total	550			60 500,00 €						30 250,00 €						30 250,00 €			
	Total Restauration de berges	4 030			443 300,00 €							221 650,00 €		45 810,00 €		45 810,00 €		175 840,00 €		
	Continuité écologique	Portes du Russon	1	Forfait	6000	6 000,00 €	A2					50%	3 000 €	30%	1 800,00 €				20%	1 200,00 €
		A2 sous-total	1			6 000,00 €						3 000,00 €		1 800,00 €				1 200,00 €		
		Porte des Amarres	1	Forfait	8000	8 000,00 €	A3					50%	4 000 €	30%	2 400,00 €				20%	1 600,00 €
		A3 sous-total	1			8 000,00 €						4 000,00 €		2 400,00 €				1 600,00 €		
	Travaux sur ouvrages	Total travaux Continuité	2			14 000,00 €						7 000,00 €		4 200,00 €				2 800,00 €		
		Restauration perrés Porte des Amarres	1	Forfait		15 000,00 €	A3					50%	7 500,00 €					50%	7 500,00 €	
		A3 sous-total	1			15 000,00 €						7 500,00 €						7 500,00 €		
		Ponceau de la Nation	1	Forfait		10 000,00 €	A5					50%	5 000,00 €					50%	5 000,00 €	
	Contrat de Marais	A5 sous-total	1			10 000,00 €						5 000,00 €						5 000,00 €		
		Total travaux ouvrages	2			25 000,00 €						12 500,00 €						12 500,00 €		

							Subventions													
							AELB					CG85			Région PDL-CRBV				Participation	
Maître d'Ouvrage	Actions	Désignation	Prévisionnel CTMA zh					Plafond AELB			Financement Prévisionnel		Financement Prévisionnel		Plafond Région		Financement Prévisionnel		ASA	
			Quantité	Unité	Coût unitaire	Montant TTC	Année	Coût/ml	%	Montant TTC	%	Montant TTC	%	Montant HT	Montant TTC	%	Montant TTC	%	Montant HT	
Syndicat Intercommunal des Communes Riveraines de la Vendée	Entretien ripisylve	Rivière Vendée	5000	ml	10	50 000,00	A1	2	35%	3 500,00 €	7%	3 500 €	45%	18 000,00 €	3735	7%	3 735,00 €	50%	24 765,00 €	
		A1 sous-total	5000			50 000,00				3 500,00 €		3 500,00 €		18 000,00 €	3 735,00 €		3 735,00 €		24 765,00 €	
		Rivière Vendée	9000	ml	8	72 000,00	A2	2	35%	6 300,00 €	9%	6 300 €	45%	25 920,00 €	3735	5%	3 735,00 €	50%	36 045,00 €	
		A2 sous-total	9000			72 000,00				6 300,00 €		6 300,00 €		25 920,00 €	3 735,00 €		3 735,00 €		36 045,00 €	
		Rivière Vendée	10000	ml	6	60 000,00	A3	2	35%	7 000,00 €	12%	7 000 €	45%	21 600,00 €				52%	31 400,00 €	
		Contreboth de vix	7000	ml	8	56 000,00	A3	2	35%	4 900,00 €	9%	4 900 €	45%	20 160,00 €				55%	30 940,00 €	
		A3 sous-total	17000			116 000,00				11 900,00 €		11 900,00 €		41 760,00 €					62340	
		Rivière Vendée	8000	ml	6	48 000,00	A4	2	35%	5 600,00 €	12%	5 600 €	45%	17 280,00 €				52%	25 120,00 €	
		Contreboth de vix	6000	ml	8	48 000,00	A4	2	35%	4 200,00 €	9%	4 200 €	45%	17 280,00 €				55%	26 520,00 €	
		A4 sous-total	14000			96 000,00				9 800,00 €		9 800,00 €		34 560,00 €					51 640,00 €	
		Canal de la Baisse	2000	ml	6	12 000,00	A5	2	35%	1 400,00 €	12%	1 400 €	45%	4 320,00 €				52%	6 280,00 €	
		Rote d'eau du Gain	2000	ml	6	12 000,00	A5	2	35%	1 400,00 €	12%	1 400 €	45%	4 320,00 €				52%	6 280,00 €	
		Canal des Gressaudes	1000	ml	6	6 000,00	A5	2	35%	700,00 €	12%	700 €	45%	2 160,00 €				52%	3 140,00 €	
		Contreboth de vix	9000	ml	8	72 000,00	A5	2	35%	6 300,00 €	9%	6 300 €	45%	25 920,00 €				55%	39 780,00 €	
		A5 sous-total	14000			102 000,00				9 800,00 €		9 800,00 €		36 720,00 €					55 480,00 €	
		Total Entretien ripisylve	59 000			436 000,00				41 300		41 300,00 €		156 960,00 €			7 470,00 €		230 270,00 €	
	Restauration de berges	Rivière Vendée	450	ml	150	67 500,00	A1						50%	27 000,00 €	15 280,00 €	23%	15 280,00 €	37%	25 220,00 €	
		A1 sous-total	450			67 500,00								27 000,00 €	15 280,00 €		15 280,00 €		25 220,00 €	
		Rivière Vendée	450	ml	150	67 500,00	A3						50%	27 000,00 €	15 280,00 €	23%	15 280,00 €	37%	25 220,00 €	
		A3 sous-total	450			67 500,00								27 000,00 €	15 280,00 €		15 280,00 €		25 220,00 €	
		Total Restauration de berges	900			135 000,00								54 000,00 €			30 560,00 €		50 440,00 €	
	Continuité écologique	Boule d'Or 1 (Vendée)	1	Forfait	18000	18 000,00	A2				50%	9 000 €	30%	4 320,00 €				26%	4 680,00 €	
		Boule d'Or 2 (5 Abbés)	1	Forfait	18000	18 000,00	A2				50%	9 000 €	30%	4 320,00 €				26%	4 680,00 €	
		A2 sous-total	2			36 000,00						18 000,00 €		8 640,00 €					9 360,00 €	
		Massigny	1	Forfait	18000	18 000,00	A3				50%	9 000 €	30%	4 320,00 €				26%	4 680,00 €	
		Boisse	1	Forfait	18000	18 000,00	A3				50%	9 000 €	30%	4 320,00 €				26%	4 680,00 €	
		A3 sous-total	2			36 000,00						18 000,00		8 640,00					9 360,00	
		Total Continuité écologique	4			72 000,00						36 000,00		17 280,00					18 720,00	
	Curage par Baccage des canaux intérieur	Contreboth de vix	1000	ml	8	8 000,00	A1	4	35%	1 400,00 €	18%	1 400 €	45%	2 880,00 €				47%	3 720,00 €	
		A1 sous-total	1000			8 000,00						1 400,00 €		2 880,00 €					3 720,00 €	
		Contreboth de vix	1000	ml	8	8 000,00	A2	4	35%	1 400,00 €	18%	1 400 €	45%	2 880,00 €				47%	3 720,00 €	
		A2 sous-total	1000			8 000,00						1 400,00 €		2 880,00 €					3 720,00 €	
		Contreboth de vix	1000	ml	8	8 000,00	A3	4	35%	1 400,00 €	18%	1 400 €	45%	2 880,00 €				47%	3 720,00 €	
		A3 sous-total	1000			8 000,00						1 400,00 €		2 880,00 €					3 720,00 €	
		Contreboth de vix	1000	ml	8	8 000,00	A4	4	35%	1 400,00 €	18%	1 400 €	45%	2 880,00 €				47%	3 720,00 €	
		A4 sous-total	1000			8 000,00						1 400,00 €		2 880,00 €					3 720,00 €	
		Contreboth de vix	1000	ml	8	8 000,00	A5	4	35%	1 400,00 €	18%	1 400 €	45%	2 880,00 €				47%	3 720,00 €	
		A5 sous-total	1000			8 000,00						1 400,00 €		2 880,00 €					3 720,00 €	
		Total Curage/baccage	5000			40 000,00						7 000,00 €		14 400,00 €					18 600,00 €	
Total SICRV						683 000,00						84 300,00 €		242 640,00 €			38 030,00 €		318 030,00 €	

Subventions																			
AELB							CG85				Région PDL-CRBV					Participation			
Maître d'Ouvrage	Actions	Désignation	Prévisionnel CTMA zh				Plafond AELB			Financement Prévisionnel		Financement Prévisionnel		Plafond Région		Financement Prévisionnel		ASA	
			Quantité	Unité	Coût unitaire	Montant TTC	Année	Coût/ml	%	Montant TTC	%	Montant TTC	%	Montant HT	Montant HT	%	Montant TTC	%	Montant TTC
ASA du Bouil	Travaux sur ouvrages	Bonde du Poil Rouge	1	ml	6000	6 000,00 €	A2						50%	2 400,00 €				60,00%	3 600,00 €
		A2 sous-total	1			6 000,00 €							2 400,00 €					3 600,00 €	
		Total travaux sur ouvrages	1			6 000,00 €								2 400,00 €					3 600,00 €
Total ASA Bouil						6 000,00 €							2 400,00 €					3 600,00 €	

						Subventions													
						AELB						CG85		Région PDL-CRBV				Participation	
Maître d'Ouvrage	Actions	Désignation	Prévisionnel CTMA zh				Plafond AELB			Financement Prévisionnel		Financement Prévisionnel		Plafond Région		Financement Prévisionnel		ASA	
			Quantité	Unité	Coût unitaire	Montant TTC	Année	Coût/ml	%	Montant TTC	%	Montant TTC	%	Montant HT	Montant HT	%	Montant TTC	%	Montant TTC
ASA de la Perle	Curage/élagage préparatoire	Contre-canal de Ceinture	1850	ml	6	11 100,00 €	A3	6	35%	3885	35%		32%	2 864,69 €		18,02%	2 000,00 €	21,17%	2 350,31 €
		A3 sous-total	1850			11 100,00 €					3 885,00 €		2 864,69 €	2 000,00 €		2 000,00 €		2 350,31 €	
		Total curage/élagage	1850			11 100,00 €						2 864,69 €			2 000,00 €		2 000,00 €		2 350,31 €
Total ASA Ile d'Elle						11 100,00 €					3 885,00 €		2 864,69 €			2 000,00 €		2 350,31 €	

										Subventions											
Maître d'Ouvrage	Actions	Désignation	Prévisionnel CTMA zh					AELB			Financement Prévisionnel		CG85		Région PDL-CRBV				Participation		
			Quantité	Unité	Coût unitaire	Montant TTC	Année	Coût/ml	%	Montant TTC	%	Montant TTC	%	Montant HT	Montant HT	%	Montant TTC	%	Montant TTC		
ASA Auzay Chaix	Travaux sur ouvrages	Vanne Portes de boisses	1	Forfait	20000	20 000,00 €	A2						50%	8 000,00 €					60,00%	12 000,00 €	
		A2 sous-total	1			20 000,00 €							50%	8 000,00 €					60,00%	12 000,00 €	
		Clapet du Marais d'Auzay	1	Forfait	5000	5 000,00 €	A4							50%	2 000,00 €				60,00%	3 000,00 €	
		A4 sous-total	1			5 000,00 €								50%	2 000,00 €					3 000,00 €	
		Total travaux sur ouvrages	2			25 000,00 €									10 000,00 €					15 000,00 €	
Total ASA Auzay / Chaix						25 000,00 €								10 000,00 €					15 000,00 €		

							Subventions												
Maître d'Ouvrage	Actions	Désignation	Prévisionnel CTMA zh				AELB			Financement Prévisionnel		CG85		Plafond Région		Financement Prévisionnel		Participation	
			Quantité	Unité	Coût unitaire	Montant HT	Année	Coût/ml	%	Montant HT	%	Montant HT	%	Montant HT	Montant HT	%	Montant HT	%	Montant HT
ASA Ile d'Eille	Travaux sur Ouvrages	Réfection vanne de la Route d'Eau de Beugné	1	Forfait	50000	50 000,00 €	A2						50%	25 000 €				50%	25 000 €
		A2 sous-total	1			50 000,00 €							25 000,00 €					25 000,00 €	
		Réfection vanne des Tappons	1	Forfait	30000	30 000,00 €	A3						50%	15 000 €				50%	15 000 €
		A3 sous-total	1			30 000,00 €							15 000,00 €					15 000,00 €	
		Total travaux ouvrages	2			80 000,00 €							40 000,00 €					40 000,00 €	
		Total ASA Ile d'Eille				80 000,00 €							40 000,00 €					40 000,00 €	

							Subventions												
							AELB			Financement Prévisionnel		CG85		Région PDL-CRBV			Participation		
Maître d'Ouvrage	Actions	Désignation	Prévisionnel CTMA zh				Plofond AELB			Financement Prévisionnel		Financement Prévisionnel		Plofond Région		Financement Prévisionnel		ASA	
			Quantité	Unité	Coût unitaire	Montant TTC	Année	Coût/ml	%	Montant TTC	%	Montant TTC	%	Montant HT	Montant TTC	%	Montant TTC	%	Montant TTC
SA 5 Abbés hollandais	Curage par Baccage des canaux intérieur	Ceinture des Hollandais (baccage)	5000	ml	5	25 000,00 €	A1	6	35%	10500	35%	8 750 €	45%	9 000,00 €				29%	7 250,00 €
		A1 sous-total	5000			25 000,00 €						8 750,00 €		9 000,00 €					7 250,00 €
		Total Curage par baccage	5 000			25 000,00 €						8 750		9 000					7 250
	Entretien ripisylve	Ceinture des Hollandais	1850	ml	4	7 400,00 €	A2	2	35%	1295	18%	1 295 €	45%	2 664,00 €		6%	407,49 €	41%	3 033,51 €
		Canal des 5 Abbés	2550	ml	6	15 300,00 €	A2	2	35%	1785	12%	1 785 €	45%	5 508,00 €		6%	842,51 €	47%	7 164,49 €
		A2 sous-total	4400			22 700,00 €						3 080,00 €		8 172,00 €	1250		1 250,00 €		10 198,00 €
		Ceinture des Hollandais	3100	ml	4	12 400,00 €	A3	2	35%	2170	18%	2 170 €	45%	4 464,00 €		5%	635,25 €	41%	5 130,75 €
		Canal des 5 Abbés	2000	ml	6	12 000,00 €	A3	2	35%	1400	12%	1 400 €	45%	4 320,00 €		5%	614,75 €	47%	5 665,25 €
		A3 sous-total	5100			24 400,00 €						3 570,00 €		8 784,00 €	1250		1 250,00 €		10 796,00 €
		Ceinture des Hollandais	5750	ml	4	23 000,00 €	A4	2	35%	4025	18%	4 025 €	45%	8 280,00 €				47%	10 695,00 €
		Canal des 5 Abbés	3000	ml	6	18 000,00 €	A4	2	35%	2100	12%	2 100 €	45%	6 480,00 €				52%	9 420,00 €
		A4 sous-total	8750			41 000,00 €						6 125,00 €		14 760,00 €					20 115,00 €
		Ceinture des Hollandais	5000	ml	4	20 000,00 €	A5	2	35%	3500	18%	3 500 €	45%	7 200,00 €				47%	9 300,00 €
		Canal des 5 Abbés	2450	ml	6	14 700,00 €	A5	2	35%	1715	12%	1 715 €	45%	5 292,00 €				52%	7 693,00 €
		A5 sous-total	7450			34 700,00 €						5 215,00 €		12 492,00 €					16 993,00 €
		Total Entretien ripisylve	25 700			122 800,00 €						17 990,00 €		44 208,00 €	2 500,00 €		2 500,00 €		58 102,00 €
	Adoucissements de berges	Ceinture des Hollandais	1200	ml	8	9 600,00 €	A2				50%	4 800 €	30%	2 304,00 €				26%	2 496,00 €
		A2 sous-total	1200			9 600,00 €						4800		2304					2496
		Ceinture des Hollandais	1000	ml	8	8 000,00 €	A3				50%	4 000 €	30%	1 920,00 €				26%	2 080,00 €
		A3 sous-total	1000			8 000,00 €						4000		1920					2080
	Restauration de berges	Total Adoucissements	2 200			17 600,00 €						8 800		4 224					4 576
		Ceinture des Hollandais	300	ml	130	39 000,00 €	A1						50%	15 600,00 €		29%	11 450,00 €	31%	11 950,00 €
		A1 sous-total	300			39 000,00 €								15 600,00 €	11 450,00 €		11 450,00 €		11 950,00 €
	Plantations d'hélophytes	Total Restauration de berges	300			39 000,00 €								15 600	11 450		11 450		11 950
		Ceinture des Hollandais	300	ml	8	2 400,00 €	A1				50%	1 200 €	30%	576,00 €				26%	624,00 €
		A1 sous-total	300			2 400,00 €						1 200,00 €		576,00 €					624,00 €
		Ceinture des Hollandais	1200	ml	8	9 600,00 €	A2				50%	4 800 €	30%	2 304,00 €				26%	2 496,00 €
		A2 sous-total	1200			9 600,00 €						4 800 €		2 304,00 €					2 496,00 €
		Ceinture des Hollandais	1000	ml	8	8 000,00 €	A3				50%	4 000 €	30%	1 920,00 €				26%	2 080,00 €
		A3 sous-total	1000			8 000,00 €						4000		1920					2080
	Total Plantations	2 500			20 000,00 €						10 000,00 €		4 800,00 €					5 200,00 €	
	Travaux sur ouvrages	Vanne du Poil Rouge	1	Forfait	30000	30 000,00 €	A4						50%	12 000,00 €				60%	18 000,00 €
		A4 sous-total	1			30 000,00 €								12 000,00 €					18 000,00 €
		Total Restauration de berges	1			30 000,00 €								12 000					18 000
	Continuité écologique	La Coupe	1	Forfait	20 000	20 000,00 €	A2				50%	10 000 €	30%	4 800,00 €				26%	5 200,00 €
		Petit Vanneau	1	Forfait	4 800	4 800,00 €	A2				50%	2 400 €	30%	1 152,00 €				26%	1 248,00 €
		A2 sous-total	2			24 800,00 €						12 400 €		5 952,00 €					6 448,00 €
		Portes des 5 Abbés	1	Forfait	7 000	7 000,00 €	A3				50%	3 500 €	30%	1 680,00 €				26%	1 820,00 €
		La Perle	1	Forfait	4 800	4 800,00 €	A3				50%	2 400 €	30%	1 152,00 €				26%	1 248,00 €
		A3 sous-total	2			11 800,00 €						5 900 €		2 832,00 €					3 068,00 €
Total Plantations		4			36 600,00 €						18 300,00 €		8 784,00 €					9 516,00 €	
Total SA 5 Abbés Hollandais						291 000,00 €						63 840,00 €		98 616,00 €	13 950,00 €		13 950,00 €		114 594,00 €

							Subventions													
Maître d'Ouvrage	Actions	Désignation	Prévisionnel CTMA zh					AELB				CG85		Région PDL-CRBV			Participation			
			Quantité	Unité	Coût unitaire	Montant HT	Année	Plafond AELB		Financement Prévisionnel	Financement Prévisionnel		Plafond Région	Financement Prévisionnel		ASA				
								Coût/ml	%		Montant HT	%		Montant HT	%	Montant HT	%	Montant HT		
ASA La Taillée	Curage/élagage préparatoire	Canal de la Cornu	900	ml	6	5 400,00 €	A1	6	35%	1890	35%	1 890 €	30%	1 350,00 €	19%	1 000,00 €	21%	1 160,00 €		
		A1 sous-total	900			5 400,00 €				1 890,00 €		1 890,00 €		1 350,00 €		1 000,00 €		1 160,00 €		
		Canal des Essarts	4000	ml	6	24 000,00 €	A2	6	35%	8400	35%	8 400 €	45%	9 000,00 €	4%	1 000,00 €	23%	5 600,00 €		
		A2 sous-total	4000			24 000,00 €				8 400,00 €		8 400,00 €		9 000,00 €		1 000,00 €		5 600,00 €		
		Fossé de Coubaron	2500	ml	6	15 000,00 €	A3	6	35%	5250	35%	5 250 €	45%	5 625,00 €			28%	4 125,00 €		
		A3 sous-total	2500			15 000,00 €				5 250,00 €		5 250,00 €						4 125,00 €		
		Canal des Canquetauds	1275	ml	6	7 650,00 €	A4	6	35%	2677,5	35%	2 678 €	45%	2 868,75 €			28%	2 103,75 €		
		A4 sous-total	1275			7 650,00 €				2 677,50 €		2 677,50 €		2 868,75 €				2 103,75 €		
		Canal de Brizard	1400	ml	6	8 400,00 €	A5	6	35%	2940	35%	2 940 €	45%	3 150,00 €			28%	2 310,00 €		
		A5 sous-total	1400			8 400,00 €				2 940,00 €		2 940,00 €		3 150,00 €				2 310,00 €		
Total curage/élagage			10075			60 450,00 €					21 157,50 €		21 993,75 €			2 000,00 €		15 298,75 €		
Total ASA La Taillée						60 450,00 €					21 157,50 €		21 993,75 €			2 000,00 €		15 298,75 €		

							Subventions													
Maître d'Ouvrage	Actions	Désignation	Prévisionnel CTMA zh				AELB					CG85		Région PDL-CRBV				Participation		
			Quantité	Unité	Coût unitaire	Montant TTC	Année	Plafond AELB			Financement Prévisionnel		Financement Prévisionnel		Plafond Région		Financement Prévisionnel		ASA	
								Coût/ml	%	Montant TTC	%	Montant TTC	%	Montant HT	Montant HT	%	Montant TTC	%	Montant TTC	
ASA Ste Gemme la Plaine	Travaux sur ouvrages	Clapet de la Hutte à Giraud	1	Forfait	1500	1 500,00 €	A2						50%	600,00 €			60,00%	900,00 €		
		A2 sous-total	1			1 500,00 €								600,00 €				900,00 €		
		Vanne des Clouzis	1	Forfait	5000	5 000,00 €	A3						50%	2 000,00 €			60,00%	3 000,00 €		
		A3 sous-total	1			5 000,00 €								2 000,00 €				3 000,00 €		
		Total travaux sur ouvrages	2			6 500,00 €								2 600,00 €				3 900,00 €		
			Montant total				AELB					CG85		Région pdl				ASA Ste Gemme		
Total ASA Ste Gemme la Plaine						6 500,00 €							2 600,00 €					3 900,00 €		

							Subventions													
Maitre d'Ouvrage	Actions	Désignation	Prévisionnel CTMA zh					AELB					CG85		Région PDL-CRBV				Participation	
			Quantité	Unité	Coût unitaire	Montant TTC	Année	Plafond AELB			Financement Prévisionnel	Financement Prévisionnel		Plafond Région	Financement Prévisionnel		ASA			
								Coût/ml	%	Montant TTC		%	Montant TTC		%	Montant HT	Montant HT	%	Montant TTC	%
ASA du Gros Aubier	Curage/élagage préparatoire	Canal des taures	1400	ml	8	11 200,00 €	A3	6	35%	2940	26%	2 940 €	45%	4 032,00 €	800 €	7,14%	800,00 €	30,61%	3 428,00 €	
		A3 sous-total	1400			11 200,00 €						2 940,00 €		4 032,00 €	800,00 €		800,00 €		3 428,00 €	
		Total curage/élagage	1400			11 200,00 €						2 940,00 €		4 032,00 €			800,00 €		3 428,00 €	
			Montant total					AELB					CG85		Région pdl				ASA Gros Aubier	
			11 200,00 €					2 940,00 €					4 032,00 €		800,00 €				3 428,00 €	

							Subventions												
Maître d'Ouvrage	Actions	Désignation (et Typologie)	Prévisionnel CTMA zh				AELB				CG17		Région			Participation			
			Quantité	Unité	Coût/ml	Montant TTC	Année	Coût/ml	%	Montant HT	%	Montant TTC	%	Montant HT	Plafond Région	Financement Prévisionnel	Montant HT	%	Montant TTC
ASA Marais Sauvage	Curage/élagage préparatoire (B1)	Canal du marais Garreau aval (R2)	1415	ml	10	14 150,00	A1	6	35%	8490	21%	2 972 €	59%	6 678,80 €				32%	4 499,70 €
		Canal des Ablettes aval (R2)	2100	ml	10	21 000,00	A1	6	35%	12600	21%	4 410 €	59%	9 912,00 €				32%	6 678,00 €
		A1 sous-total	3515	ml		35 150,00				21 090,00 €		7 381,50 €		16 590,80 €					11 177,70 €
		Canal de la Montaigu (R2)	1485	ml	8	11 880,00	A2	4	35%	5940	18%	2 079 €	63%	5 940,00 €				33%	3 861,00 €
		Fossé Lafont (R3 IC)	1080	ml	6	6 480,00	A2	4	35%	4320	23%	1 512 €	35%	1 814,40 €				49%	3 153,60 €
		Fossé de l'Aventure (R3 IC)	1955	ml	6	11 730,00	A2	4	35%	7820	23%	2 737 €	35%	3 284,40 €				49%	5 708,60 €
		Fossé du Château Vieux (R3 IC)	690	ml	6	4 140,00	A2	4	35%	2760	23%	966 €	35%	1 159,20 €				49%	2 014,80 €
		Fossé des Petits Ecluseaux (R3 IC)	710	ml	6	4 260,00	A2	4	35%	2840	23%	994 €	35%	1 192,80 €				49%	2 073,20 €
		A2 sous-total	5920	ml		38 490,00 €				23 680,00 €		8 288,00 €		13 390,80 €					16 811,20 €
		Canal de Beau Séjour (R2)	1465	ml	8	11 720,00	A3	4	35%	5860	18%	2 051 €	63%	5 860,00 €				33%	3 809,00 €
		Canal de St Christophe (R2)	1800	ml	8	14 400,00	A3	4	35%	7200	18%	2 520 €	63%	7 200,00 €				33%	4 680,00 €
		A3 sous-total	3265	ml		26 120,00 €				13 060,00 €		4 571,00 €		13 060,00 €					8 489,00 €
		Canal des Petites Alouettes (R2)	1450	ml	8	11 600,00	A4	4	35%	5800	18%	2 030 €	63%	5 800,00 €				33%	3 770,00 €
		Canal des Grandes Alouettes (R2)	1600	ml	8	12 800,00	A4	4	35%	6400	18%	2 240 €	63%	6 400,00 €				33%	4 160,00 €
		Canal de la Tour (R2)	450	ml	8	3 600,00	A4	4	35%	1800	18%	630 €	63%	1 800,00 €				33%	1 170,00 €
		A4 sous-total	3500	ml		28 000,00 €				14 000,00 €		4 900,00 €		14 000,00 €					9 100,00 €
		Canal du marais Garreau amont (R2)	1810	ml	8	14 480,00	A5	4	35%	7240	18%	2 534 €	63%	7 240,00 €				33%	4 706,00 €
		Canal des Ablettes amont (R2)	1915	ml	8	15 320,00	A5	4	35%	7660	18%	2 681 €	63%	7 660,00 €				33%	4 979,00 €
		Fossé des Ablettes (R3 IC)	1840	ml	6	11 040,00	A5	4	35%	7360	23%	2 576 €	35%	3 091,20 €				49%	5 372,80 €
		A5 sous-total	5565	ml		40 840,00 €				22 260,00 €		7 791,20 €		17 991,20 €					15 057,80 €
		Total Curage	21 765	ml		168 600,00				94 090,00 €		32 931,50 €		75 032,80 €					60 635,70 €
	Restauration de berges (D1)	Canal du marais sauvage (R1) en aval de maison neuve	470	ml	80	37 600,00	A2					70%	21 056,00 €				44%	16 544,00 €	
		A2 sous-total	470	ml		37 600,00							21 056,00 €					16 544,00 €	
		Canal du marais sauvage (R1) entre "la montaigu"et "Lafont"	970	ml	80	77 600,00	A4					70%	43 456,00 €				44%	34 144,00 €	
		A4 sous-total	970	ml		77 600,00							43 456,00 €					34 144,00 €	
	Total Restauration de berges	1 440	ml		115 200,00							64 512						50 688	
	Plantation	Canal du marais sauvage (R1) en aval de maison neuve	470	ml	8	3 760,00	A2				50%	1 880 €	30%	902,40 €				26%	977,60 €
		A2 sous-total	470	ml		3 760,00						1 880,00 €		902,40 €					977,60 €
		Canal du marais sauvage (R1) entre "la montaigu"et "Lafont"	970	ml	8	7 760,00	A4				50%	3 880 €	30%	1 862,40 €				26%	2 017,60 €
		A4 sous-total	970	ml		7 760,00						3 880,00 €		1 862,40 €					2 017,60 €
	Total Plantation	1 440	ml		11 520,00							5 760		2 765					2 995
	Entretien ouvrages de manœuvre (I1)	Entretien courant ouvrage de La bonde et porte à la mer (R1)	2	forfait	500	1 000,00	A1					70%	560,00 €				44%	440,00 €	
		A1 sous-total	2			1 000,00							560,00 €					440,00 €	
		Entretien courant ouvrage de La bonde et porte à la mer (R1)	2	forfait	500	1 000,00	A2					70%	560,00 €				44%	440,00 €	
		A2 sous-total	2			1 000,00							560,00 €					440,00 €	
		Entretien courant ouvrage de La bonde et porte à la mer (R1)	2	forfait	500	1 000,00	A3					70%	560,00 €				44%	440,00 €	
		A3 sous-total	2			1 000,00							560,00 €					440,00 €	
		Entretien courant ouvrage de La bonde et porte à la mer (R1)	2	forfait	500	1 000,00	A4					70%	560,00 €				44%	440,00 €	
		A4 sous-total	2			1 000,00							560,00 €					440,00 €	
		Entretien courant ouvrage de La bonde et porte à la mer (R1)	2	forfait	500	1 000,00	A5					70%	560,00 €				44%	440,00 €	
		A5 sous-total	2			1 000,00							560,00 €					440,00 €	
	Total entretien Ouvrage	10			5 000,00							2 800,00 €					2 200,00 €		
	Etudes	Etude incidence au titre de la loi sur l'eau: Procédure d'autorisation pour le curage du réseau	1	forfait		800	A1					70%	448,00 €				44%	352,00 €	
		A1 sous-total	1			800,00 €							448,00 €					352,00 €	
		Total etudes	1			800,00 €							448,00 €					352,00 €	
		Montant total										AELB	CG17			Région pc		ASA Marais Sauvage	
		Total ASA Marais sauvage											38 691,50		145 557,60	0,00	0,00		116 870,90

							Subventions														
Actions	Désignation (et Typologie)	Prévisionnel CTMA zh					AELB			Financement Prévisionnel		CG17		Région			Participation				
		Quantité	Unité	Coût/ml	Montant TTC	Année	Coût/ml	%	Montant TTC	%	Montant TTC	%	Montant HT	Plafond Région	Financement Prévisionnel	Montant HT	%	Montant HT	%	Montant TTC	
Curage/élagage préparatoire (B1)	Canal du marais de devant (R1)	1800	ml	12	21 600,00 €	A1	4	35%	2520	12%	2 520 €	68%	11 808,00 €					34%	7 272,00 €		
	Fossé de la Pommerie (R3 IC)	2425	ml	6	14 550,00 €	A1	4	35%	3395	23%	3 395 €	35%	4 074,00 €					49%	7 081,00 €		
	Fossé de la Renaude (R3 IC)	2030	ml	6	12 180,00 €	A1	4	35%	2842	23%	2 842 €	35%	3 410,40 €					49%	5 927,60 €		
	A1 sous-total	6255	ml		48 330,00 €				8 757,00 €		8 757,00 €		19 292,40 €						20 280,60 €		
	Canal du Pied Brelet (R2)	800	ml	8	6 400,00 €	A2	4	35%	1120	18%	1 120 €	63%	3 200,00 €					33%	2 080,00 €		
	Canal du Marais l'Abbé (R2)	1565	ml	8	12 520,00 €	A2	4	35%	2191	18%	2 191 €	63%	6 260,00 €					33%	4 069,00 €		
	Canal de Liaison (R2)	1330	ml	8	10 640,00 €	A2	4	35%	1862	18%	1 862 €	63%	5 320,00 €					33%	3 458,00 €		
	Fossé de l'île Bernard (R2)	150	ml	8	1 200,00 €	A2	4	35%	210	18%	210 €	63%	600,00 €					33%	390,00 €		
	A2 sous-total	3845	ml		30 760,00 €				5 383,00 €		5 383,00 €		15 380,00 €						9 997,00 €		
	Canal de Châteauroux (R2)	265	ml	8	2 120,00 €	A3	4	35%	371	18%	371 €	63%	1 060,00 €					33%	689,00 €		
	Canal du Boulet (R2)	1455	ml	8	11 640,00 €	A3	4	35%	2037	18%	2 037 €	63%	5 820,00 €					33%	3 783,00 €		
	Canal de la Cabane Blanche (R2)	2320	ml	8	18 560,00 €	A3	4	35%	3248	18%	3 248 €	63%	9 280,00 €					33%	6 032,00 €		
	Canal des Alouettes Rouges (R2)	1285	ml	8	10 280,00 €	A3	4	35%	1799	18%	1 799 €	63%	5 140,00 €					33%	3 341,00 €		
	Canal de la Tublerie (R2)	1135	ml	8	9 080,00 €	A3	4	35%	1589	18%	1 589 €	63%	4 540,00 €					33%	2 951,00 €		
	Fossé de la Limite (R3 IC)	1000	ml	6	6 000,00 €	A3	4	35%	1400	23%	1 400 €	35%	1 680,00 €					49%	2 920,00 €		
	A3 sous-total	7460	ml		57 680,00 €				10 444,00 €		10 444,00 €		27 520,00 €						19 716,00 €		
	Aval du canal de mouillepiéd de la porte à la mer à "La boufferie" (R1)	2560	ml	12	30 720,00 €	A4	4	35%	3584	12%	3 584 €	68%	16 793,60 €					34%	10 342,40 €		
	A4 sous-total	2560	ml		30 720,00 €				3 584,00 €		3 584,00 €		16 793,60 €						10 342,40 €		
	Tronçons non réalisés du canal de mouillepiéd de "La boufferie" au canal du marais de devant (R1)	2000	ml	12	24 000,00 €	A5	4	35%	2800	12%	2 800 €	68%	13 120,00 €					34%	8 080,00 €		
	A5 sous-total	2000	ml		24 000,00 €				2 800,00 €		2 800,00 €		13 120,00 €						8 080,00 €		
	Total Curage	22 120	ml		191 490,00 €				30 968,00 €		30 968,00 €		92 106,00 €						68 416,00 €		
Protection de berges (D1)	Renforcement des berges du canal de mouillepiéd: mise en place de blocs, terre et helophytes	860	ml	100	86 000,00 €	A1						70%	48 160,00 €					44%	37 840,00 €		
	A1 sous-total	860	ml		86 000,00 €								48 160,00 €						37 840,00 €		
	Renforcement des berges du canal de mouillepiéd: mise en place de blocs, terre et helophytes	860	ml	100	86 000,00 €	A2						70%	48 160,00 €					44%	37 840,00 €		
	A2 sous-total	860	ml		86 000,00 €								48 160,00 €						37 840,00 €		
	Renforcement des berges du canal de mouillepiéd: mise en place de blocs, terre et helophytes	860	ml	100	86 000,00 €	A3						70%	48 160,00 €					44%	37 840,00 €		
	A3 sous-total	860	ml		86 000,00 €								48 160,00 €						37 840,00 €		
	Renforcement des berges du canal de mouillepiéd: mise en place de blocs, terre et helophytes	860	ml	100	86 000,00 €	A4						70%	48 160,00 €					44%	37 840,00 €		
	A4 sous-total	860	ml		86 000,00 €								48 160,00 €						37 840,00 €		
Renforcement des berges du canal de mouillepiéd: mise en place de blocs, terre et helophytes	860	ml	100	86 000,00 €	A5						70%	48 160,00 €					44%	37 840,00 €			
A5 sous-total	860	ml		86 000,00 €								48 160,00 €						37 840,00 €			
Total Protection de berges	4 300			430 000,00 €								240 800						189 200			
Adoucissement de berges	Canal de la Cabane des Roches (R2)	1050	ml	10	10 500,00 €	A3				50%	5 250,00 €	30%	2 520,00 €					26%	2 730,00 €		
	Canal du Petit Logis (R2)	1470	ml	10	14 700,00 €	A3				50%	7 350,00 €	30%	3 528,00 €					26%	3 822,00 €		
	Canal de la Boufferie (R2)	2110	ml	10	21 100,00 €	A3				50%	10 550,00 €	30%	5 064,00 €					26%	5 486,00 €		
	Canal du Grand Mouillepiéd (R2)	600	ml	10	6 000,00 €	A3				50%	3 000,00 €	30%	1 440,00 €					26%	1 560,00 €		
	A3 sous-total	5230			52 300,00 €								12 552,00 €						13 598,00 €		
Total Adoucissement	5 230			52 300,00 €								12 552						13 598			
Entretien ouvrages de manœuvre (I1)	Entretien écluse - Canal de Mouillepiéd (R1)	1	forfait	500	500,00 €	A1						70%	280,00 €					44%	220,00 €		
	A1 sous-total	1			500,00 €								280,00 €						220,00 €		
	Entretien écluse - Canal de Mouillepiéd (R1) et nouvelles vannes sur les 4 réseaux connexes (R2)	1	forfait	500	500,00 €	A2						70%	280,00 €					44%	220,00 €		
	A2 sous-total	1			500,00 €								280,00 €						220,00 €		
	Entretien écluse - Canal de Mouillepiéd (R1) et nouvelles vannes sur les 4 réseaux connexes (R2)	1	forfait	500	500,00 €	A3						70%	280,00 €					44%	220,00 €		
	A3 sous-total	1			500,00 €								280,00 €						220,00 €		
	Entretien écluse - Canal de Mouillepiéd (R1) et nouvelles vannes sur les 4 réseaux connexes (R2)	1	forfait	500	500,00 €	A4						70%	280,00 €					44%	220,00 €		
	A4 sous-total	1			500,00 €								280,00 €						220,00 €		
Entretien écluse - Canal de Mouillepiéd (R1) et nouvelles vannes sur les 4 réseaux connexes (R2)	1	forfait	500	500,00 €	A5						70%	280,00 €					44%	220,00 €			
A5 sous-total	1			500,00 €								280,00 €						220,00 €			
Total entretien OH	5			2 500,00 €								1 400,00 €						1 100,00 €			
Etude	Etude incidence au titre de la loi sur l'eau. Procédure d'autorisation pour le curage ou l'élagage	1	forfait	800	800,00 €	A1						70%	448,00 €					44%	352,00 €		
	A1 sous-total	1			800,00 €								448,00 €						352,00 €		
	Etude sur l'ouvrage en amont du bassin de chasse	1	forfait	4000	4 000,00 €	A2						70%	2 240,00 €					44%	1 760,00 €		
	A2 sous-total	1			4 000,00 €								2 240,00 €						1 760,00 €		
Total études	1			4 800,00 €								2 688,00 €						2 112,00 €			
Continuité écologique	Etude piscicole de l'ouvrage à la mer	1	forfait	1000	2 000,00 €	A3				70%	1 400 €	10%	160,00 €					22%	440,00 €		
	A3 sous-total	1			2 000,00 €							1 400,00 €							440,00 €		
	Aménagement piscicole ouvrage à la mer	1	forfait	4000	4 000,00 €	A4				50%	2 000 €	20%	640,00 €					34%	1 360,00 €		
	A4 sous-total	1			4 000,00 €							2 000,00 €							1 360,00 €		
Total restauration ouvrages	2			6 000,00 €								800,00 €						1 800,00 €			
Travaux sur ouvrages	Mise en place d' 1 vantelle sur le canal du Petit Logis (R2)	1	forfait	1000	1 000,00 €	A1						70%	560,00 €					44%	440,00 €		
	Mise en place d' 1 vantelle sur le canal de la Cabane des Roches (R2)	1	forfait	1000	1 000,00 €	A1						70%	560,00 €					44%	440,00 €		
	Mise en place d' 1 vantelle sur le canal de la Boufferie (R2)	1	forfait	1000	1 000,00 €	A1						70%	560,00 €					44%	440,00 €		
	Mise en place d' 1 vantelle sur le canal du Grand Mouillepiéd (R2)	1	forfait	1000	1 000,00 €	A1						70%	560,00 €					44%	440,00 €		
	A1 sous-total	4			4 000,00 €								2 240,00 €						1 760,00 €		
	Ouvrage en amont du bassin de chasse (canal de Mouillepiéd)	1	forfait	10000	10 000,00 €	A5						40%	3 200,00 €					68%	6 800,00 €		
A5 sous-total	1			10 000,00 €								3 200,00 €						6 800,00 €			
Total restauration ouvrages	5			14 000,00 €								5 440,00 €						8 560,00 €			
Montant total					701 090,00 €																
Total ASA Mouillepiéd					701 090,00 €																

							Subventions													
Maître d'Ouvrage	Actions	Désignation	Prévisionnel CTMA zh					AELB			CG85		Région PDL-CRBV			Participation				
			Quantité	Unité	Coût unitaire	Montant TTC	Année	Plafond AELB			Financement Prévisionnel		Financement Prévisionnel		Plafond Région		Financement Prévisionnel		Commune	
								Coût/ml	%	Montant TTC	%	Montant TTC	%	Montant HT	Montant TTC	%	Montant TTC	%	Montant TTC	
Commune de la Taillée	Adoucissements de berges	Ceinture du Communal	500	ml	8	4 000,00	A1				50%	2 000 €	30%	960,00 €				26%	1 040,00 €	
		A1 sous-total	500			4 000,00						2 000,00 €		960,00 €					1 040,00 €	
		Fossé neuf	750	ml	8	6 000,00	A2				50%	3 000 €	30%	1 440,00 €				26%	1 560,00 €	
		A2 sous-total	750			6 000,00						3 000,00 €		1 440,00 €					1 560,00 €	
		Fossé neuf	750	ml	8	6 000,00	A3				50%	3 000 €	30%	1 440,00 €				26%	1 560,00 €	
		A3 sous-total	750			6 000,00						3 000,00 €		1 440,00 €					1 560,00 €	
		Fossé neuf	650	ml	8	5 200,00	A4				50%	2 600 €	30%	1 248,00 €				26%	1 352,00 €	
		A4 sous-total	650			5 200,00						2 600,00 €		1 248,00 €					1 352,00 €	
		Total Adoucissements	2 650			21 200,00						10 600		5 088					5 512	
	Plantations d'hélophytes	Ceinture du Communal	500	ml	8	4 000,00	A1				50%	2 000 €	30%	960,00 €				26%	1 040,00 €	
		A1 sous-total	500			4 000,00						2 000,00 €		960,00 €					1 040,00 €	
		Fossé neuf	750	ml	8	6 000,00	A2				50%	3 000 €	30%	1 440,00 €				26%	1 560,00 €	
		A2 sous-total	750			6 000,00						3 000,00 €		1 440,00 €					1 560,00 €	
		Fossé neuf	750	ml	8	6 000,00	A3				50%	3 000 €	30%	1 440,00 €				26%	1 560,00 €	
		A3 sous-total	750			6 000,00						3 000,00 €		1 440,00 €					1 560,00 €	
		Fossé neuf	650	ml	8	5 200,00	A4				50%	2 600 €	30%	1 248,00 €				26%	1 352,00 €	
		A4 sous-total	650			5 200,00						2 600,00 €		1 248,00 €					1 352,00 €	
		Total Plantations	2 650			21 200,00						10 600		5 088					5 512	
Total Commune de la Taillée						Montant total				AELB		CG85		Région pdl			Commune			
						42 400,00					21 200,00 €		10 176,00 €					11 024,00 €		

								Subventions												
Maître d'Ouvrage	Actions	Désignation	Prévisionnel CTMA zh					AELB			CG85		Région PDL-CRBV			Participation				
			Quantité	Unité	Coût unitaire	Montant TTC	Année	Plafond AELB			Financement Prévisionnel		Financement Prévisionnel		Plafond Région		Financement Prévisionnel		Commune	
								Coût/ml	%	Montant TTC	%	Montant TTC	%	Montant HT	Montant TTC	%	Montant TTC	%	Montant TTC	
Commune de Mouzeuil	Curage/élagage	Fossé le Chevet	950	ml	8	7 600,00	A1	6	35%	1995	26%	1 995 €	45%	2 736,00 €				38%	2 869,00 €	
		A1 sous-total	950			7 600,00						1 995,00 €		2 736,00 €					2 869,00 €	
		Total Curage/élagage	950			7 600,00						1 995		2 736					2 869	
	Clôtures	Ceinture des Hollandais	1200	ml	6	7 200,00	A2				50%	3 600 €	30%	1 728,00 €				26%	1 872,00 €	
		A2 sous-total	1200			7 200,00						3 600,00 €		1 728,00 €					1 872,00 €	
		Ceinture des Hollandais	1000	ml	6	6 000,00	A3				50%	3 000 €	30%	1 440,00 €				26%	1 560,00 €	
		A3 sous-total	1000			6 000,00						3000		1440					1560	
		Total Clôtures	2 200			13 200,00						6 600		3 168					3 432	
	Abreuvoirs	Ceinture des Hollandais	1	Forfait	1000	1 000,00	A3				50%	500 €	30%	240,00 €				26%	260,00 €	
		A3 sous-total	1			1 000,00						500,00 €		240,00 €					260,00 €	
		Total Abreuvoir	1			1 000,00						500		240					260	
Montant total								AELB			CG85		Région pdl			Commune				
Total Commune de Mouzeuil						21 800,00					9 095,00 €		6 144,00 €					6 561,00 €		

Maître d'Ouvrage								Subventions										Participation	
								AELB			CG85		Région PDL-CRBV						
								Plafond AELB		Financement Prévisionnel		Financement Prévisionnel		Plafond Région		Financement Prévisionnel			Commune
Actions	Désignation	Quantité	Unité	Coût unitaire	Montant TTC	Année	Coût/ml	%	Montant TTC	%	Montant TTC	%	Montant HT	Montant TTC	%	Montant TTC	%	Montant TTC	
Commune du Langon	Adoucissements de berges	Canal de la Hutte du Bouil	450	ml	8	3 600,00	A1				50%	1 800 €	30%	864,00 €			26%	936,00 €	
		A1 sous-total	450		8	3 600,00					1800		864,00 €				936		
		Canal de la Hutte du Bouil	500	ml	8	4 000,00	A2				50%	2 000 €	30%	960,00 €			26%	1 040,00 €	
		A2 sous-total	500			4 000,00					2 000,00 €		960,00 €				1 040,00 €		
		Canal de la Hutte du Bouil	500	ml	8	4 000,00	A3				50%	2 000 €	30%	960,00 €			26%	1 040,00 €	
		A3 sous-total	500			4 000,00					2000		960,00 €				1040		
		Fossé des Plantes	1100	ml	8	8 800,00	A4				50%	4 400 €	30%	2 112,00 €			26%	2 288,00 €	
		A4 sous-total	1 100			8 800,00					4400		2 112,00 €				2288		
		Canal des trois fossés	900	ml	8	7 200,00	A5				50%	3 600 €	30%	1 728,00 €			26%	1 872,00 €	
		A5 sous-total	900			7 200,00					3600		1 728,00 €				1872		
		Total Adoucissements	3 450			27 600,00					13 800		6 624				7 176		
	Plantations d'hélophytes	Canal de la Hutte du Bouil	450	ml	8	3 600,00	A1				50%	1 800 €	30%	864,00 €			26%	936,00 €	
		A1 sous-total	450			3 600,00					1800		864,00 €				936		
		Canal de la Hutte du Bouil	500	ml	8	4 000,00	A2				50%	2 000 €	30%	960,00 €			26%	1 040,00 €	
		A2 sous-total	500			4 000,00					2 000,00 €		960,00 €				1 040,00 €		
		Canal de la Hutte du Bouil	500	ml	8	4 000,00	A3				50%	2 000 €	30%	960,00 €			26%	1 040,00 €	
		A3 sous-total	500			4 000,00					2000		960,00 €				1040		
		Fossé des Plantes	1100	ml	8	8 800,00	A4				50%	4 400 €	30%	2 112,00 €			26%	2 288,00 €	
		A4 sous-total	1 100			8 800,00					4400		2 112,00 €				2288		
		Canal des trois fossés	900	ml	8	7 200,00	A5				50%	3 600 €	30%	1 728,00 €			26%	1 872,00 €	
		A5 sous-total	900			7 200,00					3600		1 728,00 €				1872		
		Total Plantations	3 450			27 600,00					13 800		6 624				7 176		
	Clôtures	Canal de la Hutte du Bouil	450	ml	6	2 700,00	A1				50%	1 350 €	30%	648,00 €			26%	702,00 €	
		A1 sous-total	450			2 700,00					1350		648,00 €				702		
		Canal de la Hutte du Bouil	500	ml	6	3 000,00	A2				50%	1 500 €	30%	720,00 €			26%	780,00 €	
		A2 sous-total	500			3 000,00					1 500,00 €		720,00 €				780,00 €		
		Canal de la Hutte du Bouil	500	ml	6	3 000,00	A3				50%	1 500 €	30%	720,00 €			26%	780,00 €	
		A3 sous-total	500			3 000,00					1500		720,00 €				780		
		Fossé des Plantes	1100	ml	6	6 600,00	A4				50%	3 300 €	30%	1 584,00 €			26%	1 716,00 €	
		A4 sous-total	1 100			6 600,00					3300		1 584,00 €				1716		
		Canal des trois fossés	600	ml	6	3 600,00	A5				50%	1 800 €	30%	864,00 €			26%	936,00 €	
		A5 sous-total	600			3 600,00					1800		864,00 €				936		
		Total Clôtures	3 150			18 900,00					9 450		4 536				4 914		
	Abreuvoirs	Canal de la Hutte du Bouil	2	Forfait	1000	2 000,00	A1				50%	1 000 €	30%	480,00 €			26%	520,00 €	
		A1 sous-total	2			2 000,00					1000		480,00 €				520		
		Canal de la Hutte du Bouil	3	Forfait	1000	3 000,00	A2				50%	1 500 €	30%	720,00 €			26%	780,00 €	
		A2 sous-total	3			3 000,00					1 500,00 €		720,00 €				780,00 €		
		Canal de la Hutte du Bouil	2	Forfait	1000	2 000,00	A3				50%	1 000 €	30%	480,00 €			26%	520,00 €	
		A3 sous-total	2			2 000,00					1000		480,00 €				520		
		Fossé des Plantes	3	Forfait	1000	3 000,00	A4				50%	1 500 €	30%	720,00 €			26%	780,00 €	
		A4 sous-total	3			3 000,00					1500		720,00 €				780		
		Canal des trois fossés	4	Forfait	1000	4 000,00	A5				50%	2 000 €	30%	960,00 €			26%	1 040,00 €	
		A5 sous-total	4			4 000,00					2000		960,00 €				1040		
		Total Abreuvoirs	14			14 000,00					7 000		3 360				3 640		
Montant total												AELB		CG85			Région pdl	Commune	
Total Commune du Langon						88 100,00						44 050,00 €		21 144,00 €				22 906,00 €	

							Subventions													
							AELB				CG85			Région PDL-CRBV				Participation		
							Plafond AELB			Financement Prévisionnel		Financement Prévisionnel		Plafond Région	Financement Prévisionnel		Commune			
Maître d'Ouvrage	Actions	Désignation	Quantité	Unité	Coût unitaire	Montant TTC	Année	Coût/ml	%	Montant TTC	%	Montant TTC	%	Montant HT	Montant TTC	%	Montant TTC	%	Montant TTC	
Commune du Poiré sur Velluire	Curage/élavage	Canal de la Folie	2400	ml	8	19 200,00	A1	6	35%	5040	26%	5 040 €	45%	6 912,00 €				38%	7 248,00 €	
		Canal de Ceinture Nord	965	ml	8	7 720,00	A1	6	35%	2026,5	26%	2 027 €	45%	2 779,20 €				38%	2 914,30 €	
		A1 sous-total	3365			26 920,00						7 066,50		9 691,20					10 162,30	
		Total Curage/élavage	3 365			26 920,00						7 067		9 691					10 162	
	Entretien ripisylve	Canal des Hollandais	1100	ml	4	4 400,00	A2	2	35%	770	17,50%	770 €	45%	1 584,00 €				47%	2 046,00 €	
		A2 sous-total	1100			4 400,00						770,00 €		1 584,00 €					2 046,00 €	
		Canal des Hollandais	1250	ml	4	5 000,00	A3	2	35%	875	17,50%	875 €	45%	1 800,00 €				47%	2 325,00 €	
		A3 sous-total	1250			5 000,00						875,00 €		1 800,00 €					2 325,00 €	
		Total Elague ripisylve	2 350			9 400,00						1 645		3 384					4 371	
	Rétablissement des connexions et circulations hydrauliques	Canal des Hollandais	4	Forfait	8000	32 000,00	A2					35%	11 200 €	45%	11 520,00 €				29%	9 280,00 €
		A2 sous-total	4			32 000,00							11200		11520					9280
		Canal des Hollandais	4	Forfait	8000	32 000,00	A3					35%	11 200 €	45%	11 520,00 €				29%	9 280,00 €
		A3 sous-total	4			32 000,00							11200		11520					9280
		Canal des Hollandais	4	Forfait	8000	32 000,00	A4					35%	11 200 €	45%	11 520,00 €				29%	9 280,00 €
		A4 sous-total	4			32 000,00							11200		11520					9280
		Canal des Hollandais	4	Forfait	8000	32 000,00	A5					35%	11 200 €	45%	11 520,00 €				29%	9 280,00 €
		A5 sous-total	4			32 000,00							11200		11520					9280
		Total Rétablissement écoulements	16			128 000,00						44 800 €		46 080 €					37 120 €	
	Travaux sur ouvrages	Vanne de la Crevasse	1	Forfait	15000	15 000,00	A1							50%	6 000,00 €				60%	9 000,00 €
		A1 sous-total	1			15 000,00									6 000,00 €					9000
		Total Travaux sur ouvrage				15 000,00									6 000					9 000
Montant total										AELB			CG85		Région pdl				Commune	
Total Commune du Poiré sur Velluire																				

							Subventions													
Maître d'Ouvrage	Actions	Désignation	Prévisionnel CTMA zh					AELB			CG85		Région PDL-CRBV			Participation				
			Quantité	Unité	Coût unitaire	Montant TTC	Année	Coût/ml	%	Montant TTC	%	Montant TTC	%	Montant HT	Montant TTC	%	Montant TTC	%	Montant TTC	
Commune de Vouillé les Marais	Curage/élague préparatoire	Canal de la levée du Marais Garreau	1600	ml	8	12 800,00	A5	6	35%	3360	26%	3 360 €	45%	4 608,00 €				38%	4 832,00 €	
		A5 sous-total				12 800,00						3 360,00 €		4 608,00 €					4 832,00 €	
		Total curage/élague	1 600			12 800,00						3 360,00 €		4 608,00 €					4 832,00 €	
	Adoucissements de berges	Fossé neuf	750	ml	8	6 000,00	A2				50%	3 000 €	30%	1 440,00 €				26%	1 560,00 €	
		A2 sous-total	750			6 000,00						3 000,00 €		1 440,00 €					1 560,00 €	
		Fossé neuf	1000	ml	8	8 000,00	A3				50%	4 000 €	30%	1 920,00 €				26%	2 080,00 €	
		A3 sous-total	1000			8 000,00						4 000,00 €		1 920,00 €					2 080,00 €	
		Total Adoucissements	1 750			14 000,00						7 000		3 360					3 640	
	Plantations d'hélophytes	Fossé neuf	750	ml	8	6 000,00	A2				50%	3 000 €	30%	1 440,00 €				26%	1 560,00 €	
		A2 sous-total	750			6 000,00						3 000,00 €		1 440,00 €					1 560,00 €	
		Fossé neuf	1000	ml	8	8 000,00	A3				50%	4 000 €	30%	1 920,00 €				26%	2 080,00 €	
		A3 sous-total	1000			8 000,00						4 000,00 €		1 920,00 €					2 080,00 €	
		Total Plantations	1 750			14 000,00						7 000		3 360					3 640	
Montant total									AELB			CG85		Région pdl			Commune			
Total Commune de la Taillée						40 800,00						17 360,00 €		11 328,00 €				12 112,00 €		

								Subventions																					
								AELB						CG17			Région												
Maître d'Ouvrage	Actions	Actions détaillées	Désignation	Prévisionnel CRE zh					Plafond AELB			Financement Prévisionnel		Financement Prévisionnel		Plafond Région	Financement Prévisionnel		SYHNA										
				Quantité	Unité	Coût/ml	Montant TTC	Année	Coût/ml	%	Montant TTC	%	Montant TTC	%	Montant HT		Montant HT	%	Montant TTC	%	Montant TTC								
SYHNA	Lutte contre les plantes envahissantes	Lutte contre les Jussies	Périmètre ASA Mouillépiet et Marais sauvage		km		20 000 €	A1				35%	7 000 €	30%	4 800,00 €		15%	3 000,00 €	26%	5 200,00 €									
			A1 sous-total	0			20 000,00 €						7 000,00 €		4 800,00 €			3 000,00 €		5 200,00 €									
			Périmètre ASA Mouillépiet et Marais sauvage		km		20 000 €	A2				35%	7 000 €	30%	4 800,00 €		15%	3 000,00 €	26%	5 200,00 €									
			A2 sous-total	0			20 000,00 €						7 000,00 €		4 800,00 €			3 000,00 €		5 200,00 €									
			Périmètre ASA Mouillépiet et Marais sauvage		km		20 000 €	A3				35%	7 000 €	30%	4 800,00 €		15%	3 000,00 €	26%	5 200,00 €									
			A3 sous-total	0			20 000,00 €						7 000,00 €		4 800,00 €			3 000,00 €		5 200,00 €									
			Périmètre ASA Mouillépiet et Marais sauvage		km		20 000 €	A4				35%	7 000 €	30%	4 800,00 €		15%	3 000,00 €	26%	5 200,00 €									
			A4 sous-total	0			20 000,00 €						7 000,00 €		4 800,00 €			3 000,00 €		5 200,00 €									
			Périmètre ASA Mouillépiet et Marais sauvage		km		20 000 €	A5				35%	7 000 €	30%	4 800,00 €		15%	3 000,00 €	26%	5 200,00 €									
			A5 sous-total	0			20 000,00 €						7 000,00 €		4 800,00 €			3 000,00 €		5 200,00 €									
Total Lutte Jussies				-			100 000,00 €							35 000,00 €		24 000,00 €		15 000,00 €		26 000,00 €									
								Montant total						AELB						CG17			Région pc			SYHNA			
Total SYHNA											100 000,00 €							35 000,00 €		24 000,00 €			15 000,00 €		26 000,00 €				

Parc Interrégional du Marais Poitevin							Subventions										Participation	
Enjeux	Actions	Désignation	Prévisionnel CRE zh				AELB			EPMP		Région pdl			PIMP			
			Unité	Coût unitaire	Montant TTC	Année	Plafond AELB		Financement Prévisionnel		Financement Prévisionnel		Financement Prévisionnel		%	Montant HT		
							Coût/ml	%	Montant HT	%	Montant HT	%	Montant TTC	%			Montant HT	
Soutien à l'élevage	Plan d'Aménagement et de Restauration des Marais Occidentaux	PARMO	1	20000		A1				35%	7 000,00 €	25%	5 000,00 €	40%	8 000,00 €			
		A1 sous-total	1		20 000,00 €						7 000,00 €		5 000,00 €		8 000,00 €			
		PARMO	1	20000	20 000 €	A2				35%	7 000,00 €	25%	5 000,00 €	40%	8 000,00 €			
		A2 sous-total	1		20 000,00 €						7 000,00 €		5 000,00 €		8 000,00 €			
		PARMO	1	20000	20 000 €	A3				35%	7 000,00 €	25%	5 000,00 €	40%	8 000,00 €			
		A3 sous-total	1		20 000,00 €						7 000,00 €		5 000,00 €		8 000,00 €			
		PARMO	1	20000	20 000 €	A4				35%	7 000,00 €	25%	5 000,00 €	40%	8 000,00 €			
		A4 sous-total	1		20 000,00 €						7 000,00 €		5 000,00 €		8 000,00 €			
		PARMO	1	20000	20 000 €	A5				35%	7 000,00 €	25%	5 000,00 €	40%	8 000,00 €			
		A5 sous-total	1		20 000,00 €						7 000,00 €		5 000,00 €		8 000,00 €			
Total PARMO		5		100 000,00 €						35 000,00 €		25 000,00 €		40 000,00 €				
					Montant total		AELB			EPMP		Région pdl			PIMP			
Total PARMO					100 000,00 €					35 000,00 €		25 000,00 €		40 000,00 €				

FDGDON 85							Subventions								Participation		
							AELB				CG85						
Enjeux	Actions	Désignation	Prévisionnel CRE zh				Plafond AELB		Financement Prévisionnel		Financement Prévisionnel		Financement Prévisionnel		FDGDON		
			Unité	Coût unitaire	Montant TTC	Année	Coût/ml	%	Montant HT	%	Montant HT	%	Montant TTC	%	Montant HT	%	Montant HT
Lutte contre la prolifération du ragondin et du rat musqué	Opération de lutte	Lutte espaces naturels sensibles	1	11025	11 025 €	A1										100,00%	11 025,00 €
		A1 sous-total	1		11 025,00 €												11 025,00 €
		Lutte espaces naturels sensibles	1	11025	11 025 €	A2										100,00%	11 025,00 €
		A2 sous-total	1		11 025,00 €												11 025,00 €
		Lutte espaces naturels sensibles	1	11025	11 025 €	A3										100%	11 025,00 €
		A3 sous-total	1		11 025,00 €												11 025,00 €
		Lutte espaces naturels sensibles	1	11025	11 025 €	A4										100%	11 025,00 €
		A4 sous-total	1		11 025,00 €												11 025,00 €
		Lutte espaces naturels sensibles	1	11025	11 025 €	A5										100%	11 025,00 €
		A5 sous-total	1		11 025,00 €												11 025,00 €
		Total Lutte ENS	5		55 125,00 €												55 125,00 €
		Assistance lutte bénévole	1	6000	6 000 €	A1										100%	6 000,00 €
		A1 sous-total	1		6 000,00 €												6 000,00 €
		Assistance lutte bénévole	1	7000	7 000 €	A2										100%	7 000,00 €
		A2 sous-total	1		7 000,00 €												7 000,00 €
		Assistance lutte bénévole	1	7000	7 000 €	A3										100%	7 000,00 €
		A3 sous-total	1		7 000,00 €												7 000,00 €
		Assistance lutte bénévole	1	7000	7 000 €	A4										100%	7 000,00 €
	A4 sous-total	1		7 000,00 €												7 000,00 €	
	Assistance lutte bénévole	1	7000	7 000 €	A5										100%	7 000,00 €	
	A5 sous-total	1		7 000,00 €												7 000,00 €	
	Total Assistance lutte bénévole	5		34 000,00 €												34 000,00 €	
	Cordination et suivi de la lutte	Assistance et formation technique Encadrement et Coordination GDON	1	66000	66 000 €	A1										100,00%	66 000,00 €
		A1 sous-total	1		66 000,00 €												66 000,00 €
		Assistance et formation technique Encadrement et Coordination GDON	1	59400	59 400 €	A2										100,00%	59 400,00 €
		A2 sous-total	1		59 400,00 €												59 400,00 €
		Assistance et formation technique Encadrement et Coordination GDON	1	55000	55 000 €	A3										100,00%	55 000,00 €
		A3 sous-total	1		55 000,00 €												55 000,00 €
		Assistance et formation technique Encadrement et Coordination GDON	1	55000	55 000 €	A4										100,00%	55 000,00 €
		A4 sous-total	1		55 000,00 €												55 000,00 €
		Assistance et formation technique Encadrement et Coordination GDON	1	52800	52 800 €	A5										100,00%	52 800,00 €
		A5 sous-total	1		52 800,00 €												52 800,00 €
		Total Assistance et formation	5		288 200,00 €												288 200,00 €
Montant total							AELB		CG85		Région pdl		FDGDON				
Total FDGDON					377 325,00 €						0,00 €					377 325,00 €	

Conseil Général de la Vendée - Espaces Naturels Sensibles								Subventions								Participation		
Maître d'Ouvrage	Actions	Désignation	Prévisionnel CTMA zh					AELB				CG85		Financement Prévisionnel		CG85 - ENS		
			Quantité	Unité	Coût unitaire TTC	Montant TTC	Année	Coût/ml	%	Montant TTC	%	Montant TTC	%	Montant TTC	%	Montant TTC	%	Montant TTC
CG85 - Espaces Naturels Sensibles	Curage et élagages préparatoires	Fossé de la route - Réserve de Nalliers/Mouzeuil	600	ml	8	4 800 €	A2	6	35%	1260	26%	1 260 €					74%	3 540 €
		Fossés - Réserve de l'île de Charrouin	800	ml	8	6 400 €	A2	6	35%	1680	26%	1 680 €					74%	4 720 €
		Fossés connexes- Réserve de l'île de Charrouin	750	ml	6	4 500 €	A2	6	35%	1575	35%	1 575 €					65%	2 925 €
		A2 sous-total	2150			15 700,00 €						4 515,00 €						11 185,00 €
		Fossé - Réserve de Nalliers/Mouzeuil	250	ml	6	1 500 €	A3	6	35%	525	35%	525 €					65%	975 €
		Fossés connexes- Réserve de l'île de Charrouin	750	ml	6	4 500 €	A3	6	35%	1575	35%	1 575 €					65%	2 925 €
		A3 sous-total	1000			6 000,00 €						2 100,00 €						3 900,00 €
		Fossés connexes- Réserve de l'île de Charrouin	750	ml	6	4 500 €	A4	6	35%	1575	35%	1 575 €					65%	2 925 €
		A4 sous-total	750			4 500,00 €						1 575,00 €						2 925,00 €
		Fossés connexes- Réserve de l'île de Charrouin	750	ml	6	4 500 €	A5	6	35%	1575	35%	1 575 €					65%	2 925 €
		A5 sous-total	750,00 €			4 500,00 €						1 575,00 €						2 925,00 €
		Total CG85 - ENS	4650				30 700,00 €						9 765,00 €					
Montant total						AELB				CG85		Région pdl		CG85 - ENS				
Total						30 700,00 €						9 765,00 €					20 935,00 €	

Actions retenues - Réserve Naturelle Régionale du marais de la "Vacherie"								Subventions								Participation			
Maître d'Ouvrage	Actions	Désignation	Prévisionnel CTMA zh					AELB					Région PDL			LPO - RNR			
			Quantité	Unité	Coût unitaire TTC	Montant TTC	Année	Coût/ml	%	Montant TTC	%	Montant TTC	Plafond Région	Financement Prévisionnel		%	Montant TTC		
LPO - RNR de la "Vacherie"	Entretien de la Zone humide	Curage de Fossés Tertiaires d'Intérêt Collectifs	1 650	ml	4	6 600 €	A1	4	35%	2310	35%	2 310 €				65%	4 290 €		
			1 650	ml	4	6 600 €	A2	4	35%	2310	35%	2 310 €				65%	4 290 €		
			1 650	ml	4	6 600 €	A3	4	35%	2310	35%	2 310 €				65%	4 290 €		
			1 650	ml	4	6 600 €	A4	4	35%	2310	35%	2 310 €				65%	4 290 €		
		Total Curages	1 650			26 400,00 €						9 240,00 €				17 160,00 €			
		Mise en place de vantes - micro-ouvrages	1	Unité	6000	6 000 €	A1				35%	2 100 €				65%	3 900 €		
			1	Unité	6000	6 000 €	A2				35%	2 100 €				65%	3 900 €		
			1	Unité	6000	6 000 €	A3				35%	2 100 €				65%	3 900 €		
			1	Unité	6000	6 000 €	A4				35%	2 100 €				65%	3 900 €		
		Total Micro-ouvrages				24 000,00 €					8 400,00 €				15 600,00 €				
		Aménagement de baisses	1	F	7400	7 400 €	A1				50%	3 700 €				50%	3 700 €		
			1	F	7400	7 400 €	A2				50%	3 700 €				50%	3 700 €		
			1	F	7400	7 400 €	A3				50%	3 700 €				50%	3 700 €		
			1	F	7400	7 400 €	A4				50%	3 700 €				50%	3 700 €		
		Total baisses				29 600,00 €					14 800,00 €				14 800,00 €				
	Animation agricole	Promotion des mesures agri environnementales fortes auprès des exploitants agricoles - Sensibilisation des exploitants agricoles du site à l'intérêt des modes de gestion demandés	1	F	1500	1 500 €	A1				50%	750 €				50%	750 €		
			1	F	1500	1 500 €	A2				50%	750 €				50%	750 €		
			1	F	1500	1 500 €	A3				50%	750 €				50%	750 €		
			1	F	1500	1 500 €	A4				50%	750 €				50%	750 €		
		Total baisses				6 000,00 €					3 000,00 €				3 000,00 €				
	Suivis	Suivi décadaire des niveaux d'eau	1	F	5400	5 400 €	A1				50%	2 700 €				50%	2 700 €		
			1	F	5400	5 400 €	A2				50%	2 700 €				50%	2 700 €		
			1	F	5400	5 400 €	A3				50%	2 700 €				50%	2 700 €		
			1	F	5400	5 400 €	A4				50%	2 700 €				50%	2 700 €		
		Total Suivi niveaux d'eau				21 600,00 €					10 800,00 €				10 800,00 €				
		Surveillance de l'apparition des stations de plantes envahissantes	1	F	1200	1 200 €	A1				50%	600 €				50%	600 €		
			1	F	1200	1 200 €	A2				50%	600 €				50%	600 €		
			1	F	1200	1 200 €	A3				50%	600 €				50%	600 €		
			1	F	1200	1 200 €	A4				50%	600 €				50%	600 €		
		Total Suivi plantes envahissantes				4 800,00 €					2 400,00 €				2 400,00 €				
	Etudes complémentaires	Etude agro-économique et environnementale du modèle de gestion développé sur le site	1	F	5500	5 500 €	A1				70%	3 850 €				30%	1 650 €		
			1	F	5500	5 500 €	A2				70%	3 850 €				30%	1 650 €		
			1	F	5500	5 500 €	A3				70%	3 850 €				30%	1 650 €		
			1	F	5500	5 500 €	A4				70%	3 850 €				30%	1 650 €		
		Total Etude agro-économique et environnementale				22 000,00 €					15 400,00 €				6 600,00 €				
		Evaluation du plan de gestion à mi parcours	1	F	14385,6	14 386 €	A3				70%	10 070 €				30%	4 316 €		
	Total Evaluation du Plan de gestion à mi-parcours				14 385,60 €					10 069,92 €				4 315,68 €					
	Veille foncière	Veille foncière pour l'acquisition de zones humides	1	F	8000	8 000 €	A1				50%	4 000 €				50%	4 000 €		
			1	F	8000	8 000 €	A2				50%	4 000 €				50%	4 000 €		
			1	F	8000	8 000 €	A3				50%	4 000 €				50%	4 000 €		
			1	F	8000	8 000 €	A4				50%	4 000 €				50%	4 000 €		
		Total Veille foncière				32 000,00 €					16 000,00 €				16 000,00 €				
	Animation	Animation du plan de gestion	1	F	15000	15 000 €	A1				50%	7 500 €				50%	7 500 €		
			1	F	15000	15 000 €	A2				50%	7 500 €				50%	7 500 €		
			1	F	15000	15 000 €	A3				50%	7 500 €				50%	7 500 €		
			1	F	15000	15 000 €	A4				50%	7 500 €				50%	7 500 €		
		Total Animation				60 000,00 €					30 000,00 €				30 000,00 €				
Montant total								AELB								Région pdl		LPO	
Total						240 785,60 €						120 109,92 €				0,00 €		120 675,68 €	

Maître d'Ouvrage	Actions	Actions détaillées	Désignation	Prévisionnel CRE zh					Subventions										Participation
				Quantité	Unité	Coût unitaire	Montant TTC	Année	Piafond AELB		Financement Prévisionnel		Financement Prévisionnel		Région pdf				
									Colofin	%	Montant TTC	%	Montant TTC	%	Montant TTC	%	Montant TTC	%	
Syndicat Mixte Vendée Sèvre Autizès	Lutte contre l'Egria densa	Lutte contre les plantes envahissantes	Rivière Vendée	6	km	10000	60 000 €	A1				35%	21 000 €	35%	16 800,00 €			37%	22 200,00 €
			A1 sous-total	6			60 000,00 €					35%	21 000,00 €	35%	16 800,00 €			37%	22 200,00 €
			Rivière Vendée	6	km	10000	60 000 €	A2				35%	21 000 €	35%	16 800,00 €			37%	22 200,00 €
			A2 sous-total	6			60 000,00 €					35%	21 000,00 €	35%	16 800,00 €			37%	22 200,00 €
			Rivière Vendée	6	km	10000	60 000 €	A3				35%	21 000 €	35%	16 800,00 €			37%	22 200,00 €
			A3 sous-total	6			60 000,00 €					35%	21 000,00 €	35%	16 800,00 €			37%	22 200,00 €
			Rivière Vendée	6	km	10000	60 000 €	A4				35%	21 000 €	35%	16 800,00 €			37%	22 200,00 €
			A4 sous-total	6			60 000,00 €					35%	21 000,00 €	35%	16 800,00 €			37%	22 200,00 €
			Rivière Vendée	6	km	10000	60 000 €	A5				35%	21 000 €	35%	16 800,00 €			37%	22 200,00 €
			A5 sous-total	6			60 000,00 €					35%	21 000,00 €	35%	16 800,00 €			37%	22 200,00 €
	Lutte contre les Justes	Lutte contre les Justes	Total Lutte Egria densa	30			360 000 €					35%	126 000,00 €	35%	98 400,00 €			37%	131 000,00 €
			Périmètre	230	km	450	103 500 €	A1				35%	36 225 €	35%	28 980,00 €			37%	38 295,00 €
			A1 sous-total	230			103 500,00 €					35%	36 225,00 €	35%	28 980,00 €			37%	38 295,00 €
			Périmètre	250	km	450	112 500 €	A2				35%	39 375 €	35%	31 500,00 €			37%	42 625,00 €
			A2 sous-total	250			112 500,00 €					35%	39 375,00 €	35%	31 500,00 €			37%	42 625,00 €
			Périmètre	270	km	450	121 500 €	A3				35%	42 525 €	35%	34 020,00 €			37%	44 955,00 €
			A3 sous-total	270			121 500,00 €					35%	42 525,00 €	35%	34 020,00 €			37%	44 955,00 €
			Périmètre	290	km	450	130 500 €	A4				35%	45 675 €	35%	36 540,00 €			37%	48 285,00 €
			A4 sous-total	290			130 500,00 €					35%	45 675,00 €	35%	36 540,00 €			37%	48 285,00 €
			Périmètre	310	km	450	139 500 €	A5				35%	48 825 €	35%	39 060,00 €			37%	51 615,00 €
	A5 sous-total	310			139 500,00 €					35%	48 825,00 €	35%	39 060,00 €			37%	51 615,00 €		
	Lutte contre la Renouée du Japon	Lutte contre la Renouée du Japon	Total Lutte Justes	1 350			607 500 €					35%	212 625,00 €	35%	170 100,00 €			37%	224 775,00 €
			Périmètre	1	Forfait	5000	5 000 €	A1				35%	1 750 €	35%	1 400,00 €			37%	1 850,00 €
			A1 sous-total	1			5 000,00 €					35%	1 750,00 €	35%	1 400,00 €			37%	1 850,00 €
			Périmètre	1	Forfait	5000	5 000 €	A2				35%	1 750 €	35%	1 400,00 €			37%	1 850,00 €
			A2 sous-total	1			5 000,00 €					35%	1 750,00 €	35%	1 400,00 €			37%	1 850,00 €
			Périmètre	1	Forfait	5000	5 000 €	A3				35%	1 750 €	35%	1 400,00 €			37%	1 850,00 €
			A3 sous-total	1			5 000,00 €					35%	1 750,00 €	35%	1 400,00 €			37%	1 850,00 €
			Périmètre	1	Forfait	5000	5 000 €	A4				35%	1 750 €	35%	1 400,00 €			37%	1 850,00 €
			A4 sous-total	1			5 000,00 €					35%	1 750,00 €	35%	1 400,00 €			37%	1 850,00 €
			Périmètre	1	Forfait	5000	5 000 €	A5				35%	1 750 €	35%	1 400,00 €			37%	1 850,00 €
	A5 sous-total	1			5 000,00 €					35%	1 750,00 €	35%	1 400,00 €			37%	1 850,00 €		
	Continuité écologique	Continuité écologique	Total Lutte Renouée du Japon	5			25 000 €					35%	8 750,00 €	35%	7 000,00 €			37%	9 250,00 €
			Travaux, aménagements	1	Forfait	10000	10 000 €	A3				50%	5 000,00 €	30%	2 400,00 €			26%	3 160,00 €
			A3 sous-total	1			10 000,00 €					50%	5 000,00 €	30%	2 400,00 €			26%	3 160,00 €
			Total Continuité écologique	1			10 000,00 €					50%	5 000,00 €	30%	2 400,00 €			26%	3 160,00 €
			Suivi et gestion	1	Forfait	1500	1 500,00 €	A3				50%	750 €					50%	750,00 €
			A3 sous-total	1			1 500,00 €					50%	750,00 €					50%	750,00 €
			Pointe aux herbes	1	Forfait	1500	1 500,00 €	A4				50%	750 €					50%	750,00 €
			A4 sous-total	1			1 500,00 €					50%	750,00 €					50%	750,00 €
			Pointe aux herbes	1	Forfait	1500	1 500,00 €	A5				50%	750 €					50%	750,00 €
			A5 sous-total	1			1 500,00 €					50%	750,00 €					50%	750,00 €
	Suivi et analyse des niveaux d'eau	Suivi et analyse des niveaux d'eau	Total Continuité écologique	3			4 500,00 €					50%	2 250,00 €		0,00 €			50%	2 250,00 €
			Périmètre	1	Forfait	10000	10 000,00 €	A1				50%	5 000 €					50%	5 000 €
			A1 sous-total	1			10 000,00 €					50%	5 000,00 €					50%	5 000 €
			Périmètre	1	Forfait	10000	10 000,00 €	A2				50%	5 000 €					50%	5 000 €
			A2 sous-total	1			10 000,00 €					50%	5 000,00 €					50%	5 000 €
			Périmètre	1	Forfait	10000	10 000,00 €	A3				50%	5 000 €					50%	5 000 €
			A3 sous-total	1			10 000,00 €					50%	5 000,00 €					50%	5 000 €
			Périmètre	1	Forfait	10000	10 000,00 €	A4				50%	5 000 €					50%	5 000 €
			A4 sous-total	1			10 000,00 €					50%	5 000,00 €					50%	5 000 €
			Périmètre	1	Forfait	10000	10 000,00 €	A5				50%	5 000 €					50%	5 000 €
	A5 sous-total	1			10 000,00 €					50%	5 000,00 €					50%	5 000 €		
	Aménagement des basses	Aménagement des basses après Xynthia	Total Suivi des niveaux d'eau	5			50 000,00 €					50%	25 000,00 €		0,00 €			50%	25 000,00 €
			Périmètre	1	Forfait	6000	6 000,00 €	A1				50%	3 000 €	30%	1 440,00 €			26%	1 960,00 €
			A1 sous-total	1			6 000,00 €					50%	3 000,00 €	30%	1 440,00 €			26%	1 960,00 €
			Périmètre	1	Forfait	6000	6 000,00 €	A2				50%	3 000 €	30%	1 440,00 €			26%	1 960,00 €
			A2 sous-total	1			6 000,00 €					50%	3 000,00 €	30%	1 440,00 €			26%	1 960,00 €
			Périmètre	1	Forfait	6000	6 000,00 €	A3				50%	3 000 €	30%	1 440,00 €			26%	1 960,00 €
			A3 sous-total	1			6 000,00 €					50%	3 000,00 €	30%	1 440,00 €			26%	1 960,00 €
			Périmètre	1	Forfait	6000	6 000,00 €	A4				50%	3 000 €	30%	1 440,00 €			26%	1 960,00 €
			A4 sous-total	1			6 000,00 €					50%	3 000,00 €	30%	1 440,00 €			26%	1 960,00 €
			Périmètre	1	Forfait	6000	6 000,00 €	A5				50%	3 000 €	30%	1 440,00 €			26%	1 960,00 €
	A5 sous-total	1			6 000,00 €					50%	3 000,00 €	30%	1 440,00 €			26%	1 960,00 €		
	Curage par Baccage des canaux intérieur	Curage par Baccage des canaux intérieur	Total Aménagement des basses	5			30 000,00 €					50%	15 000,00 €		7 200,00 €			50%	19 600,00 €
			Canal de Luçon	10	Forfait	1000	10 000,00 €	A1				35%	3 500 €					65%	6 500 €
			A1 sous-total	10			10 000,00 €					35%	3 500,00 €					65%	6 500 €
			Canal de Luçon	10	Forfait	1000	10 000,00 €	A2				35%	3 500 €					65%	6 500 €
			A2 sous-total	10			10 000,00 €					35%	3 500,00 €					65%	6 500 €
			Canal de Luçon	10	Forfait	1000	10 000,00 €	A3				35%	3 500 €					65%	6 500 €
			A3 sous-total	10			10 000,00 €					35%	3 500,00 €					65%	6 500 €
			Canal de Luçon	10	Forfait	1000	10 000,00 €	A4				35%	3 500 €					65%	6 500 €
			A4 sous-total	10			10 000,00 €					35%	3 500,00 €					65%	6 500 €
			Canal de Luçon	10	Forfait	1000	10 000,00 €	A5				35%	3 500 €					65%	6 500 €
	A5 sous-total	10			10 000,00 €					35%	3 500,00 €					65%	6 500 €		
	Entretien de la ripisylve sur réseau primaire	Entretien de la ripisylve sur réseau primaire	Total Baccage Canal Luçon	50			50 000,00 €					35%	17 500,00 €		0,00 €			37%	32 500,00 €
			Périmètre	1	Forfait	15 000	15 000 €	A1				35%	5 250 €	35%	4 200,00 €			37%	5 550,00 €
			A1 sous-total	1			15 000,00 €					35%	5 250,00 €	35%	4 200,00 €			37%	5 550,00 €
			Périmètre	1	Forfait	15 000	15 000 €	A2				35%	5 250 €	35%	4 200,00 €			37%	5 550,00 €
			A2 sous-total	1			15 000,00 €					35%	5 250,00 €	35%	4 200,00 €			37%	5 550,00 €
			Périmètre	1	Forfait	15 000	15 000 €	A3				35%	5 250 €	35%	4 200,00 €			37%	5 550,00 €
			A3 sous-total	1			15 000,00 €					35%	5 250,00 €	35%	4 200,00 €			37%	5 550,00 €
			Périmètre	1	Forfait	15 000	15 000 €	A4				35%	5 250 €	35%	4 200,00 €			37%	5 550,00 €
			A4 sous-total	1			15 000,00 €					35%	5 250,00 €	35%	4 200,00 €			37%	5 550,00 €
			Périmètre	1	Forfait	15 000	15 000 €	A5				35%	5 250 €	35%	4 200,00 €			37%	5 550,00 €
	A5 sous-total	1			15 000,00 €					35%	5 250,00 €	35%	4 200,00 €			37%	5 550,00 €		
	Continuité et ligne d'eau	Continuité et ligne d'eau	Etude complémentaire	1	Forfait	5000	5 0												

ANNEXE 3 : Dispositif de suivi du contrat territorial – Indicateurs

PARTIE COURS D'EAU

A titre indicatif, l'agence propose l'exemple suivant d'indicateurs (liste non exhaustive), à adapter au contexte local pour la partie cours d'eau.

BASSIN VERSANT : sur le territoire du SAGE : Numéro des masses d'eau superficielles concernées : Numéro des masses d'eau souterraines concernées :
Superficie (ha) : Nombre de communes ayant leur bourg dans le bassin : Linéaire de cours d'eau (km) :
SAGE
SAGE absent, en élaboration ou approuvé ?
QUALITE DE L'EAU ET DES MILIEUX
Nombre de masses d'eau superficielles en bon ou très bon état écologique
Nombre de masses d'eau superficielles en état écologique moins que bon
Nombre de masses d'eau déclassées pour la morphologie
IBGN
IBD
Indice Poisson
MILIEUX AQUATIQUES
Travaux ou actions sur les zones humides (ha)
Zones humides acquises (ha)
Linéaire de cours d'eau restauré (km)
Linéaire de cours d'eau entretenu (km)
Nombre d'ouvrages effacés ou aménagés Dont ouvrages prioritaires
ELEMENTS FINANCIERS
Taux d'engagement financier du contrat (%)

Ce tableau d'indicateurs a vocation à être complété par les indicateurs déterminés pour chacune des actions → Elaboration du tableau de bord du contrat.

PARTIE ZONES HUMIDES

Pour la partie marais, les fiches des indicateurs à suivre par le coordinateur du contrat sont présentés en pages suivantes.

Ces fiches sont issues de la mallette indicateurs réalisée par le Forum des Marais Atlantiques.



Présence d'espèces végétales exotiques envahissantes

DESCRIPTION DE L'INDICATEUR

Cet indicateur doit permettre d'estimer le degré d'encombrement des zones humides par les espèces exotiques envahissantes.

Leur présence peut constituer un dommage fonctionnel général :

- **Hydraulique** par obstruction des réseaux (ralentissement du courant, accélération de la sédimentation, etc.) ;
- **Qualité de l'eau** : la prolifération de ces espèces peut entraîner une anoxie du milieu pouvant entraîner des crises dystrophiques graves (diminution du taux d'oxygène, fermentation avec production de sulfures, développement de cyanobactéries, etc.) ;
- **Biologique** : la présence de ces espèces réduit la biodiversité par occupation de l'espace.

FAISABILITÉ

Technique * * *
Financière € € €

PERTINENCE

Zone humide ☺☺☺
Bilan des outils ☺☺☺

OBJECTIFS À ÉVALUER

- Améliorer la connexion et la capacité hydraulique du réseau
- Ouvrir une zone humide en déprise
- Maîtriser les espèces exotiques envahissantes
- Favoriser la libre circulation piscicole

TYPOLOGIE D'HABITATS

SDAGE	Sous-type SDAGE	Corine Biotope
Grands estuaires		11 Mers et océans
Baies et estuaires moyens et plats	Vasières, herbiers, Prés-salés	12 Bras de mer, baies et détroits
Marais et lagunes côtiers	Marais, prés-salés, lagunes	13 Estuaires et rivières initiales
Marais saumâtres aménagés	Marais salants, bassins aquacoles	15 Marais salés, prés salés
Bordure de cours d'eau et plaines alluviales	Annexes fluviales	21 Lagunes
Zones humides de bas-fond en tête de bassin	Tourbières, milieux fontinaux, prairies humides, prairies tourbeuses	22 Eaux douces stagnantes
Régions d'étangs	Etangs isolés	23 Eaux stagnantes, saumâtres et salées
Petits plans d'eau et bordure de plans d'eau	Bordure de lacs, prairies humides, prairies tourbeuses	37 Prairies humides et communautés d'herbacées hautes
Marais et landes humides de plaines et plateaux	Plateaux imperméables, zones de sources, tourbières	89 Lagunes et réservoirs industriels, canaux
Zones humides ponctuelles	Réseau de mares ou mares permanentes ou temporaire	44 Forêts et fourrés alluviaux très humides
Marais aménagés dans un but agricole	Marais doux	51 Tourbières bombées à communautés très acides
Zones humides artificielles		52 Tourbière de couverture
		53 Végétation de ceinture de bords des eaux
		54 Bas-marais, tourbières de transition et sources
		89 Lagunes et réservoirs industriels, canaux

TRAVAUX CONCERNÉS

- Restauration des connexions hydrauliques au sein du réseau
- Restauration des connexions hydrauliques avec les prairies
- Restauration de frayères
- Curage, entretien des émissaires hydrauliques
- Entretien régulier de la végétation
- Lutte contre les espèces exotiques envahissantes
- Intervention ponctuelle et lourde sur la végétation
- Démantèlement et arasement partiel d'ouvrage
- Recreusement de mares
- Plantation
- Gestion des manœuvres d'ouvrage

MÉTHODOLOGIE

SUR LE TERRAIN

Définir un nombre de stations d'échantillonnage sur le site d'étude (figure 1).
 Dans un site de "petite taille", ou un site où l'habitat est peu représenté, un inventaire en plein est recommandé. Lorsqu'un inventaire de l'ensemble du site n'est pas possible et notamment dans le cas de grands sites ou lorsque l'habitat étudié est fortement représenté, une méthode aléatoire (tirage au sort des stations) est recommandée avec une stratification de l'échantillonnage selon les différents types d'habitats.
 Conserver de préférence les mêmes stations pour les mesures renouvelées d'une année sur l'autre.

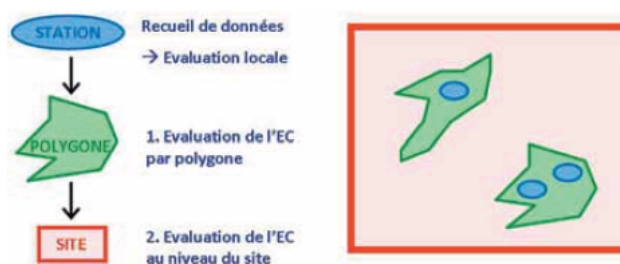


Figure 1 : Différentes échelles d'évaluation de l'état de conservation (EC) (concept théorique) (©MNHN-SPN, 2013).

Une liste d'espèces exotiques envahissantes est proposée à titre indicatif (Hudin et al., 2010). Celle-ci pourra évoluer suite à des retours d'expérience, selon les particularités de chaque site et selon la colonisation de nouvelles espèces. Le gestionnaire peut rajouter des espèces, ayant des impacts sur la structure ou le fonctionnement de l'habitat qu'il gère. D'autres plantes échappées de culture/plantation et ayant une forte capacité à coloniser le milieu peuvent par exemple être rajoutées.

Espèces aquatiques ou amphibies envahissantes :

- Azolla fausse-fougère (*Azolla filiculoides* Lam.)
- Cabombe de Caroline (*Cabomba caroliniana*)
- Crassule de Helms (*Crassula helmsii* (Kirk) Cockayne)
- Égérie dense (*Egeria densa* Planchon)
- Elodée de Nuttall (*Elodea nuttalli* (Planch.) H. St. John)
- Elodée du Canada (*Elodea canadensis* Michx.)
- Hydrocotyle fausse-renoncule (*Hydrocotyle ranunculoides* L. f.)
- Jussie à grandes fleurs (*Ludwigia grandiflora* ssp. *Hexapetala* (Michx.) Greuter & Burdet)
- Jussie rampante (*Ludwigia peploides* (Kunth) P.H. Raven)
- Grand lagarosiphon (*Lagarosiphon major* (Ridl. Moss)
- Lentilles d'eau (*Lemna minuta* Kunth et *L. turionifera* Landolt.)

- Myriophylle du Brésil (*Myriophyllum aquaticum* (Vell.) Verdc.)

Espèces terrestres envahissantes :

- Ailanthé (*Ailanthus altissima* (Mill.) Swingle)
- Ambroisie à feuilles d'armoise (*Ambrosia artemisiifolia* L.)
- Asters américains (*Aster lanceolatus* Willd., *A. novae-angliae* L., *A. novi-belgii* L., *A. squamatus* (Spreng.) Hieron., *A. x-salignus* Willd., *A. x-versicolor* Willd.)
- Balsamine de Balfour (*Impatiens balfouri* Hook. f.)
- Balsamine de l'Himalaya (*Impatiens glandulifera* Royle in Edwards)
- Balsamine du Cap (*Impatiens capensis* Meerb.)
- Berce du Caucase (*Heracleum mantegazzianum* Sommier et Levier)
- Bident feuillé (*Bidens frondosa* L.)
- Buddléia du père David (*Buddleja davidii* Franchet)
- Cotule pied de corbeau (*Cotula coronopifolia* L.)
- Cuscute d'Australie (*Cuscuta australis* R. Br.)
- Erable négundo (*Acer negundo* L.)
- Eragrostis en peigne (*Eragrostis pectinacea* (Michx.) Nees)
- Griffe de sorcière (*Carpobrotus edulis* (L.) N.E.Br., *C. acinaciformis* (L.) L.Bolus)
- Herbe de la pampa (*Cortaderia selloana* Ascherson)
- Lampourdes exotiques (*Xanthium* sp.)
- Laurier-cerise ou Laurier-palme (*Prunus laurocerasus* L.)
- Lindernie fausse-gratiole (*Lindernia dubia* (L.) Pennell)
- Paspale à deux épis (*Paspalum distichum* L.)
- Raisin d'Amérique (*Phytolacca americana* L.)
- Renouées asiatiques (*Reynoutria japonica* Houtt, *R. sachalinensis* (F. Schmidt) Nakai, *R. x-bohemica* Chrtek & Chrtkova)
- Renouée à épis nombreux (*Polygonum polystachyum* Meisn.)
- Rhododendron des parcs (*Rhododendron ponticum* L.)
- Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia* L.)
- Sénéçon du Cap (*Senecio inaequidens* DC.)
- Sénéçon en arbre (*Baccharis halimifolia* L.)
- Solidages (*Solidago canadensis* L., *S. gigantea* Aiton)
- Spartine à feuilles alternes (*Spartina alterniflora* Loisel)
- Vergerettes (*Conyza bonariensis* (L.) Cronquist, *C. canadensis* (L.) Cronquist, *C. floribunda* Kunth, *C. sumatrensis* (Retz.) E. Walker)
- Vigne vierge (*Parthenocissus inserta* (A. Kern.) Fritsch)

Sur chaque station, estimer un pourcentage de recouvrement moyen des espèces végétales exotiques envahissantes :

Valeur seuil	Modalités	Recouvrement moyen	Note associée
1	😊 Absence	0 %	3
2	😞 Faible	entre 0 % et 30 %	2
3	😐 Moyen	entre 30 % et 60 %	1
4	😡 Fort	entre 60 % à 100 %	0

Se référer par exemple à la fiche de terrain du comité des Pays de la Loire pour la gestion des plantes aquatiques exotiques envahissantes : <http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/fiche-de-suivi-des-plantas-a815.html>

INTERPRÉTATION DES DONNÉES

Selon la modalité de réponse, une note est associée au taux de recouvrement moyen d'une espèce pour chaque station d'échantillonnage (0, 1, 2 ou 3). On calcule ensuite le pourcentage de chacune des notes sur la totalité des stations échantillonnées, afin de rapporter cette information à l'échelle du site. On retient le pourcentage le plus élevé qui est représentatif de l'état général de conservation du site. Chaque année, les

COUVERTURE DE L'INDICATEUR

Spatiale	Temporelle	
	Suivi après travaux	Suivi patrimonial
Unité Hydraulique Cohérente	2 fois/an Tous les ans	2 fois/an Tous les ans

RUBRIQUES FINANCEURS

Types d'actions	Sous-rubriques Agence de l'eau Loire-Bretagne
Amélioration de la connectivité latérale	Reconnexion Création de frayères
Entretien de zones humides	Curage Entretien de la végétation Gestion des espèces envahissantes
Restauration de zones humides	Intervention sur la végétation Plantation Autre (recreusement de mares)
Restauration de la continuité écologique	Effacement d'ouvrage Arasement d'ouvrage

OPTION

STRUCTURATION DES DONNÉES

Se référer au tableau *structuration des données* en annexe qui récapitule la nature des informations que vous êtes amenés à saisir pour disposer d'un SIG performant et adapté à vos besoins de suivis.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Dortel F., Lacroix P., Magnanon S., 2001. Plan de lutte contre l'Hydrocotyle fausse-renoncule (Hydrocotyle anunculoides L.f.) en Région Pays de la Loire. Version 1, octobre 2011. Conservatoire Botanique National de Brest, Antenne régionale des Pays de la Loire, 58 p.

(Document disponible en ligne : http://www.cbnbrest.fr/site/pdf/plan_hydrocotyle.pdf)

Hudin S., Vahrameev P. et al., 2010. Guide d'identification des plantes exotiques envahissant les milieux aquatiques et les berges du bassin Loire-Bretagne, Fédération des Conservatoires d'espaces naturelles, 45 p.

(Disponible en ligne : http://doc.pilote41.fr/fournisseurs/cdpne/Pages_pilote/especes_invasives/guideInvasives_Loire.pdf)

Hydro Concept (2010). Propositions d'indicateurs de suivi dans les CRE estuariens. Hydro Concept, GIP Loire Estuaire : 53 p.

Le Berre M., Trintignac P., 2013. La flore numérique des étangs piscicoles des Pays de la Loire : années 2010-2013. SMIDAP, Nantes.

(Document sur les espèces invasives disponible en ligne : <http://www.smidap.fr/flore-numerique.html>)

Lepareur F., Bertrand S., Papuga G., Richeux M., 2013. État de conservation de l'habitat 1150 « Lagunes côtières » : Méthode d'évaluation à l'échelle du site Natura 2000 - Guide d'application Version 1. Service du patrimoine naturel, Muséum national d'histoire naturelle, Paris, 107 p.

(Document en ligne : http://inpn.mnhn.fr/actualites/liire/1301/methode-d-evaluation-de-l-etat-de-conservation-de-l-habitat-1150*-lagunes-co-tieres-a-l-echelle-du-site-natura-2000)



Taux d'envasement

DESCRIPTION DE L'INDICATEUR

La présence de sédiments dans les canaux au-delà de certaines limites, constitue un frein à la fonction hydraulique et peut entraîner des crises dystrophiques. Le retrait par curage à la pelle mécanique, bacs déverseurs, drague, devient alors un impératif pour :

- préserver la continuité écologique ;
- prévenir le comblement des fossés et préserver le caractère humide du marais ;
- assurer la pérennité de l'activité d'élevage en exploitation extensive qui garantit la conservation de la zone humide et contribue à une mosaïque d'habitats, support d'une importante biodiversité.

Le suivi du taux d'envasement rend compte de la vitesse d'envasement et permet de mieux planifier les programmes d'intervention (rotations, mosaïque). Ce taux peut représenter un bon indicateur de l'état du milieu et de ses fonctionnalités hydrauliques, biologiques et économiques.

FAISABILITÉ

Technique * * *
Financière € € €

PERTINENCE

Zone humide ☺☺☺
Bilan des outils ☺☺☺

Le réseau tertiaire joue un rôle important sur la biodiversité, c'est pourquoi il est important de programmer un plan de curage raisonné sur ces réseaux qui doit maintenir, à l'échelle d'un secteur de marais, un linéaire de fossés non curés pouvant servir d'habitat permanent à de nombreuses espèces. On parle ainsi de mosaïque de milieux.

OBJECTIFS À ÉVALUER

- Gérer les niveaux d'eau et le régime hydraulique
- Améliorer la connexion et la capacité hydraulique du réseau

TYPOLOGIE D'HABITATS

SDAGE	Sous-type SDAGE	Corine Biotope
Marais et lagunes côtiers	Marais, prés-salés, lagunes, arrières dunes, roselières	21 Lagunes 23 Eaux stagnantes, saumâtres et salées
Marais saumâtres aménagés	Marais salants, bassins aquacoles	89 Lagunes et réservoirs industriels, canaux
Marais aménagés dans un but agricole	Marais doux	

TRAVAUX CONCERNÉS

- Restauration des connexions hydrauliques au sein du réseau
- Restauration des connexions hydrauliques avec les prairies
- Curage, entretien des émissaires hydrauliques
- Démantèlement et arasement partiel d'ouvrage
- Restauration de frayères
- Gestion des manœuvres d'ouvrage

MÉTHODOLOGIE

Mesurer la hauteur de vase à l'aide d'une tige graduée sur la hauteur totale de la berge. La sonde doit être enfoncée jusqu'au contact du substrat dur.

Etablir l'état des lieux initial du milieu permet de définir le profil d'équilibre du canal ([Art. L215-14](#) du Code de l'environnement), et par conséquent la profondeur souhaitée.

Puis, estimez le taux d'envasement moyen par tronçon :

Valeur seuil	Modalités	Envasement moyen	Note associée
1	😊 Absence	0 %	3
2	😐 Faible	entre 0 % et 30 %	2
3	😞 Moyen	entre 30 % et 60 %	1
4	😡 Fort	entre 60 % et 100 %	0

INTERPRÉTATION DES DONNÉES

Selon la modalité de réponse, une note est associée au taux d'envasement moyen pour chaque tronçon échantillonné (0, 1, 2 ou 3). On calcule ensuite le pourcentage de chacune des notes sur la totalité des stations d'échantillonnage, afin de rapporter cette information à l'échelle du site. On retient le pourcentage le plus élevé qui est représentatif de l'état général de conservation du site.

Chaque année, les données seront comparées à l'échelle d'un tronçon et à l'échelle du site.

Coûts

Acquisition d'une mire graduée : environ 130 € HT

COUVERTURE DE L'INDICATEUR

Spatiale	Temporelle	
	Suivi après travaux	Suivi patrimonial
Unité hydraulique Cohérente	1 fois/an n-1, n+3, n+5	-

RUBRIQUES FINANCIÈRES

Types d'actions	Sous-rubriques Agence de l'eau Loire-Bretagne
Amélioration de la connectivité latérale	Reconnexion Création de frayères
Entretien de zones humides	Curage
Restauration de la continuité écologique	Effacement d'ouvrage Arasement d'ouvrage

OPTION**PARAMÈTRES COMPLÉMENTAIRES**

Niveau d'eau.

STRUCTURATION DES DONNÉES

Se référer au tableau *structuration des données* en annexe qui récapitule la nature des informations que vous êtes amenés à saisir pour disposer d'un SIG performant et adapté à vos besoins de suivis.

En lien avec le tableau, une liste de choix est proposée pour le code 1 *taux d'envasement moyen* : "0 %" ou "0 à 30 %" ou "30 à 60 %" ou "60 à 100 %".

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Anras L., Des Touches H., 2007. Curage des canaux et fossés d'eau douce en Marais littoraux. Collection "Marais Mode d'emploi", Ed. Forum des Marais Atlantiques, 76 p.

(Disponible en ligne : <http://www.forum-zones-humides.org/marais-mode-emploi-curage.aspx>)

Hydro Concept (2010). Propositions d'indicateurs de suivi dans les CRE estuariens. Hydro Concept, GIP Loire Estuaire, 53 p.



Suivi du niveau d'eau

DESCRIPTION DE L'INDICATEUR

La gestion des niveaux d'eau dans les marais conditionnent à la fois la qualité fonctionnelle de ces derniers, les usages en place et le bon état écologique des habitats et des espèces associés. La bonne gestion des niveaux d'eau doit permettre de trouver un équilibre entre l'ensemble des éléments précités. Le franchissement piscicole est fortement conditionné d'une part, par les manœuvres des vannes et d'autre part, par la submersion des marais permettent les échanges entre les différents milieux. Le maintien des niveaux d'eau à certaines cotes permet l'utilisation des surfaces de marais pour la reproduction des poissons et notamment du brochet.

Les variations de niveaux sont contrôlées par des manœuvres de vannes et ce sont bien ces manœuvres, associées aux conditions hydro-climatiques qui déterminent le maintien ou non des niveaux d'eau.

Hormis sur certains secteurs de marais, on a plutôt une méconnaissance des variations altimétriques des niveaux d'eau.

Lorsque l'on installe un point de suivi des niveaux d'eau, il est important de le mettre en relation avec les autres unités hydrauliques cohérentes avec lesquelles le secteur est connecté. Cela permet d'approcher et de caractériser les échanges et flux entre secteurs (notion d'interdépendance).

FAISABILITÉ

Technique * * *
Financière € € €

PERTINENCE

Zone humide ☺☺☺
Bilan des outils ☺☺☺

OBJECTIFS À ÉVALUER

- Alimenter les prairies humides en eau
- Gérer les niveaux d'eau et le régime hydraulique
- Améliorer la connexion et la capacité hydraulique du réseau
- Rétablir le caractère humide

TYPOLOGIE D'HABITATS

SDAGE	Sous-type SDAGE	Corine Biotope
Marais et lagunes côtiers	Marais, prés-salés, lagunes, arrières dunes, roselières	21 Lagunes 37 Prairies humides et communautés d'herbacées hautes
Marais saumâtres aménagés	Marais salants, bassins aquacoles	51 Tourbières bombées à communautés très acides
Bordure de cours d'eau et plaines alluviales	Annexes fluviales	52 Tourbières de couverture
Zones humides de bas-fond en tête de bassin	Tourbières, milieux fontinaux, prairies humides, prairies tourbeuses, podzines	53 Végétation de ceinture de bord des eaux 54 Bas-marais, tourbières de transition et sources
Marais aménagés dans un but agricole	Marais doux	89 Lagunes et réservoirs industriels, canaux

TRAVAUX CONCERNÉS

- Aménagement d'une zone humide submersible pour l'écrtage des crues
- Restauration des connexions hydrauliques au sein du réseau
- Restauration des connexions hydrauliques avec les prairies
- Restauration de frayères
- Curage, entretien des émissaires hydrauliques
- Réfection des berges des canaux
- Démantèlement et arasement partiel d'ouvrage
- Gestion des manœuvres d'ouvrage
- Suppression de remblai

MÉTHODOLOGIE**SUR LE TERRAIN**

Mettre en place un réseau de mesure via des échelles (règles limnimétriques ou mires) ou des sondes automatiques. Elles doivent être fixées sur les ouvrages existants et faciles d'accès pour relever les cotes. La qualité des mesures repose sur la qualité du calage altimétrique.

La lecture s'effectue directement sur l'échelle graduée au centimètre ou au demi-centimètre près.

Dans le cas particulier des marais, les mesures de hauteurs d'eau permettent la compréhension des régimes hydrologiques. Ce sont les modes de gestion des marais qui conditionnent les séquences de manœuvre des ouvrages. Le suivi à partir d'échelles limnimétriques, avec une visite quotidienne, peut déjà fournir une information riche. En hiver, ce suivi prend toute son importance, il faut donc réaliser une campagne de mesure plusieurs fois par semaine. Les variations étant plus faibles en été, une mesure par semaine s'avère suffisante.

AU BUREAU

Tenir à jour un cahier des relevés de hauteur d'eau dans un fichier excel :

Date	Nom	Hauteur d'eau	Commentaire
<i>Années, mois, jours, heures</i>	<i>Observateur</i>	<i>En centimètres</i>	<i>Complément d'information (option)</i>

Coûts

Acquisition de matériels :

- mire graduée : environ 130 € HT

- sonde automatiques : entre 990 € et 1200 € HT

COUVERTURE DE L'INDICATEUR

Spatiale	Temporelle	
	Suivi après travaux	Suivi patrimonial
Unité Hydraulique Cohérente	1 fois/semaine ou 1 fois/jour sur les sites équipés d'échelles. En continue sur les sites équipés de sonde	-

RUBRIQUES FINANCEURS

Types d'actions	Sous-rubriques Agence de l'eau Loire-Bretagne
Amélioration de la connectivité latérale	Reconnexion Création de frayères
Entretien de zones humides	Curage
Restauration de zones humides	Protection des berges Autre (suppression de remblai)
Restauration de la continuité écologique	Effacement d'ouvrage Arasement d'ouvrage

OPTION

PARAMÈTRES COMPLÉMENTAIRES

Coefficients et horaires de marées, taux d'envasement.

STRUCTURATION DES DONNÉES

Se référer au tableau *structuration des données* en annexe qui récapitule la nature des informations que vous êtes amenés à saisir pour disposer d'un SIG performant et adapté à vos besoins de suivis.

En lien avec le tableau, une liste de choix est proposée pour :

- le code 1 *moyen de mesure* : "règle" ou "sonde" ou "autre".
- remarques : précisez les usages.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE, BURGÉAP, 2002. Guide technique interagences – Les zones humides et la ressource en eau actions. Fiche S, Suivi d'actions. Agences de l'eau, 28 p.

(Document en ligne : http://www.eau-loire-bretagne.fr/espace_documentaire/documents_en_ligne/guides_zones_humides/fiches%20S.pdf)

Anras L., Guesdon S. (2007). Hydrologie des marais littoraux - Mesures physicochimiques de terrain. Collection "Marais Mode d'emploi". Ed. Forum des Marais Atlantiques, 76 p.

(Disponible en ligne : <http://www.forum-zones-humides.org/marais-mode-emploi-hydrologie.aspx>)

Fiers V., 2004. Guide pratique - Principales méthodes d'inventaire et de suivi de la biodiversité. Réserves Naturelles de France, 238 p.

Hydro Concept (2010). Propositions d'indicateurs de suivi dans les CRE estuariens. Hydro Concept, GIP Loire Estuaire, 53 p.



Stabilité des berges

DESCRIPTION DE L'INDICATEUR

La stabilité des berges conditionne la fonction hydraulique des fossés et des cours d'eau. L'instabilité des berges favorise l'érosion et alimente en sédiment le fond des fossés.

Si les conditions de transition du milieu aquatique vers le milieu terrestre (pente, hauteur des berges) permettent l'expression des végétations hélophytiques, celles-ci, en plus de stabiliser les berges, peuvent assurer des fonctions complémentaires au sein de l'écosystème (échanges, alimentation, support) (Lepareur & al., 2013).

N.B. : cette fiche est en lien avec la fiche "présence d'hélophytes sur les berges".

FAISABILITÉ

Technique * * *
Financière € € €

PERTINENCE

Zone humide ☺☺☺
Bilan des outils ☺☺☺

OBJECTIFS À ÉVALUER

- Améliorer l'état des berges

TYPOLOGIE D'HABITATS

SDAGE	Sous-type SDAGE	Corine Biotope
Marais et lagunes côtiers	Marais, prés-salés, lagunes, arrières dunes, roselières	15 Marais salés, prés salés, steppes salées
Marais saumâtres aménagés	Marais salants, bassins aquacoles	21 Lagunes
Bordure de cours d'eau et plaines alluviales	Annexes fluviales	31 Landes, broussailles, recrues
Zones humides de bas-fond en tête de bassin	Tourbières, milieux fontinaux, prairies humides, prairies tourbeuses, podzines	36 Pelouses alpines et subalpines
Bordures de plans d'eau	Bordures de lacs, prairies humides, prairies tourbeuses	37 Prairies humides et communautés d'herbacées hautes
Marais et landes humides de plaines et plateaux	Plateaux imperméables, zones de sources, tourbières	44 Forêts et fourrés alluviaux très humides
Zones humides ponctuelles	Réseau de mares ou mares permanentes ou temporaire, naturelles ou créées par l'homme	51 Tourbières bombées à communautés très acides
Marais aménagés dans un but agricole	Marais doux	52 Tourbières de couverture
Zones humides artificielles		53 Végétation de ceinture de bord des eaux
		54 Bas-marais, tourbières de transition et sources
		89 Lagunes et réservoirs industriels, canaux

TRAVAUX CONCERNÉS

- Curage, entretien des émissaires hydrauliques
- Entretien régulier de la végétation
- Intervention ponctuelle et lourde sur la végétation
- Réfection des berges des canaux
- Condamnation des abreuvoirs sauvages
- Démantèlement et arasement partiel d'ouvrage
- Gestion des manœuvres d'ouvrage

MÉTHODOLOGIE

SUR LE TERRAIN

Evaluer la longueur des berges dégradées et noter l'origine des altérations (piétinement, batillage, ragondins, écrevisses, absence de végétation, sur-entretien, embâcle, ouvrage, etc.).

Sur un tronçon, évaluez l'état de dégradation des berges :

Valeur seuil	Modalités	Etat de dégradation	Note associée
1	😊 Nulle	Berges très stables	3
2	😐 Faible	Berges avec des traces d'érosion localisées	2
3	😞 Moyen	Berges instables, problème d'érosion sur une grande partie	1
4	😡 Fort	Berges très instables, problème d'érosion important et fréquent, limite fossé/berge rendue floue	0

En complément, évaluez aussi la pente des berges :

- Berge verticale : > 70 % ;
- Berge très inclinées : 30 à 70 % ;
- Berge inclinées : 5 à 30 % ;
- Berge plates : < 5 %.

INTERPRÉTATION DES DONNÉES

Selon la modalité de réponse, une note est associée à l'état de dégradation des berges pour chaque station d'échantillonnage (0, 1, 2 ou 3). On calcule ensuite le pourcentage de chacune des notes sur la totalité des stations échantillonnées, afin de rapporter cette information à l'échelle du site. On retient le pourcentage le plus élevé qui est représentatif de l'état général de conservation du site. Conserver de préférences les mêmes stations pour les mesures renouvelées d'une année à l'autre. Les données seront comparées à l'échelle du site.

COUVERTURE DE L'INDICATEUR

Spatiale	Temporelle	
	Suivi après travaux	Suivi patrimonial
Unité Hydraulique Cohérente	1 fois/an n-1, n+3, n+5 pour le réseau primaire n-1, n+5 pour le réseau secondaire et tertiaire	-

RUBRIQUES FINANCEURS

Types d'actions	Sous-rubriques Agence de l'eau Loire-Bretagne
Entretien de zones humides	Curage Entretien de la végétation
Restauration de zones humides	Intervention sur la végétation Protection des berges Mise en place de clôtures Mise en place d'abreuvoirs
Restauration de la continuité écologique	Effacement d'ouvrage Arasement d'ouvrage

OPTION

PARAMÈTRES COMPLÉMENTAIRES

Marnage, présence d'hélophytes sur les berges.

STRUCTURATION DES DONNÉES

Se référer au tableau *structuration des données* en annexe qui récapitule la nature des informations que vous êtes amenés à saisir pour disposer d'un SIG performant et adapté à vos besoins de suivis.

En lien avec le tableau, une liste de choix est proposée pour le :

- code 1 *origine des altérations* : "piétinement" ou "batillage" ou "ragondins" ou "écrevisses" ou "absence de végétation" ou "sur-entretien" ou "marnage" ou "embâcle" ou "ouvrage" ;
- code 2 *état de dégradation* : "nulle" ou "faible" ou "moyen" ou "fort" ;
- code 3 *pente* : "verticale" ou "très inclinée" ou "inclinée" ou "plate" ;
- code 4 *rive* : "droite" ou "gauche" ou "les deux".

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Buis M., 2011. Evaluation de l'impact des travaux d'entretien des cours d'eau et fossés des marais de la Côte Est du Cotentin sur les fonctions écologiques et hydrologiques. 50 p.

Anras L., Vienne L., Rigaud C. (2003). Outil de suivi d'actions d'entretien des milieux aquatiques en marais doux. Forum des Marais atlantiques 26 p.

(Document en ligne : <http://www.forum-zones-humides.org/suivis-actions-entretien-milieux.aspx>)

Hydro Concept (2010). Propositions d'indicateurs de suivi dans les CRE estuariens. Hydro Concept, GIP Loire Estuaire, 53 p.

Lepareur F., Bertrand S., Papuga G., Richeux M., 2013. État de conservation de l'habitat 1150 « Lagunes côtières », Méthode d'évaluation à l'échelle du site. Guide d'application. Version 1 - Avril 2013. Rapport SPN 2013-14, Muséum National d'Histoire Naturelle/Service du Patrimoine naturel, Pôle-relais lagunes méditerranéennes/CEN-LR, 107 pages. (Document en ligne : <http://inpn.mnhn.fr/actualites/lire/1301/methode-d-evaluation-de-l-etat-de-conservation-de-l-habitat-1150-lagunes-co-tieres-a-l-echelle-du-site-natura-2000>)



Présence d'hélophytes sur les berges

DESCRIPTION DE L'INDICATEUR

Cet indicateur doit permettre d'estimer le degré de recouvrement des hélophytes sur les berges. La présence d'hélophytes est en général signe d'une bonne qualité fonctionnelle des réseaux.

- **Fonction hydraulique** : c'est le gage d'une bonne stabilité des berges et la preuve d'une bonne gestion des niveaux d'eau ;
- **Fonction biologique** : les hélophytes sont des caches ou supports de pontes des poissons. Les parties basses immergées accueillent une macrofaune benthique variées. Les parties hautes émergées permettent le repos, voire la reproduction de nombreuses espèces d'oiseaux, pour la plupart remarquables (Butor étoilé, Blongios nain, Busard des roseaux, Gorgebleue à miroir, phragmite des joncs, etc.) ;
- **Fonction qualité de l'eau** : ce sont des consommateurs de nutriments. Les hélophytes participent au pouvoir auto-épurateurs. Les plantes à rhizomes comme les roseaux et les iris ont aussi un pouvoir d'absorption des métaux lourds.

N.B. : cette fiche est en lien avec la fiche "stabilité des berges".

FAISABILITÉ

Technique * * *
Financière € € €

PERTINENCE

Zone humide ☺☺☺
Bilan des outils ☺☺☺

OBJECTIFS À ÉVALUER

- Améliorer l'état des berges
- Diversifier les habitats

TYPOLOGIE D'HABITATS

SDAGE	Sous-type SDAGE	Corine Biotope
Marais et lagunes côtiers	Marais, prés-salés, lagunes, arrières dunes, roselières	15 Marais salés, prés salés, steppes salées
Marais saumâtres aménagés	Marais salants, bassins aquacoles	21 Lagunes
Bordure de cours d'eau et plaines alluviales	Annexes fluviales	31 Landes, broussailles, recrues
Zones humides de bas-fond en tête de bassin	Tourbières, milieux fontinaux, prairies humides, prairies tourbeuses, podzines	36 Pelouses alpines et subalpines
Bordures de plans d'eau	Bordures de lacs, prairies humides, prairies tourbeuses	37 Prairies humides et communautés d'herbacées hautes
Marais et landes humides de plaines et plateaux	Plateaux imperméables, zones de sources, tourbières	44 Forêts et fourrés alluviaux très humides
Zones humides ponctuelles	Réseau de mares ou mares permanentes ou temporaire, naturelles ou créées par l'homme	51 Tourbières bombées à communautés très acides
Marais aménagés dans un but agricole	Marais doux	52 Tourbières de couverture
Zones humides artificielles		53 Végétation de ceinture de bord des eaux
		54 Bas-marais, tourbières de transition et sources
		89 Lagunes et réservoirs industriels, canaux

TRAVAUX CONCERNÉS

- Curage, entretien des émissaires hydrauliques
- Entretien régulier de la végétation
- Lutte contre les espèces exotiques envahissantes
- Intervention ponctuelle et lourde sur la végétation
- Plantation
- Réfection des berges des canaux
- Condamnation des abreuvoirs sauvages
- Démantèlement et arasement partiel d'ouvrage
- Plantation
- Gestion des manœuvres d'ouvrage
- Recreusement de mares

MÉTHODOLOGIE

SUR LE TERRAIN

Sur chaque tronçon échantillonné, estimer un taux de recouvrement moyen des hélophytes sur les berges, en période estivale :

Valeur seuil	Modalités	Recouvrement moyen	Note associée
1	😊 Présence	entre 60 % et 100 %	3
2	😐 Moyen	entre 30 % et 60 %	2
3	😞 Faible	entre 0 % et 30 %	1
4	😫 Absence	0 %	0

Pour connaître la liste des hélophytes avec des critères de reconnaissances, nous vous recommandons de consulter un exemple de catalogue : le **catalogue numérique des macrophytes** des plans d'eau du territoire ligérien (partie "hélophytes") du Syndicat Mixte pour le Développement de l'Aquaculture et de la Pêche en Pays de la Loire, à cette adresse : http://www.smidap.fr/images/pdf/Les_H%C3%A9lophytes.pdf.

En marais salé, la présence de fourrés halophiles le long des étiers est représenté par la Salicorne (*Salicornia* sp.), la Soude maritime (*Sueda maritima*), l'Aster maritime (*Aster tripolium*), l'Obione (*Halimione portulacaoides*), etc.

INTERPRÉTATIONS DES DONNÉES

Selon la modalité de réponse, une note est associée au taux de recouvrement moyen des hélophytes sur les berges pour chaque tronçon d'échantillonnage (0, 1, 2 ou 3). On calcule ensuite le pourcentage de chacune des notes sur la totalité des tronçons échantillonnés, afin de rapporter cette information à l'échelle du site. On retient le pourcentage le plus élevé qui est représentatif de l'état général de conservation du site. Chaque année, les données seront comparées à l'échelle d'une station et à l'échelle du site.

COUVERTURE DE L'INDICATEUR

Spatiale	Temporelle	
	Suivi après travaux	Suivi patrimonial
Unité Hydraulique Cohérente	1 fois/an n-1, n+3, n+5	1 fois/an Tous les ans

RUBRIQUES FINANCEURS

Types d'actions	Sous-rubriques Agence de l'eau Loire-Bretagne
Entretien de zones humides	Curage Entretien de la végétation Gestion des espèces envahissantes
Restauration de zones humides	Intervention sur la végétation Plantation Protection des berges Mise en place d'abreuvoirs Mise en place de clôtures Autre (recreusement de mares)
Restauration de la continuité écologique	Effacement d'ouvrage Arasement d'ouvrage

OPTION

STRUCTURATION DES DONNÉES

Se référer au tableau *structuration des données* en annexe qui récapitule la nature des informations que vous êtes amenés à saisir pour disposer d'un SIG performant et adapté à vos besoins de suivis.

En lien avec le tableau, une liste de choix est proposée pour le code 1 *rive* : "droite" ou "gauche" ou "les deux".

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Bonis A., Paillisson J.-M., Membrey C., Marion B., 2013. Propositions pour le suivi de la biodiversité dans le Marais poitevin : suivi global et suivi en lien avec l'évolution de la gestion de l'eau - Rapport final - document B. UMR 6553 ECOBIO CNRS Université de Rennes 1. Établissement public du Marais poitevin. 272 p.

Hydro Concept (2010). Propositions d'indicateurs de suivi dans les CRE estuariens. Hydro Concept, GIP Loire Estuaire, 53 p.

Le Berre M., Trintignac P., 2013. La flore numérique des étangs piscicoles des Pays de la Loire : années 2010-2013. SMIDAP, Nantes.
(Document sur les hélophytes disponible en ligne : <http://www.smidap.fr/flore-numerique.html>)

